

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La situation économique actuelle aux Etats-Unis — Législation économique — Statistiques

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE AUX ÉTATS-UNIS

Point n'est besoin d'insister sur l'importance des Etats-Unis dans l'économie mondiale. Seul parmi les « cinq grands » à être sorti plus fort de la guerre qu'il n'était auparavant, ce pays a pris plus que jamais la tête du progrès économique et joue un rôle prépondérant dans le monde d'aujourd'hui. Il a pris la première place dans le commerce mondial, qu'occupait jadis la Grande-Bretagne, ses exportations intervenant pour près de 30 p. c. dans le mouvement des exportations mondiales; pour plusieurs pays, l'Amérique est devenue le marché le plus important, de même que le principal fournisseur des biens et services nécessaires à leur reconstruction ou à leur expansion économique. Les événements de ces derniers temps ont encore souligné toute la dépendance de l'Ouest européen à l'égard des Etats-Unis et montré combien la reconstruction de celui-ci dépend de l'aide que peut apporter ce pays.

Quant à la Belgique, qu'il nous suffise d'indiquer que l'Amérique a fourni en 1946 17,5 p. c. de ses importations, alors qu'elle n'en fournissait que 3 p. c. avant-guerre.

Les principaux problèmes économiques de notre pays, qu'il s'agisse de l'équilibre de la balance des paiements, du niveau de nos prix par rapport aux prix étrangers, de notre approvisionnement ou de notre rééquipement, ne peuvent être résolus sans tenir compte des données résultant de notre position à l'égard des Etats-Unis. Il ne semble pas exagéré de dire que, si avant la guerre, la Grande-Bretagne

était le pays étranger jouant le rôle le plus important par rapport à notre économie, cette place est occupée, du moins présentement, par les Etats-Unis.

C'est pourquoi, nous avons cru opportun de donner ici quelques indications sur l'évolution récente de l'économie américaine, en nous demandant surtout comment la situation avait évolué et par rapport à l'avant-guerre, et par rapport à la période de guerre, et quelles sont les perspectives pour un avenir plus ou moins rapproché : une récession est-elle probable ? Quelle semble être l'évolution des prix ? Comment s'équilibre la balance des paiements ?

Après un exposé des faits relatifs aux principaux éléments de la situation économique, dont nous nous excusons de l'aridité, nous nous efforcerons d'émettre quelques conclusions quant à ces différents points.

* * *

I — Production et activité économique

L'économie américaine, dont le produit national brut a atteint au cours du premier semestre le taux annuel de 225 milliards de dollars, se maintient depuis plusieurs mois à un niveau de productivité jamais égalé jusqu'ici. Sans doute l'activité proprement industrielle atteignait-elle au maximum de l'effort de guerre un niveau supérieur à celui d'aujourd'hui, mais ce ralentissement a été compensé par l'expansion d'autres secteurs de l'économie, et est la conséquence normale du passage de l'économie de guerre à l'économie de paix.

L'indice de la *production industrielle* calculé sur la moyenne des années 1935 à 1939, après s'être maintenu aux environs de 190 pendant les trois premiers mois de l'année, est redescendu légèrement au cours du second trimestre de 1947 pour atteindre 183 en juin dernier. Ce niveau se compare aux chiffres suivants : au cours des années de prospérité de l'entre-deux-guerres, soit en 1929 et 1937, l'indice de la production atteignait respectivement 110 et 113; au plus fort de la production de guerre, l'indice était de 239 en 1943 et de 235 en 1944; la fin des hostilités et la période de reconversion l'avaient ramené à 203 pour 1945 et 170 pour 1946, enregistrant un déclin continu de juin 1944 (235) à février 1946 (152). La reprise a débuté en mars 1946 et a été continue jusqu'à mars 1947 (indice à 190). Un léger tassement est intervenu depuis, mais a été compensé par une amélioration dans les autres secteurs de l'économie. Les divers secteurs industriels ont participé de manière inégale aux mouvements de la production. Distinguant entre la production minière, la production de biens durables et de biens non durables (les premiers comprenant principalement les produits métallurgiques et notamment la production métallurgique de guerre), on constate que le secteur minier a à la fois participé le moins à la hausse de la production et présenté le moins de fluctuations. L'indice de la production minière atteignait 150 en juin dernier, contre 183 pour l'indice général, mais à l'encontre de celui-ci, son niveau actuel n'a jamais été égalé précédemment, pas même en 1944, au sommet de l'effort de guerre. La reconversion n'a guère affecté la production minière; il n'en fut pas de même des grèves d'avril-mai 1946, qui ont amené une chute temporaire de la production; aussitôt la fin de celles-ci, la progression a été continue, s'accroissant même au cours du premier semestre de l'année en cours.

Les fluctuations les plus fortes ont été enregistrées par la production des biens dits « durables ». C'est la production de cette catégorie de biens qui s'est, comme de juste, développée le plus pendant la guerre, l'indice atteignant 360 en 1944, alors que le niveau maximum de l'entre-deux-guerres avait été de 132, en 1929; c'est dans ce secteur également que la reconversion s'est fait sentir le plus durement, ramenant l'indice à 138 en février 1946. Le mouvement ascendant a repris dès le mois de mars 1946, avec progression constante jusqu'au début de cette année.

La production des biens « non durables » (textiles, cuirs, produits alimentaires, alcool, tabac, papier) s'est, elle aussi, accrue pendant la guerre; l'accroissement a été plus lent, mais plus régulier que pour les biens durables; le maximum fut atteint en 1943, soit 176, contre 93 en 1939 et 106 en 1937. La récession qui a suivi la fin des hostilités fut moins sensible que pour les biens durables; le premier trimestre de 1947 a ramené l'indice à son niveau de 1943; certains signes de baisse se sont néanmoins fait sentir au cours des trois derniers mois.

Le *secteur agricole* a été un de ceux à bénéficier le plus de la conjoncture d'après-guerre. L'importance de celui-ci dans l'ensemble de l'économie américaine ressort du fait que près de 20 p. c. de la population tire ses revenus directement de l'agriculture; si on y ajoute les personnes dépendant indirectement de ce secteur, on constate que plus du quart des biens et services consommés aux U.S.A. le sont par la classe agricole. Faisant suite à deux ans de production déjà exceptionnellement favorable (supérieure d'environ 30 p. c. à la moyenne des années 1935 à 1939), l'année 1946 a été enregistrée comme ayant été celle de la production agricole maximum connue depuis tous temps aux U.S.A. Les perspectives pour 1947 continuent à s'annoncer favorables : l'on s'attend à une récolte de froment de 1.400 millions de bushels, soit 22 p. c. de plus que durant l'année-record 1946. Quoiqu'il soit un peu tôt pour faire des prévisions définitives, il semble cependant que la récolte de maïs s'annonce déficitaire, soit de 20 p. c. inférieure à celle de l'an dernier, tout en restant dans les limites de la moyenne pour la décade 1936-1945. Une mauvaise récolte de maïs pourrait avoir des conséquences dommageables sur l'élevage de bétail et la production des produits dérivés. Les perspectives pour l'ensemble de la production agricole n'en restent pas moins très favorables. Le Département de l'Agriculture estime, d'autre part, que la demande de produits agricoles restera à son niveau actuel au moins jusqu'en 1948. Le surplus de froment exportable sera de quelque 500 à 600 millions de bushels, contre 375 millions l'an dernier.

Les statistiques fragmentaires dont on dispose sur les autres secteurs de l'économie (commerce, transports, autres services) témoignent d'un accroissement d'activité depuis la guerre, accroissement qui compense largement le léger ralentissement de l'activité purement industrielle. Le fait que dans l'ensemble la production américaine a enregistré un nouveau progrès en 1947, alors que l'emploi est à son niveau maximum depuis plusieurs mois et que la durée du travail a été légèrement réduite, est le résultat des bonnes relations qui ont prévalu entre le patronat et les ouvriers au cours de la première partie de l'année; c'est également le résultat des progrès techniques réalisés pendant la guerre et mis au service de l'économie de paix, dont le bénéfice commence à se faire sentir. Si les mêmes conditions continuent à prévaloir, il est probable que 1947 enregistrera l'accroissement de production de 5 p. c. par rapport à 1946 que le Président des U.S.A. avait évoqué comme objectif dans son rapport de janvier sur la situation économique.

II — Emploi et chômage

L'emploi se maintient depuis la mi-1946 à son niveau maximum : il a atteint son record en juin de cette année, avec plus de 60 millions de personnes

au travail. Compte tenu de l'armée, le nombre de personnes occupées est actuellement de 61,4 millions, laissant 2 1/2 millions de chômeurs sur une population active de 64 millions. Le chiffre de chômage actuel doit être proche du minimum irréductible.

Plus de 10 millions de personnes sont actuellement employées dans l'agriculture et plus de 49 millions dans les divers secteurs non agricoles. Ce dernier chiffre représente environ 140 p. c. du nombre de personnes employées en 1929, 1937 ou 1939, années où le degré d'emploi fut approximativement le même, et maximum pour l'entre-deux-guerres. (En 1931, par contre, année de dépression maximum, l'emploi n'était que de 65,5 p. c. du chiffre de 1939.) De son côté, le nombre de personnes employables a augmenté de 20 p. c. depuis 1939. Le niveau d'emploi maximum du temps de guerre a été atteint en 1943, avec l'indice à 138; la reconversion l'a ramené à 125; le nombre de personnes actuellement occupées est supérieur de plusieurs millions au maximum du temps de guerre.

Malgré le niveau maximum de l'emploi, un léger affaiblissement de la demande de main-d'œuvre s'est fait jour dernièrement dans certains secteurs, notamment le textile, le cuir et la construction électrique; il est probable que ceci n'est que l'effet d'ajustements mineurs, compensés d'ailleurs par un accroissement de la demande dans d'autres secteurs.

III — Produit national brut — Revenu national

a) *Produit national brut* :

Le chiffre du *produit national brut* représente la valeur au prix du marché et sans tenir compte des amortissements, de l'ensemble des biens et services produits par l'économie du pays, qu'il s'agisse de biens de consommation ou de services utilisés par les particuliers, de biens ou de services utilisés par l'Etat ou de biens affectés à la constitution de capital privé.

Le total de 225 milliards de dollars, qui constitue le taux annuel auquel s'est développé le produit national brut au cours du premier semestre de l'année, représente le chiffre le plus élevé enregistré depuis tous temps; il se compare aux chiffres de 89 milliards de dollars pour 1939, et de 199 milliards pour 1945, année la plus favorable du temps de guerre. La reconversion est allée de pair avec une diminution du produit national, surtout durant la première moitié de 1946, réduisant celui-ci à 194 milliards pour le total de l'année. Dès le troisième trimestre de 1946, le produit national reprenait toutefois sa marche ascendante, pour dépasser au cours du quatrième trimestre le maximum du temps de guerre et atteindre un taux annuel de 205 milliards. Sur la base du premier semestre, 225 milliards seront atteints en 1947.

L'augmentation du produit national exprimé en dollars ne résulte pas uniquement d'un accroissement physique de la production, mais est partiellement due

à des hausses des prix. Il est difficile de traduire son augmentation en termes réels, car la diversité des éléments qui le composent rend malaisé le choix d'un indice des prix approprié pour ramener les valeurs exprimées en dollars à une base commune. On peut toutefois dégager les tendances suivantes : le plafond de 199 milliards atteint en 1945 doit traduire une augmentation réelle de quelque 50 à 60 p. c. par rapport à 1939. La réduction du produit national au cours de 1946 a été plus forte que ne le font apparaître les chiffres à première vue; les hausses de prix survenues au cours de cette période doivent avoir réduit le produit national d'à peu près 1/7 par rapport à 1945. De même, l'augmentation du produit national survenue avant le second trimestre 1947 doit avoir été plus nominale que réelle; il est probable que le taux annuel nominal de 209 milliards de dollars atteint au cours du premier trimestre de l'année représente un produit national réel qui n'est guère supérieur à celui de 1945; le niveau général des prix s'étant stabilisé au cours du second trimestre, le passage du produit national du taux de 209 milliards à celui de 225 pour le second trimestre doit marquer, lui, un accroissement réel : le produit national est donc plus élevé à l'heure actuelle qu'il ne le fut pendant la guerre et qu'il ne le fut jamais avant, atteignant quelque 65 p. c. de plus qu'au cours des années les plus favorables de l'entre-deux-guerres.

Une des caractéristiques de l'évolution économique de 1946 fut d'annuler une bonne part des changements intervenus dans la composition du produit national pendant la guerre, pour ramener celle-ci sensiblement à ce qu'elle était avant. Avant-guerre, les dépenses de consommation des particuliers couvraient environ les 2/3 du produit national, tandis que le montant des dépenses gouvernementales en biens et services et la formation du capital privé intervenaient chacun pour près de 1/6. Ce rapport s'est trouvé rétabli au cours du second semestre de 1946, quoique des déséquilibres importants subsistent encore au sein des trois catégories envisagées. Examinons celles-ci de plus près :

Les dépenses du Gouvernement fédéral pour biens et services ont été réduites d'un taux annuel de 31 milliards pour le premier trimestre 1946 (contre 90 en 1944) à 20 pour le quatrième trimestre. Par contre, les dépenses des pouvoirs locaux ont légèrement augmenté. Au total, les dépenses publiques consacrées à l'acquisition de biens et services seront de quelque 32 milliards en 1947, contre 35 l'an dernier et 97 en 1944. En réalité, la déflation dans les dépenses gouvernementales n'est pas aussi forte que l'indiquent ces chiffres; comme nous le verrons plus loin, les crédits accordés à l'étranger par le Gouvernement contre-balancent une part non négligeable de la diminution des dépenses de l'Etat, de manière telle que la demande effective globale n'en est pas affectée; l'intervention du Gouvernement dans le volume total de la demande effective des biens et

services reste dans l'ensemble largement supérieure à ce qu'elle était avant-guerre.

La formation de capital privé (achats de biens de production, augmentations de stocks et investissements à l'étranger) a atteint 32 milliards de dollars en 1946, c'est-à-dire environ le triple de 1945. Les investissements ont été particulièrement élevés au cours de la seconde moitié de l'année, leur montant en dollars atteignant environ le double du chiffre correspondant de 1929 ou de 1941, années optimum d'avant-guerre; en termes réels, l'augmentation doit être de 40 à 50 p. c. Le premier trimestre de 1947 a marqué un léger ralentissement dans l'accroissement de ce poste, dont le taux annuel fut de 39 milliards de dollars contre 38 pour le dernier trimestre de 1946.

Ont été particulièrement importantes en 1946, les dépenses en biens d'équipement : 13 milliards de dollars (dont 12 milliards d'équipement non agricole), soit deux fois autant qu'en 1945. On s'attend au cours des mois à venir à une diminution de ces dépenses dans les industries minières et manufacturières : une première estimation des dépenses à effectuer dans ce secteur au cours de 1947, faite en octobre 1946, a été révisée depuis pour aboutir à une réduction sensible des montants prévus. Par contre, de nouvelles dépenses seront effectuées dans le secteur commercial, des communications et du transport, notamment pour l'équipement des chemins de fer et des entreprises de gaz et d'électricité. Il est probable cependant que, dans l'ensemble, les dépenses d'équipement seront inférieures en 1948 à celles de 1947.

Les dépenses de consommation des particuliers (pour biens et services) se sont élevées en 1946 à 127 milliards de dollars, soit 20 p. c. de plus qu'en 1945 et 70 p. c. de plus qu'en 1941. Compte tenu des hausses de prix, l'accroissement réel des dépenses de consommation est d'environ 20 p. c. par rapport à 1941 et 25 p. c. par rapport à 1939. L'augmentation s'est poursuivie au cours du premier semestre de l'année en cours, quoique reflétant surtout des hausses de prix.

C'est dans le secteur des biens non durables que l'augmentation des dépenses de consommation s'est manifestée d'abord, surtout à la fin de 1945 et au début de 1946 : ce fut là une conséquence de la cessation du rationnement des produits alimentaires, des besoins de rééquipement des militaires démobilisés et du fait qu'une propension accrue à la consommation ne trouvait pas encore d'exutoire du côté des biens durables et des services. Vers la fin de 1946, toutefois, la consommation des biens durables, qui était restée jusque-là au niveau nominal d'avant-guerre, s'est accrue rapidement, mais sans atteindre encore la même proportion qu'avant la guerre par rapport aux biens non durables; il en est de même des dépenses consacrées aux services, qui n'ont pas augmenté en proportion de l'accroissement des revenus.

Il y a donc là un champ ouvert aux dépenses de consommation, où une augmentation nouvelle peut être attendue au cours des mois à venir, pour contre-balancer les réductions qui se font jour pour certains biens non durables.

b) Revenu national

Tandis que le produit national brut représente la valeur de la production aux prix du marché et sans tenir compte des amortissements, le revenu national représente, lui, la rémunération effective des divers facteurs de production impliqués dans l'activité économique. A l'encontre du produit national brut, qui a diminué de 1945 à 1946, le revenu national a passé au cours de la même période de 161 à 165 milliards de dollars. Cette différence s'explique, d'une part, par la réduction des impôts sur les affaires (*business taxes*) survenue au cours de l'année et, d'autre part, par les bénéfices réalisés sur la réévaluation des stocks; quant aux impôts sur les affaires, les montants perçus en 1946 furent inférieurs de plus de 10 p. c. à ceux de 1945.

1946 a marqué des changements importants dans la répartition du revenu national : tandis que la part des salariés et appointés s'est réduite par rapport à 1945, celle des bénéficiaires de rentes, loyers et intérêts s'est accrue; l'accroissement fut plus fort encore pour les propriétaires d'entreprises et pour les sociétés. Le revenu total des employés et salariés est tombé de 116 milliards en 1944 à 110 en 1946; ce dernier chiffre représente néanmoins plus du double de celui de 1939. La diminution de cette catégorie de revenus est la résultante d'une réduction de 11 milliards de dollars dans les traitements et salaires distribués par le Gouvernement, tandis que ceux distribués par l'économie privée n'ont augmenté que de 6 milliards. L'augmentation des salaires et traitements émanant de l'économie privée est due à la fois à l'augmentation du degré de l'emploi et à l'accroissement des taux de salaires horaires, compensant une réduction de la durée du travail. La somme des salaires distribués en 1946 dans le secteur industriel fut inférieure à celle de 1945, en raison de la diminution du degré d'emploi dans ce secteur et d'un glissement des industries de biens durables, mieux rémunérées, vers les industries de biens non durables. Par contre, le secteur commercial a vu une expansion continue de ses salaires, plus que suffisante pour contre-balancer la diminution dans le secteur industriel.

La part du revenu national des bénéficiaires d'intérêts, loyers et rentes a passé de 11,8 milliards en 1945 à 13 en 1946, soit plus du double des chiffres de 1939. Plus importante encore fut l'augmentation du revenu des sociétés et des propriétaires d'entreprises : de 34 milliards en 1945 à 42 milliards en 1946 (contre 15,4 en 1939). Cette augmentation est à attribuer à la hausse des prix et à l'amélioration des

conditions économiques, mais principalement à la suppression de la fiscalité de guerre sur les bénéfices exceptionnels.

Les bénéfices des sociétés après taxation ont passé de 9 milliards en 1945 à 13 en 1946, ce qui représente 7,3 p. c. du revenu national : c'est là un pourcentage moindre qu'en 1920 ou 1941, mais cependant de beaucoup supérieur à la moyenne 1936-1939. Par rapport au capital investi, ces bénéfices représentent un rendement de 9 1/2 p. c. contre 7,7 p. c. en 1945. Ce rendement correspond environ à celui de 1937, mais reste inférieur à celui de 1929, qui atteignit environ 10 1/2 p. c. 1946 apparaît donc, dans l'ensemble, comme une des deux ou trois années les plus favorables connues depuis la première guerre. Certains secteurs ont néanmoins présenté des points faibles, notamment l'industrie lourde, les chemins de fer et les transports aériens; ce fut là, cependant, surtout la conséquence de facteurs temporaires, tels que l'annulation de contrats de guerre, les difficultés de reconversion et des grèves. Le premier semestre de 1947 marque une tendance à la stabilisation des bénéfices des sociétés au niveau du dernier trimestre de 1946, soit un taux annuel d'environ 16 à 17 milliards; ce chiffre est supérieur au montant total des bénéfices en 1946, mais constitue probablement un plafond qui ne sera pas dépassé; les augmentations de salaires, la tendance générale des prix à se stabiliser au niveau actuel, accusée au cours des tout derniers mois dans plusieurs secteurs de l'économie, ainsi que la stabilisation de la demande à son niveau actuel ne font pas présager d'augmentation nouvelle des bénéfices au cours des mois à venir.

Les bénéfices des propriétaires d'entreprises (30 milliards en 1946 contre 25 en 1945 et 11 en 1939) ont été particulièrement élevés, en raison de l'accroissement des revenus agricoles (augmentés de 20 p. c. par rapport à 1945). La hausse de ces revenus est due à la forte augmentation des prix agricoles alors que les frais de production sont restés pratiquement stables. Dans le secteur non agricole, ce fut le secteur commercial qui fut le principal bénéficiaire de l'augmentation des revenus.

c) Revenus et épargne des particuliers

Les revenus des particuliers sont constitués par la rémunération courante qu'ils retirent de leur activité présente ou passée, soit qu'il s'agisse d'activité privée, soit du service de l'Etat. La somme de ces revenus diffère du revenu national en ce qu'elle exclut les bénéfices non distribués des sociétés et inclut les dépenses dites « de transfert » (pensions, arrérages, rentes, etc.), qui ne sont pas la rémunération de services économiques actuels. Il est intéressant de suivre leur évolution, car, après déduction des impôts personnels, ils constituent le montant disponible pour la consommation et l'épargne des individus.

L'ensemble des revenus des particuliers a atteint 165 milliards en 1946, contre 160 en 1945 et 71 en 1939, soit 2 1/2 fois la moyenne 1935-1939. Après avoir subi une légère chute au cours du premier trimestre de 1946, ils n'ont pas tardé à regagner le niveau de 1945 et à le dépasser. Depuis janvier 1947 cependant, une tendance à la stabilité se fait jour, l'indice de ces revenus (base 1935-1939) s'étant maintenu à 264 pendant les cinq premiers mois de l'année. La classe sociale dont le revenu a proportionnellement augmenté le plus au cours de 1946 semble être celle des *white collar-men*, dont le revenu a augmenté plus que celui des salariés, principalement en raison de la stabilité de leur emploi.

Parallèlement à l'augmentation des revenus des particuliers, la fin de la guerre est allée de pair avec un abaissement sensible de leur épargne. Celle-ci atteignait quelque 40 milliards de dollars en 1944 et 1945; ce chiffre s'est réduit de moitié en 1946. C'est là une conséquence de la fin des restrictions mises à la consommation pendant la guerre, du désir des individus de procéder à leur rééquipement et à l'achat de biens non disponibles pendant la guerre.

Cette réduction de l'épargne s'est traduite par une forte diminution des achats de fonds d'Etat (1/2 milliard en 1946 contre 3 1/2 en 1945), une diminution dans le taux d'accroissement des dépôts bancaires (12 milliards contre 19 en 1945) et une diminution dans l'épargne contractée sous forme d'assurances (2 milliards de versements nouveaux de moins qu'en 1945). D'autre part, comme nous le verrons plus loin, les crédits à la consommation ont augmenté considérablement, quoique ceux-ci restent encore inférieurs à ce que l'on pourrait attendre sur la base du rapport d'avant-guerre entre le revenu national et le volume de ces crédits.

IV — Prix et salaires

Fin juin 1947, les prix et salaires se trouvaient au niveau général suivant par rapport à l'avant-guerre (moyenne 1935 à 1939) :

Indice des prix de gros	181
Indice du coût de la vie	157
Indice des salaires horaires	197
Indice des actions	120

Au cours de la guerre, la hausse des prix, tant des prix de gros que du coût de la vie, avait été, grâce au contrôle de l'O.P.A., contenue dans des limites relativement étroites : fin 1945, les prix étaient de quelque 20 à 30 p. c. plus élevés que la moyenne 1935-1939. Le premier semestre de 1946 est allé de pair avec une accélération de la hausse; la suspension provisoire de l'O.P.A. donna lieu, en juillet, à une hausse subite de 15 p. c. des prix de gros et de 8 p. c. du coût de la vie. Une légère compression des prix de gros, sans toutefois ramener ceux-ci à leur niveau antérieur, fut obtenue après rétablissement de

l'O.P.A., tandis que le coût de la vie poursuivait son ascension. Le relâchement progressif des contrôles de l'O.P.A. à partir de septembre donna lieu à une nouvelle poussée à la hausse des prix de gros, hausse qui s'est poursuivie jusqu'en mars 1947; depuis, on assiste à une certaine stabilisation, tandis que le coût de la vie a repris une ascension ininterrompue pendant les premiers mois de l'année. Fin juin, les prix de gros et les prix de détail se trouvaient respectivement à 140 et 120 p. c. de leur niveau moyen de 1945.

Le manque relatif de main-d'œuvre avait donné lieu à une hausse importante des salaires nominaux au cours de la guerre : l'indice atteignait 170 en 1944, soit 55 p. c. de plus qu'en 1940; parallèlement à la hausse des taux de salaires, l'accroissement de la durée du travail avait eu pour effet d'augmenter plus considérablement encore les revenus des salariés. Le désir de contre-balancer la diminution de revenu résultant de la réduction des heures de travail, ainsi que la hausse du coût de la vie, furent à la base des hausses de salaires obtenues depuis la fin de la guerre; celles-ci débutèrent à partir d'août 1946 pour amener l'indice des salaires à 197 en juin 1947, soit une hausse de 20 p. c. environ par rapport à fin 1945. La hausse des salaires depuis la guerre fut donc du même ordre de grandeur que celle du coût de la vie; c'est au cours de la guerre que furent obtenues les hausses de salaires réels, tandis que l'augmentation des salaires nominaux survenu depuis n'a eu d'autres effets que de contre-balancer la hausse des prix. Parmi les hausses de salaires survenues récemment, signalons spécialement l'augmentation considérable obtenue par les ouvriers mineurs en juillet dernier, soit d'environ 35 p. c.; nous en verrons plus loin les effets sur la structure générale des prix.

Tout aussi importants que les modifications du niveau général des prix et des salaires sont les changements notables intervenus dans la structure de ceux-ci. Signalons-en les caractéristiques principales :

1. Une hausse des prix de gros des produits agricoles et des produits alimentaires hors de proportion avec la hausse du niveau général des prix; fin juin, l'indice des prix agricoles était à 178, celui des prix des produits alimentaires à 161, alors que l'indice des prix des autres produits n'était qu'à 131. La cause principale de cette hausse réside dans les achats considérables de l'étranger, spécialement des pays européens, quoique les récoltes de ces dernières années aient été exceptionnellement bonnes aux Etats-Unis. Les prix ont atteint leur maximum en mars dernier; une légère tendance à la baisse s'est fait jour depuis; au cours des dernières semaines cependant, le mauvais temps et les inondations du mois de juillet, ainsi qu'un accroissement de la demande de l'étranger à la suite des récoltes désastreuses en Europe ont provoqué une nouvelle poussée à la hausse;

2. Une hausse très inégale dans les différentes catégories de produits industriels : c'est ainsi que la hausse des prix des cuirs et des peaux, ainsi que des matériaux de construction est pratiquement égale à celle des produits alimentaires; les produits métallurgiques, chimiques et textiles sont au niveau de l'indice général, tandis que la hausse est restée inférieure à la moyenne pour les produits ménagers, les combustibles et l'éclairage. Au cours des derniers mois, la tendance de l'évolution des prix industriels fut de rétablir le rapport antérieur entre les différentes catégories de prix, par une hausse plus importante des prix restés en deçà de la moyenne; d'autre part, certaines baisses de prix se sont fait jour dans les secteurs où la hausse avait d'abord été la plus forte : signalons une baisse survenue récemment dans les prix du bois, des huiles et graisses, des cuirs et des produits de coton. C'est la hausse des produits alimentaires, intervenant pour plus de 40 p. c. dans la composition de l'indice du coût de la vie, qui est la cause principale de la hausse de celui-ci. Par contre, d'autres facteurs, tels les loyers, ont été maintenus particulièrement bas par une législation et un contrôle sévères; ceux-ci sont supérieurs de 10 p. c. seulement à la moyenne d'avant-guerre. Une augmentation doit cependant être attendue à la suite de la loi récente, prolongeant le *rent control* jusqu'en mars 1948, mais autorisant dès maintenant une hausse pouvant aller jusqu'à 15 p. c., moyennant l'accord des parties.

Les hausses de salaires survenues dernièrement dans certains secteurs, tels les charbonnages, les aciéries, le textile, ont eu pour effet d'accroître les distorsions survenues dans la structure des salaires depuis la guerre; certains salaires sont restés anormalement bas par rapport aux autres, et il y a lieu de s'attendre à une hausse de ceux-ci; cette hausse est d'ailleurs souhaitable pour qu'une partie de la population n'ait pas son pouvoir d'achat réduit au point de provoquer une réduction de la demande qui serait préjudiciable à l'économie du pays; c'est ainsi que l'on doit s'attendre à des hausses dans le secteur des chemins de fer et du commerce de détail, par exemple. L'indice général des salaires accusera de ce fait une hausse nouvelle, sans que leur niveau général en soit fondamentalement affecté. Les hausses de salaires obtenues depuis la guerre n'ont eu d'autre effet que de compenser la hausse du coût de la vie, sans que dans l'ensemble les salaires réels se soient améliorés; dans certains secteurs, les salaires ne se sont pas encore complètement réadaptés. Si toutefois le coût de la vie peut se stabiliser au niveau actuel, on peut s'attendre à une stabilisation du niveau général des salaires à son étiaje présent, ou à un étiaje légèrement supérieur.

Les perspectives pour l'évolution générale des prix semblent être les suivantes : la pression à la hausse exercée sur les prix par les augmentations de salaires survenues dernièrement a été ressentie différemment

dans les divers secteurs de l'économie : certaines entreprises telles que la Ford et la Chrysler Co. pour leurs voitures à bon marché, le National Harvester Co., sont parvenues en mars dernier à abaisser légèrement leurs prix, malgré les hausses de salaires, et sans affecter le montant de leurs bénéfices : c'est là un résultat de l'accroissement de productivité dû aux améliorations techniques mises au point pendant la guerre et adaptées à la production du temps de paix; d'autre part, l'ampleur actuelle des bénéfices d'entreprises semble permettre la réduction sans danger des marges bénéficiaires de plusieurs entreprises. Par contre, l'augmentation de salaires des ouvriers mineurs a eu de larges répercussions à la hausse; une hausse du prix du charbon allant de 55 à 95 cents à la tonne s'en est suivie, malgré les instances du Président Truman; les aciéries ont annoncé une hausse de 7 p. c. dans le prix de l'acier à la suite de l'augmentation du prix du charbon; General Motors a annoncé, elle aussi, son intention de procéder à des hausses de prix.

A l'augmentation du coût de la main-d'œuvre s'oppose une réduction de la demande dans certains secteurs où le *backlog* de la demande de guerre a pu être comblé; tel est le cas des vêtements, des radios, des liqueurs et des pneus où les prix ont déjà subi une réduction sensible. Par contre, la réduction de la demande, attendue pour les produits alimentaires et notamment pour les céréales, a été contrariée par les mauvaises récoltes en Europe; les perspectives d'une récolte médiocre de maïs sont un autre facteur de hausse de prix dans ce secteur : il ne faut donc pas s'attendre à la baisse des prix des produits alimentaires sur laquelle on croyait pouvoir compter au début de cette année; des prix-records ont été atteints dernièrement pour le froment, le maïs et le seigle, ainsi que la viande, tandis que le coton s'orientait également à la hausse.

Dans l'ensemble, il semble que l'on doive s'attendre pour une certaine durée à une consolidation du niveau des prix à son étiage actuel, et que la récession annoncée par certains ne soit pas encore près de voir le jour. Malgré la saturation apparaissant dans quelques secteurs, et qui nécessitera certaines adaptations de prix, la demande reste encore extrêmement élevée, résultant à la fois des besoins de l'étranger, du niveau considérable de l'emploi actuel et du volume de pouvoir d'achat qui en résulte. A supposer cependant qu'une récession intervienne, que l'amélioration des conditions en Europe, par exemple, provoque une réduction de la demande de produits alimentaires, la politique de subsides pratiquée par le Gouvernement en application du *Agricultural Support Program* (1) garantit aux agri-

culteurs des prix non inférieurs à 75 p. c. des prix actuels, à supposer que les prix industriels demeurent stables; à supposer une baisse des prix industriels allant jusqu'à 15 p. c., la chute des prix agricoles serait contenue dans la limite de 35 p. c. Quant aux prix industriels, la rigidité des salaires américains est de nature à les maintenir dans certaines limites, en cas de crise, quoiqu'une dépression prolongée finirait cependant par amener une baisse des salaires permettant à son tour des baisses de prix ultérieures.

V — Commerce extérieur et balance des paiements

En 1946, les exportations des U.S.A. se sont élevées à plus de 12 milliards de dollars; les importations ayant atteint 5 milliards, le boni de la balance commerciale fut de 7 milliards de dollars. Ce chiffre représente environ l'équivalent du boni total des années 1921 à 1929. Les 12 milliards d'exportations de 1946 représentent un montant légèrement supérieur à celui de 1945 (11,86 milliards) et trois fois supérieur à celui de 1939; compte tenu des hausses de prix, les exportations de 1946 ont dû atteindre en volume environ le double de 1939 et 90 p. c. de 1945 (les chiffres de 1945 incluant le *Lend-Lease*). Ce volume considérable d'exportations ne représente cependant que 6 p. c. du revenu national américain, alors que le pourcentage était de 4,5 p. c. en 1939; la contribution des Etats-Unis au commerce mondial n'a donc pas porté sur une part du revenu national tellement supérieure à l'avant-guerre.

L'année 1946 a vu se normaliser dans une certaine mesure la répartition des exportations; tant par catégories de marchandises qu'au point de vue de leur distribution géographique, cette répartition ne fut plus fort éloignée de ce qu'elle était avant-guerre. Seuls les produits alimentaires ont occupé une place plus importante, au détriment des produits semi-manufacturés; la proportion des matières premières et des produits manufacturés est redevenue la même. De même, la part de l'Europe dans le total des exportations fut de 40 p. c., comme avant-guerre.

Les 5 milliards de dollars d'importations de 1946 représentent 19 p. c. de plus qu'en 1945 (10 p. c. en tenant compte des hausses de prix) et plus du double de 1939. C'est le chiffre le plus élevé atteint depuis 1929. Ce volume d'importations est cependant inférieur à ce que l'on pourrait attendre en tenant compte du rapport d'avant-guerre avec le revenu national. Sur la base du rapport des années 1930 à 1939, les importations de 1946 auraient pu atteindre 6 milliards, 9 milliards sur la base de la période plus prospère de 1919 à 1929. Cette insuffisance d'importa-

non agricoles intervenant dans le prix de revient des agriculteurs) est calculé sur la base des années 1909 à 1914; les subsides jouent en faveur de chaque produit agricole dès que le prix de celui-ci accuse une disparité déterminée par rapport aux prix industriels. En 1942, afin d'encourager la production agricole, le *price support* a été étendu, pour une durée de deux ans après la fin de la guerre, à la majorité des produits agricoles et cela à un taux de disparité particulièrement favorable.

(1) L'*Agricultural Support Program* résulte d'une loi votée en 1933, d'après laquelle le Gouvernement s'engage à maintenir les prix agricoles, par une politique de subsides appropriée, à un niveau déterminé par rapport aux produits industriels. A cet effet, un indice de disparité entre les prix agricoles et les prix industriels (ou plus exactement les prix

tions résulte de la réduction de la capacité d'exportation de l'Europe et de l'Asie; ces deux continents n'ont plus fourni que 33 p. c. des importations américaines, contre 50 p. c. avant-guerre; le niveau trop élevé de certains prix par rapport aux prix américains n'est pas non plus étranger à ce fait. Remarquons cependant qu'au cours des derniers mois de 1946, les importations américaines atteignaient le taux annuel de 5,6 milliards, correspondant à une proportion plus normale du revenu national. Une nouvelle augmentation des importations reste possible, spécialement pour certaines matières premières (étain, cuivre, uranium, par exemple) dont les stocks ont été considérablement réduits au cours de la guerre et qui sont absorbées en quantités croissant avec l'augmentation de la production américaine.

Le solde bénéficiaire de la balance commerciale fut de 6.876 millions de dollars, contre 6.346 en 1945. Ces chiffres se comparent au boni annuel de 1 milliard de dollars en 1938 et en 1939. Plus de 3 1/2 milliards de dollars représentent le boni de la balance commerciale avec l'Europe. Les autres éléments de la balance des paiements peuvent se résumer comme suit : le montant total des services effectués par les Etats-Unis à l'égard de l'étranger a atteint 2,5 milliards de dollars, dont pour plus de 1,8 milliard en *shipping*, tandis que l'Amérique a reçu pour 1,7 milliard. Les revenus d'avoirs américains à l'étranger ont atteint 611 millions de dollars, contre 533 en 1945 et une moyenne de 570 de 1936 à 1939; inversement, les Etats-Unis ont payé 173 millions sur les investissements étrangers, contre 161 en 1945 et une moyenne de 250 millions en 1936-1939. L'ensemble de la balance des paiements américains s'est dès lors présenté de la manière suivante : boni de 8 milliards sur la balance des biens et services (contre 6 1/2 milliards en 1945), auquel il convient d'ajouter environ 1 milliard, correspondant au rapatriement de capitaux américains antérieurement investis à l'étranger. Les chiffres ci-après indiquent la manière dont fut financé ce montant total de 9 milliards :

l'équivalent de 3,329 milliards de dollars de biens et de services a été fourni par les Etats-Unis sans contrepartie (U.N.R.R.A., dons, *Lend-Lease*, etc.), tandis que les U.S.A. ont à leur tour reçu pour 200 millions, soit net 3,100 milliards; 4 milliards ont fait l'objet d'emprunts à long terme consentis par les U.S.A.; les 2 milliards restants ont été financés à concurrence de :

- 625 millions par l'envoi d'or aux U.S.A.;
- 300 millions par des prêts à court terme des U.S.A.;
- 800 millions par l'utilisation par les pays débiteurs d'avoirs en dollars à court terme;
- 300 millions par l'utilisation d'avoirs à long terme par les pays débiteurs.

Les indications fournies par les chiffres du commerce extérieur du premier semestre de 1947 font présager un boni de la balance commerciale de près de 10 milliards de dollars. Les exportations se sont accrues considérablement par rapport à l'an dernier, tandis qu'aucun progrès n'a pu être enregistré du côté des importations. Les exportations ont atteint un taux annuel d'environ 16 milliards, alors que les importations se sont maintenues au taux annuel de 5,6 milliards atteint au cours des deux derniers mois de 1946, soit 14 p. c. seulement de plus que pour le total de l'année 1946. Si aucune amélioration n'intervient du côté des importations, le boni de la balance commerciale sera de 10 milliards, auquel il convient d'ajouter les chiffres suivants pour obtenir le boni de la balance des paiements :

- 800 millions, constituant le solde des services, revenus d'investissements, procurés et reçus par les Etats-Unis;
- 1.200 millions de transferts de biens situés à l'étranger, et d'aide aux pays occupés;
- 750 millions de rapatriement de capitaux américains à l'étranger.

Le boni total sera dès lors de quelque 12 à 13 milliards. Les moyens de financement disponibles se présentent comme suit : un montant de 5 milliards reste utilisable sur les crédits précédemment accordés par les Etats-Unis; d'autre part, 1.700 millions de crédits nouveaux peuvent être espérés au cours de l'année sur la base des données actuelles, soit :

- 900 millions de fonds non encore attribués par l'*Eximbank*;
- 100 millions de crédits de la Commission maritime;
- 400 millions ou davantage de crédits de *surplus stocks*;
- 350 millions d'avance à l'Allemagne et au Japon.

Sans doute la totalité des crédits restant disponibles et des crédits potentiels ne sera-t-elle pas dépensée en 1947; on peut estimer le montant à dépenser effectivement à environ 4.700 millions. Si l'on ajoute l'intervention possible de la Banque Internationale à concurrence de quelque 600 à 700 millions d'avoirs étrangers aux Etats-Unis, on obtient près de 6 milliards de dollars à utiliser par les pays débiteurs pour alimenter leurs besoins à l'égard des Etats-Unis.

A côté de ce montant, près de 2 1/2 milliards auront vraisemblablement fait l'objet de transferts unilatéraux de la part des Etats-Unis (dont notamment 500 millions via U.N.R.R.A., 350 millions de « relief », 200 millions sur l'aide de 400 millions à la Grèce et à la Turquie).

Les pays débiteurs des Etats-Unis disposeront donc au total de quelque 8 à 9 milliards de dollars, en face de besoins totaux de 12 à 13 milliards. Les 4 milliards

manquants devront être financés au moyen des réserves d'or et de change des pays intéressés. Rappelons que la production mondiale d'or, en dehors de la production américaine et de la production russe, est d'environ 700 millions de dollars; les réserves monétaires en dollars des pays étrangers s'élevaient à 18 1/2 milliards au début de 1947; à supposer que la totalité de la production d'or soit drainée vers les Etats-Unis, les réserves monétaires auraient à diminuer de quelque 3,300 milliards. Ceci sans tenir compte de l'intervention possible du Fonds Monétaire International. Rappelons que celui-ci a déjà fourni 25 millions de dollars à la France, 6 millions de dollars à la Hollande plus un montant équivalent de livres sterling (1). Dans l'ensemble, les réserves en dollars des pays étrangers semblent suffisantes pour faire face, au cours des prochains mois, au déséquilibre de la balance des paiements du monde à l'égard des Etats-Unis. Toutefois, leur répartition est telle que les réserves des principaux débiteurs des U.S.A. sont entamées au point de ne pouvoir y puiser davantage, tout au moins après 1947 : tel est le cas des Pays-Bas, de la France, de l'Angleterre. A supposer que les besoins pour 1947 puissent être couverts. — il semble que ce sera le cas — quelles sont les perspectives pour 1948 ? Il est difficile de faire des prédictions à cet égard, car le montant des exportations américaines dépend essentiellement des moyens de financement disponibles et de l'aide que les Etats-Unis seront disposés à consentir à l'Europe et à l'Asie. Il est possible toutefois de faire un premier inventaire sur la base des données actuelles, et en supposant qu'une aide suffisante soit accordée pour que certains pays ne soient pas obligés de pousser beaucoup plus avant les restrictions à l'importation qu'ils ont prises au cours des dernières semaines.

Nous supposons le montant des exportations américaines à un niveau légèrement inférieur à celui des derniers mois, soit quelque 14 milliards (les prix américains étant censés rester à leur niveau actuel); on peut espérer, d'autre part, que les importations tendront à rejoindre le niveau de 8 milliards par an, correspondant au rapport d'avant-guerre avec le revenu national, au fur et à mesure de la reconstruction des pays dévastés par la guerre. Certaines marchandises intervenant pour une part appréciable dans les importations d'avant-guerre, comme la soie du Japon et le caoutchouc d'Extrême-Orient, resteront cependant disponibles en quantité limitée; il n'est toutefois pas déraisonnable d'escompter un montant d'importations de 7 à 7 1/2 milliards de dollars. Le surplus de la balance commerciale serait ainsi de l'ordre de 6 1/2 milliards, au lieu de 10 en 1947; d'autre part, la balance des autres prestations et services pourrait également se trouver diminuée de quelques centaines

de millions de dollars, au fur et à mesure que la reconstitution des flottes marchandes diminuera les recours au *shipping* américain et que le tourisme américain arrivera à se développer en Europe.

Il n'est donc pas déraisonnable d'escompter que les besoins totaux en dollars s'élèveront à quelque 8 1/2 milliards de dollars au cours de 1948.

Sur la base des données actuellement connues et indépendamment de toute aide nouvelle qui serait accordée à la suite du plan Marshall notamment, on peut imaginer que les transferts unilatéraux pourraient continuer à être effectués en 1948 pour un montant de 1,500 milliard, malgré l'élimination d'U.N.R.R.A. et sans compter les fournitures civiles aux pays occupés ni l'utilisation de la partie restant disponible sur les 350 millions de « relief » post-U.N.R.R.A. Ceci suppose le maintien du niveau actuel des transferts unilatéraux de caractère privé, la continuation de l'aide aux Philippines et l'utilisation de la partie restant disponible de l'aide à la Grèce.

Ces chiffres laissent un montant de quelque 7 milliards de dollars à financer, soit au moyen de prêts, de transferts d'or ou de recours aux ressources monétaires des pays débiteurs de l'Amérique. Quelques chiffres peuvent être cités pour s'efforcer de déterminer l'intervention de ces divers facteurs :

1. Utilisation de montants restant disponibles sur les crédits déjà accordés par les Etats-Unis ou sur les crédits autorisés mais non encore *allocated* : 1,5 milliard;

2. Prêts de la Banque Internationale : 1 milliard de dollars;

3. Nouveaux investissements privés américains à l'étranger : 750 millions;

Soit au total : 3,250 milliards.

Rappelons que la production annuelle d'or est de quelque 700 millions de dollars et que les réserves en dollars des pays non-américains seront, au début de 1948, de quelque 15 milliards de dollars.

Toutefois, les réserves de plusieurs des principaux clients des Etats-Unis seront pratiquement épuisées : tel sera le cas de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, qui interviennent respectivement pour 9, 7 et 4 p. c. dans les exportations américaines. On peut compter dès lors que le *gap* restant à combler sera au minimum de l'ordre de 2 milliards de dollars. A supposer que le Fonds Monétaire intervienne pour une partie (1 milliard au plus, ce qui reviendrait à utiliser les ressources en dollars du Fonds au maximum compatible avec ses statuts), il reste au minimum 1 milliard de dollars dont le financement reste à trouver. Ce chiffre constitue à notre sens un minimum, qui fait ressortir toute la nécessité d'une nouvelle intervention de l'Amérique telle que mise en avant par le général Marshall.

Les estimations faites ci-dessus sont basées sur le maintien d'une situation prospère aux U.S.A. et du niveau actuel des prix. Si une dépression devait sur-

(1) La Banque Internationale a consenti déjà un prêt de 250 millions à la France et de 195 millions aux Pays-Bas. Elle examine actuellement une demande de prêt de 50 millions au Danemark et de 10 millions au Luxembourg.

venir dans ce pays, la baisse des prix aurait pour effet de diminuer le montant des exportations américaines; mais toute dépression se traduirait par une diminution substantielle des importations. De plus, l'expérience a prouvé que, quelles que soient les raisons d'ordre théorique plaçant pour une politique de crédits en période de dépression, les Etats-Unis se sont toujours montrés réticents dans l'octroi de crédits aux époques où une situation économique défavorable dans le pays faisait naître des inquiétudes quant à l'opportunité et la rentabilité d'investissements à l'étranger. Le problème du financement des besoins de l'Europe n'en serait que plus difficile à résoudre.

VI — Situation financière et monétaire

1946 a marqué un tournant important dans l'évolution de la situation monétaire et financière du pays. Pendant toute la guerre, et même avant, dès l'avènement du *New Deal*, la politique monétaire avait été une politique d'expansion, caractérisée par des déficits budgétaires, un accroissement de la dette publique et une augmentation constante de la circulation monétaire. Les nécessités du financement de l'économie de guerre ont marqué l'apogée de cette politique en 1944 et dans une moindre mesure en 1945.

Partant de quelque 30 à 35 milliards de dollars au cours des années 1935 à 1939, la circulation monétaire totale (monnaie et dépôts à vue) a atteint le maximum de 110 milliards à la fin de 1946, soit plus de trois fois le niveau d'avant-guerre. L'augmentation du revenu national réel, supérieur de plus de 50 p. c. à l'avant-guerre, justifie une part de l'expansion monétaire, qui n'a donc pas été purement inflationniste. A la fin d'avril 1947, ce chiffre s'est trouvé réduit à 107 milliards. Dès la fin des hostilités, le déficit budgétaire a été réduit drastiquement et, pour la première fois depuis quinze ans, les disponibilités de trésorerie de l'année 1946 ont dépassé les dépenses, permettant une réduction de la dette publique de 23 milliards. Rappelons que la dette publique, qui était de quelque 40 milliards en 1939, s'élevait à environ 280 milliards à la fin de 1945, soit sept fois plus; fin avril 1947, elle n'atteignait plus que 257 milliards. La réduction de la dette publique a porté principalement sur les titres détenus par les banques, ayant dès lors un effet nettement déflatoire, en réduisant les réserves des banques et par là leurs possibilités de crédit. L'effet contraire eût été obtenu si le remboursement avait porté sur les titres détenus par le public. Malgré ces tendances déflatrices, une certaine expansion monétaire s'est néanmoins poursuivie en 1946, mais à un rythme infiniment plus lent qu'au cours des années de guerre. Le montant des billets en circulation est resté pratiquement stable à 26 milliards (contre 7 en 1939); les avoirs en banque du Trésor ont diminué, mais par contre les avoirs en compte des particuliers ont augmenté, à la suite d'un

accroissement considérable des crédits consentis par les banques. Les crédits consentis à l'économie privée avaient été réduits au cours des hostilités au minimum compatible avec les besoins de l'économie de guerre; la reconversion est allée de pair avec un accroissement considérable des crédits à l'industrie, au commerce, aux propriétaires immobiliers ainsi que des crédits à la consommation; par contre, les avances sur titres et les crédits à la spéculation ont diminué considérablement au cours de l'année.

L'augmentation des crédits aux particuliers, conjuguée avec la diminution des réserves détenues par les banques sous forme de fonds publics, a exercé une certaine pression sur les réserves des banques, dont la position était particulièrement aisée jusqu'ici, et relâchait les possibilités de contrôle du *Federal Reserve Board* sur le volume du crédit. Le *Federal Reserve Board* s'est également efforcé de renforcer ses possibilités de contrôle en supprimant le taux préférentiel de 1/2 p. c. et en ramenant à 1 p. c. le taux d'escompte sur ses avances aux *member banks* gagées sur fonds d'Etat à court terme, mettant fin de la sorte à un moyen particulièrement peu coûteux pour les banques de se mobiliser des réserves supplémentaires. Dans son rapport annuel, publié au début de juillet, il a marqué son intention de freiner toute expansion nouvelle du crédit et de suivre à cet effet la politique suivante : décourager la mobilisation de fonds d'Etat auprès des banques par le public et encourager la cession au public de fonds d'Etat détenus par les banques; contrecarrer une baisse nouvelle du taux de l'intérêt, qui aurait pour effet de favoriser une expansion ultérieure du crédit; une baisse de l'intérêt à long terme compromettrait, de plus, la rentabilité des institutions d'épargne et d'assurance. A cet effet, le *Federal Reserve Open Market Committee* a décidé de débloquer le taux d'intérêt des bons du Trésor à trois mois qu'une politique de soutien des cours avait maintenu à 3/8 p. c. depuis 1942; enfin, le *Federal Reserve Board* met en avant une proposition de loi tendant à lui accorder un pouvoir de réglementation sur la possibilité des banques de liquider ou de mobiliser leurs fonds d'Etat.

Les chiffres suivants donnent des précisions sur l'évolution des éléments principaux de la situation monétaire :

a) Budget et dette publique

Les recettes budgétaires de 1946, s'élevant à 41,6 milliards de dollars contre 46 en 1945 (la réduction étant due en ordre principal à la diminution des *business taxes*), n'ont été inférieures que de 3,5 milliards aux décaissements (45,1 milliards), alors qu'en 1945 le déficit fut de 43,7 milliards pour un total de dépenses de près de 90 milliards.

Quoique l'exercice 1947 (juin 1946 à juin 1947) se soit soldé par un boni budgétaire de 750 millions de

dollars, les disponibilités de trésorerie de l'année (1) ont dépassé les dépenses budgétaires d'un montant qui a permis une réduction de la dette publique de 21 milliards, depuis le maximum de 280 milliards atteint en mars 1946; fin décembre 1946, la dette publique atteignait 259 milliards; le programme d'amortissement de la dette a été poursuivi au cours de 1947, pour ramener celle-ci à 258 milliards à fin juin.

Les perspectives budgétaires pour l'exercice s'étendant de juin 1947 à juin 1948 se présentent comme suit : sur la base des recettes et des dépenses du premier semestre, les dépenses budgétaires atteindront 41,7 milliards, pour des recettes de 42,5, laissant un boni de 800 millions (2). On sait que le Congrès s'est efforcé de réduire les dépenses proposées par le Président : 33,8 milliards de crédits nouveaux demandés par celui-ci ont été ramenés à 31, soit une réduction de plus de 8 p. c.; d'autre part, le Président a opposé son veto au *tax bill* voté par le Congrès, qui aurait eu pour effet de réduire de 3 à 4 milliards les recettes d'impôt. Deux raisons principales motivaient le veto du Président : l'inopportunité d'alléger la fiscalité à une époque de prospérité, de hausse des prix et de facteurs d'inflation d'une part, tandis que par ailleurs les réductions d'impôts votées par le Congrès affectaient plus favorablement les gros revenus que les revenus modestes. Un nouveau veto du Président s'est opposé au vote du Congrès tendant à mettre le *tax bill* en vigueur le 1^{er} janvier 1948 au lieu du 1^{er} juin 1947.

b) *Circulation monétaire et dépôts bancaires*

L'ensemble de la circulation monétaire (monnaie et dépôts bancaires à vue), totalisant 107 1/2 milliards à la fin d'avril 1947, représente environ trois à trois fois et demie le niveau des années 1935 à 1939. Elle a atteint son maximum en décembre 1946, avec 110 milliards, contre 102 au début de la même année. Les fluctuations de la circulation monétaire ont été dues presque exclusivement aux mouvements des dépôts bancaires, le montant des billets en circulation étant resté pendant toute la période envisagée voisin de 26 milliards. Le montant total des dépôts, y compris les dépôts du Trésor, a marqué une régression de 8 milliards de dollars en 1946, à la suite d'une diminution considérable de ces derniers (tombant de 24 à 3 milliards) (3); par contre, les dépôts des particuliers ont augmenté de 13 milliards, atteignant 140 milliards en décembre 1946; l'accroissement des dépôts ne s'est plus poursuivi en 1947, ceux-ci s'étant

(1) Une part importante des disponibilités étant constituée par les rentrées du *Victory Loan* émis fin 1945, et laissées en compte en banque par la Trésorerie.

(2) Dans son dernier rapport au Congrès sur la situation budgétaire, le Président a annoncé un boni de plus de 4 milliards de dollars, basé sur des recettes de 41,6 milliards et des dépenses de 37 milliards. Ces chiffres sont toutefois sujets à rectification : ils sont basés sur les prévisions budgétaires et non sur les recettes et dépenses effectives du premier semestre.

(3) Par suite notamment du retrait des sommes provenant du *Victory Loan*.

maintenus à 139 milliards de janvier à avril. L'augmentation des dépôts des particuliers en 1946 est surtout le résultat d'une augmentation des dépôts à vue, tandis que l'augmentation des dépôts à terme ne fut que d'une importance réduite.

c) *Crédit bancaire*

L'amortissement de la dette publique a eu pour effet de réduire considérablement les avoirs des banques commerciales en fonds publics; ceux-ci sont tombés de 90 milliards de dollars à fin 1945 à 75 à fin 1946; parallèlement, le montant du crédit à l'Etat accordé directement par le *Federal Reserve System* a passé de 24,2 milliards à 23,3 milliards au cours de 1946; il a encore diminué de plus d'un milliard au cours des cinq premiers mois de 1947.

La diminution des avoirs en fonds d'Etat des banques commerciales a été compensée par l'accroissement des crédits qu'elles ont consentis à l'économie privée. Ceux-ci ont passé de 28 à 34 milliards de dollars au cours de 1946. Ils ont pris la forme de crédits aux entreprises industrielles et commerciales, aux propriétaires immobiliers et aux consommateurs; le montant des crédits agricoles est resté inchangé, tandis que les crédits à la spéculation ont accusé une nette diminution. L'accroissement des crédits aux entreprises industrielles et commerciales fut de quelque 4 milliards de dollars au cours de l'année; ces crédits furent surtout utilisés pour le financement de la reconstitution des stocks; les crédits importants consentis aux propriétaires immobiliers reflètent l'activité qui s'est manifestée au cours de l'année dans le domaine de la construction. L'accroissement le plus marquant dans le domaine des crédits a été enregistré dans les crédits à la consommation qui ont augmenté de moitié au cours de 1946, passant de 6,6 milliards à 9,9; l'accroissement s'est poursuivi au cours de 1947, pour atteindre 10,2 milliards à la fin d'avril. Des restrictions ont été introduites par le *Federal Reserve Board* dans les règles qui gouvernent l'octroi de ces crédits, afin d'en limiter l'expansion.

d) *Taux d'intérêt et rendement des obligations*

La pression exercée sur les réserves des banques par la politique d'amortissement de la dette ainsi que la suppression du taux d'intérêt préférentiel de 1/2 p. c. à laquelle il a été fait allusion plus haut ont eu pour conséquence de provoquer un raffermissement des taux d'intérêt à court terme. C'est ainsi, par exemple, que le taux des acceptations à 90 jours à New-York a passé de 0,44 p. c. à fin 1945 à 0,81 p. c. à la fin de 1946; il s'est maintenu à ce taux au cours des premiers mois de 1947. Une hausse sensible du taux de l'intérêt n'était guère possible aussi longtemps que le *Federal Reserve System* continuait à vendre les *Treasury bills* à 3/8 p. c. et à soutenir le taux des certificats à 7/8; la décision prise d'abandonner cette politique favorise un nouveau relèvement de taux.

A l'encontre des taux à court terme, le rendement des obligations à long terme a commencé par baisser assez rapidement au cours du début de 1946; le rendement des fonds d'Etat à long terme, dont la moyenne était de 2,37 pour 1945, est tombé à 2,16 en mai 1946 pour se relever à 2,24 en décembre. Ce taux reste inférieur à tout ce qui a été connu avant 1946; depuis janvier 1947, une nouvelle baisse est survenue, ramenant le taux à 2,19 p. c. pour le mois de mai.

Conclusions

Quelles conclusions dégager de l'ensemble des faits ci-dessus ?

Il semble que l'on puisse caractériser la situation économique actuelle des Etats-Unis de la manière suivante :

1. Suite à l'effort de guerre, l'économie américaine a connu une expansion qui lui a fait dépasser largement le niveau d'activité et de production optimum d'avant la guerre. Le produit national brut de 1945 était, en termes réels, supérieur de plus de 50 p. c. à celui de 1939. La période de reconversion terminée — celle-ci s'est effectuée plus rapidement et avec moins de heurts qu'on ne l'avait craint — cette expansion s'est consolidée et a été mise au service des besoins du temps de paix. Atteignant le chiffre annuel de 225 milliards de dollars, le produit social probable de la seconde année d'après-guerre dépasse en termes réels celui de 1945 : cette augmentation revêt une signification accrue si l'on songe qu'une part importante du produit social n'est plus comme en temps de guerre affectée à des fins économiquement improductives, mais consiste en biens et services qui peuvent être affectés à la consommation ou à des fins économiquement utiles.

Le niveau élevé de la production américaine résulte à la fois de l'état de plein emploi actuellement atteint, et de l'augmentation de la productivité due aux progrès techniques nouveaux mis au point pendant la guerre et adaptés depuis aux besoins du temps de paix. Il n'existe malheureusement pas de mesures adéquates qui permettent de chiffrer l'augmentation de rendement de l'ensemble de l'appareil économique américain. Le *Department of Commerce* estime que la capacité de production des Etats-Unis pourrait augmenter de 5 milliards de dollars par an (au prix de 1946), du moins jusqu'en 1960; une capacité de 250 milliards de dollars pourrait être atteinte dès 1950. Même avec un chômage de 15 p. c. (ce qui signifierait 9 millions de chômeurs au lieu des 2 1/2 millions d'aujourd'hui), le produit national pourrait être de 186 milliards en 1948, 194 en 1950 et 236 en 1960. Ces estimations tiennent compte de l'accroissement probable de la population (1/2 p. c. par an); elles supposent un accroissement de productivité de 1 1/2 p. c. par an, sauf pour l'année de reconversion où la productivité est censée avoir

décliné. La productivité est supposée être en 1960 de 15 à 18 p. c. supérieure à 1941.

2. L'accroissement de productivité du temps de guerre est allé de pair avec une politique financière d'expansion monétaire (nous ne disons pas d'inflation pure et simple, parce que l'expansion monétaire a été voulue dans une certaine mesure comme instrument financier d'une politique d'accroissement de la production et a été accompagnée de cet accroissement, celui-ci restant cependant inférieur au degré d'expansion monétaire). La dette publique a septuplé au cours de la guerre, la circulation monétaire triplé.

La guerre terminée, 1946 a marqué la fin de cette politique. Les autorités monétaires se sont efforcées et ont réussi, dans une large mesure, à réduire la dette publique, à stabiliser le volume de la circulation monétaire, et à freiner l'expansion du crédit, en exerçant une pression sur les réserves des banques et en favorisant, sinon en provoquant, une hausse du taux de l'intérêt. Le budget est désormais en équilibre et le circuit économique est redevenu *self liquidating*, du moins du point de vue financier.

Si l'expansion monétaire a pris fin, plusieurs de ses effets continuent cependant à exercer une répercussion : une politique d'expansion monétaire, aussi bien menée soit-elle, et quel que soit l'accroissement de la production qui en résulte, parvient rarement à éviter certains effets défavorables malgré les efforts des autorités monétaires. Dès qu'une tension est atteinte entre des besoins accrus, épaulés de plus par une augmentation de la circulation monétaire, et la masse des biens disponibles, des hausses de prix deviennent inévitables.

Celles-ci ne se font pas *pari passu* dans les différents secteurs de l'économie, mais avec une ampleur et selon un *timing* variant avec l'intensité de la demande par rapport à l'offre et les caractéristiques de chaque marché. Il en résulte une rupture de l'équilibre des prix existant et la recherche d'un équilibre nouveau, que des mesures de contrôle peuvent peut-être freiner ou retarder, mais qui doivent se faire jour à la longue, sous peine de nécessiter un dirigisme économique complet.

L'action des autorités (en particulier de l'O.P.A.) est parvenue dans une large mesure à maintenir pendant la guerre un certain équilibre dans le niveau des prix et des salaires : équilibre issu de celui d'avant-guerre, mais tenant compte des besoins plus particuliers du moment, tout en tolérant certains faits inévitables que l'on eût cependant préféré éviter. Cherchant à caractériser celui-ci en quelques mots, on peut dire que les salaires furent les premiers à être augmentés et à se fixer à un niveau durable, auquel aurait pu se stabiliser le niveau des prix à la fin de la guerre, tandis que les prix ou tout au moins le coût de la vie étaient maintenus par l'O.P.A. à un niveau inférieur à celui qu'ils auraient atteint, compte

tenu des besoins accrus et de l'expansion monétaire; de plus, certains déséquilibres furent maintenus dans le secteur des prix parce que correspondant aux besoins du moment et utiles pour stimuler la production, tel par exemple le niveau anormalement élevé des prix agricoles et des prix des biens dits « durables ». Une augmentation des salaires réels fut la résultante de ces conditions nouvelles, accrue encore par l'allongement de la durée du travail. La cessation du contrôle de l'O.P.A. en 1946 est allée de pair avec une réadaptation soudaine des prix aux conditions nouvelles nées de la guerre : hausse subite des prix par rapport aux salaires, les premiers dépassant les seconds sous la pression notamment des besoins accumulés au cours de la guerre.

Ce dernier élément tendant à disparaître avec l'augmentation de la production et au fur et à mesure que les arriérés de besoins se voient satisfaits, on assiste actuellement à une normalisation de la structure des prix : les prix anormalement élevés tendant à la baisse, tandis que ceux qui étaient restés trop bas se rapprochent du niveau général. Ceci n'est cependant pas vrai dans le secteur agricole et alimentaire où la demande reste énorme par suite des besoins de l'étranger.

Les hausses de prix de l'après-guerre ont eu pour effet d'annuler l'augmentation des salaires réels obtenue au cours de la guerre. Cette diminution de pouvoir d'achat devait être rapidement suivie de nouvelles revendications ouvrières : c'est ce qui explique les hausses de salaires obtenues au cours des derniers mois. Celles-ci n'ont eu d'autre effet que de rendre aux salaires leur pouvoir d'achat du temps de guerre; ce but a été atteint dans l'ensemble, quoiqu'il reste des secteurs où une hausse de salaires est souhaitable; il a parfois été dépassé comme dans le cas des ouvriers mineurs : l'expérience de ces dernières semaines semble prouver que cette augmentation de salaires n'ira pas sans effet inflatoire et sans provoquer à son tour de nouvelles hausses de prix, là où le charbon intervient pour une part importante dans les frais de production : témoin, la hausse du prix de l'acier, les augmentations de prix annoncées par General Motors. Quels effets l'évolution des prix et des salaires que nous venons de décrire aura-t-elle sur l'activité économique des Etats-Unis ?

Dans ses deux rapports au Congrès sur la situation économique, le Président a insisté à plusieurs reprises sur les effets dommageables que pourraient avoir les hausses des prix et salaires, et sur les germes de crise qu'elles contiennent. Remarquons dès l'abord qu'une inflation généralisée n'est pas en soi une cause de dépression; à condition que les hausses des prix et des rémunérations s'effectuent partout dans une mesure sensiblement égale et *pari passu*, il n'y a aucune raison de ralentissement de l'activité économique. C'est là cependant une hypothèse purement théorique; en fait, et nous l'avons vu dans le cas des Etats-Unis, toute inflation s'accompagne de

déséquilibres dans la hausse des prix : il en résulte une réduction de pouvoir d'achat dans certains secteurs au profit d'autres; les autres facteurs économiques ne s'adaptent pas avec la souplesse voulue et il en résulte presque inévitablement des impasses qui se traduisent par un ralentissement de l'activité économique.

Il est intéressant à cet égard d'examiner les modifications intervenues dans la répartition du revenu national : ces changements de répartition résultent en partie des modifications dans les rémunérations découlant des prix et des salaires, à côté d'autres facteurs, tels l'augmentation de la production et les changements dans la distribution de l'activité économique.

Répartition du revenu national

(en pour-cent du revenu national)

Année	Rémunération des employés et salariés	Revenus des propriétaires			Revenus des sociétés	Intérêts nets
		industrie, commerce, autres professions	agriculture	loyers et revenus		
1939.....	65,9	9,4	6,2	4,8	8,0	5,8
1945.....	67,2	9,1	7,4	3,8	10,8	1,7
1946.....	65,6	11,1	8,5	3,9	9,3	1,8
1 ^{er} semestre 1947 (taux annuel) ..	63,0	11,2	8,8	3,6	11,8	1,7

On remarque que la guerre a eu pour effet d'augmenter la part des employés et des salariés ainsi que celle des propriétaires agricoles et des sociétés. En 1947, cependant, la part des employés et salariés est redevenue inférieure à ce qu'elle était avant-guerre, tandis que celle de l'agriculture et des sociétés s'est encore accrue.

Une réduction de la part des employés et salariés, qui représentent la grande masse des consommateurs, doit à la longue amener une diminution des dépenses de consommation; il n'est pas certain que celle-ci soit immédiatement et intégralement compensée par l'augmentation des dépenses d'investissement que permettent les disponibilités accrues des sociétés et des propriétaires agricoles. Parallèlement à ces modifications dans la répartition du revenu national, les revenus de l'ensemble des consommateurs (après taxation) ont marqué un accroissement réel au cours de la guerre, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

Revenu disponible par habitant

	Dollars courants	Dollars valeur 1944
1935-1939 (Moyenne)	516	647
1944.....	1.057	1.057
1946.....	1.122	1.011
1947 (1 ^{er} semestre)	1.183	956

Mais depuis la fin de la guerre, la tendance s'est renversée et les hausses de prix ont largement

dépassé l'augmentation des revenus. La question se pose s'il n'y a pas là une cause de réduction de la demande et de dépression pour les mois à venir, lorsque le recours à l'épargne constituée pendant la guerre et au crédit à la consommation se sera ralenti, et que les dépenses d'investissement financées au moyen de bénéfices non distribués des sociétés auront accentué la tendance à la réduction qui semble s'y faire jour.

3. Ainsi que nous l'avons dit, le circuit économique semble être redevenu *self liquidating*, tout au moins financièrement; il contient cependant un certain nombre d'anomalies et de points faibles dont les plus marquants sont les suivants :

a) Grâce à des facteurs exceptionnellement favorables : les récoltes prospères de ces dernières années, combinées avec les prix élevés que l'on connaît, le secteur agricole vit actuellement une période de prospérité anormale, destinée à prendre fin tôt ou tard.

Les chiffres suivants donnent une idée de la manière dont la structure actuelle des prix joue en faveur de l'agriculture : tandis que par rapport à la moyenne des années 1910 à 1914, époque relativement favorable, les prix reçus par les agriculteurs ont augmenté de 171 p. c., ceux qui sont payés par eux ne se sont accrus que de 130 p. c., créant ainsi une disparité de près de 20 p. c.; la disparité est de plus de 50 p. c. par rapport à 1939; il est vrai qu'à cette dernière époque, la situation de l'agriculture était plutôt précaire; une certaine réadaptation se justifiait donc. Quoi qu'il en soit, les circonstances actuelles font des revenus agricoles un facteur particulièrement important dans le volume de la dépense effective. Lorsque ces circonstances auront pris fin, les réductions dans le volume de la demande émanant du secteur agricole trouveront-elles une compensation ailleurs ?

Il est peu probable cependant, étant donné la pénurie des céréales en Europe, que le problème soit d'actualité avant plusieurs mois, voire plusieurs années.

b) Ainsi que nous l'avons vu, un des secteurs où le circuit économique n'est certainement pas *self liquidating* est celui du commerce extérieur et des transactions internationales en général. Une partie de l'activité économique est consacrée à la satisfaction des besoins de l'étranger, sans aucune contrepartie économique actuelle de la part de celui-ci; près de 5 p. c. du revenu national sont affectés à ce but. Lorsque prendra fin le déséquilibre d'aujourd'hui, une réadaptation de la structure économique s'avérera nécessaire, soit qu'il s'agisse de ménager au sein de l'économie américaine une capacité d'absorption pour les prestations de l'étranger, soit qu'il s'agisse d'orienter vers d'autres buts l'activité jadis consacrée aux besoins de l'extérieur. La situation présente en Europe et en Asie fait présager comme plutôt éloigné le moment où ces contingents reprendront une place

prépondérante sur les marchés américains; le maintien des exportations américaines à leur niveau actuel ou à un niveau qui s'en rapproche dépend cependant essentiellement de la mesure dans laquelle l'Amérique consentira à aider l'Europe; on ne peut donc nier l'influence du plan Marshall sur le maintien du niveau de prospérité actuel aux Etats-Unis.

4. Plusieurs des tendances que nous avons signalées indiquent que des réadaptations s'effectuent dans le sens d'une normalisation du circuit économique. Il apparaît notamment que, de plus en plus, les arriérés de besoins dans le domaine des biens de consommation ont été satisfaits; nous avons indiqué les secteurs où déjà apparaissent des signes de saturation. La reconstitution des stocks touche, elle aussi, à sa fin et seul le renouvellement normal continue à s'effectuer. Dans beaucoup de domaines, enfin, le processus de réinvestissement n'est pas loin d'être terminé.

Une redistribution de l'activité économique s'avère donc nécessaire pour s'adapter aux changements dans la demande qui résulte de ces phénomènes. Cette redistribution semble s'effectuer dans le sens d'un accroissement d'activité dans le domaine des services de toute nature : transports, voyages, distractions, prestations intellectuelles, etc.

Le développement de ces activités est certainement un facteur important du maintien d'un niveau élevé de prospérité et est en même temps un facteur d'amélioration du standard de vie.

5. On accordait, il y a quelque dix ans, plus d'importance que maintenant aux tendances de la spéculation pour établir un diagnostic de la situation économique et faire des prédictions. A en croire la Bourse, les perspectives ne seraient pas trop brillantes : l'indice des actions (base 1935-1939), après avoir atteint son plafond en juin 1946 (153), n'a fait que baisser depuis, à part quelques faibles pointes : il est actuellement au niveau 120, alors que les prix de gros sont à 181 et le coût de la vie à 157. C'est un niveau bien bas. Faut-il en tirer des conclusions pessimistes ?

Sans doute l'Amérique atteint-elle actuellement un niveau de prospérité qui ne sera pas dépassé avant quelques années : dans ce sens-là, elle vit une période de *boom*. Mais rien n'indique encore que ce *boom* doive être suivi à bref délai d'une dépression.

Nous avons signalé les points faibles de la situation actuelle : il n'y a cependant encore aucun signe de dépression et l'on peut croire que les adaptations nécessaires ne sont pas fondamentales au point de mettre en danger la prospérité présente.

Il est toujours hasardeux de faire des prédictions dans le domaine économique; si toutefois nous devons en faire, elles seraient plutôt dans le sens d'une continuation de la prospérité actuelle pendant plusieurs mois encore, que d'une dépression prochaine.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. *Législation économique et sociale générale*
- II. *Législation monétaire, bancaire et financière*
- III. *Législation agricole*
- IV. *Législation industrielle*
- V. *Législation du travail*
- VI. *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. *Législation des transports*
- IX. *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. *Législation relative au rationnement et au ravitaillement*
- XI. *Législation en matière de restauration et de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE

Arrêté du Régent du 2 avril 1947

relatif à l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, concernant la sécurité sociale des travailleurs, aux employeurs et travailleurs liés par un contrat de louage de service domestique des cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith (*Moniteur*, 9-10 juin 1947, p. 5746).

Loi du 29 avril 1947

relative aux comptes de prévision de la Régie des Services frigorifiques de l'Etat belge pour les exercices financiers du 1^{er} novembre au 31 décembre 1944 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 1945 (*Moniteur*, 19 juin 1947, p. 6428).

Arrêté du Régent du 1^{er} mai 1947

abrogeant et remplaçant les articles 1 à 4 de l'arrêté royal du 26 août 1938 portant création d'un Comité ministériel de Coordination économique (*Moniteur*, 6 juin 1947, p. 5672).

Sur la proposition des Ministres réunis en Conseil,
Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. — Les articles 1 à 4 de l'arrêté royal du 26 août 1938 sont abrogés.

Art. 2. — La coordination de la politique économique du Gouvernement est confiée à un Comité

ministériel de Coordination économique, qui se compose :

- 1^o du Premier Ministre ;
- 2^o du Ministre des Finances ;
- 3^o du Ministre des Communications ;
- 4^o du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes ;
- 5^o du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale ;
- 6^o du Ministre de l'Agriculture ;
- 7^o du Ministre de la Coordination économique et du Rééquipement national ;
- 8^o du Ministre du Ravitaillement et des Importations ;
- 9^o du Ministre du Commerce extérieur.

Le Comité invite, pour l'examen des questions qui les concernent, les autres Ministres intéressés qui siègent alors au même titre que les membres permanents.

Art. 3. — Les réunions du Comité sont présidées par le Premier Ministre ou, à son défaut, par le Ministre de la Coordination économique et du Rééquipement national.

Le Ministre de la Coordination économique et du Rééquipement national est responsable de la bonne marche des travaux du Comité ; il désigne le secrétaire du Comité.

Les frais de fonctionnement du Comité sont imputables au budget du Ministère de la Coordination économique, et du Rééquipement national.

Art. 4. — Le Comité ministériel de Coordination a pour fonctions principales :

1° de provoquer et de poursuivre l'étude de problèmes économiques intéressant simultanément plusieurs départements à attributions économiques;

2° de coordonner les efforts tendant à faire baisser le coût de la vie et de procéder à un examen approfondi de toutes mesures qui pourraient exercer une influence directe ou indirecte sur le coût de la vie et sur le coût de la production;

3° de rechercher la solution des problèmes de principe touchant à la politique économique générale;

4° d'élaborer des directives destinées à rendre uniformes les méthodes utilisées par divers départements pour résoudre des questions similaires;

5° de recueillir et de systématiser les informations les plus caractéristiques de la situation économique générale;

6° de faire, à intervalles réguliers, un rapport succinct sur la situation économique générale et sur l'orientation de la politique économique effectivement poursuivie par le Gouvernement.

Art. 5. — Le Comité agit :

1° à l'initiative du Conseil des Ministres qui le charge de formuler des conclusions sur des questions déterminées;

2° de sa propre initiative, en se saisissant des questions qui requièrent coordination;

3° à la demande de départements ministériels qui estiment devoir en référer à lui.

Art. 6. — Le Comité soumet au Conseil des Ministres, pour décision finale, les résultats de ses délibérations et les propositions concrètes qui en découlent.

Le Comité suit, pour autant que de besoin, l'application des décisions prises par le Conseil des Ministres à la suite de ses travaux et de ses propositions.

Le Ministre de la Coordination économique et du Rééquipement national est le rapporteur du Comité auprès du Conseil des Ministres.

Arrêté du Régent du 16 mai 1947

modifiant l'arrêté royal du 12 juillet 1937 relatif à la statistique du tourisme (Moniteur, 13 juin 1947, p. 5908).

Arrêté du Régent du 19 mai 1947

portant modification des tarifs de la Caisse de Retraite (Moniteur, 1^{er} juin 1947, p. 5536).

Loi du 20 mai 1947

contenant le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1947 (Moniteur, 8 juin 1947, p. 5712).

Arrêté du Régent du 21 mai 1947

pris en exécution de l'article 5 de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs. — Relèvement du taux des compléments de pensions de vieillesse (Moniteur, 9-10 juin 1947, p. 5747).

Arrêté du Régent du 21 mai 1947

relatif à l'application de l'arrêté-loi du 15 novembre 1945 instituant le Fonds national d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, aux employeurs et travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure (Moniteur, 18 juin 1947, p. 6096).

Modification du 3 juin 1947

à l'arrêté du Régent du 26 mai 1945

organique du Fonds provisoire de soutien des chômeurs (Moniteur, 14 juin 1947, p. 5969).

Soutien des chômeurs

Dispositions dérogatives du 4 juin 1947

en faveur des travailleurs ayant dépassé soixante-cinq ans ou l'âge légal de la pension (Moniteur, 22 juin 1947, p. 6211).

Loi du 7 juin 1947

relative à la codification des lois sur le droit de timbre (Moniteur, 15 juin 1947, p. 6000).

Article 1^{er}. — Le Roi peut, par un arrêté délibéré en Conseil des Ministres, codifier les lois concernant le droit de timbre, en y apportant les modifications qui se recommandent dans un but de simplification.

Art. 2. — L'arrêté royal prévu à l'article précédent sera pris avant le 1^{er} juillet 1947.

Au plus tard le 31 juillet 1947, le Gouvernement saisira les Chambres d'un projet de loi ayant pour objet la confirmation de cet arrêté.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur*.

Loi du 10 juin 1947

concernant les accises et les douanes (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6271).

Arrêté du Régent du 11 juin 1947

relatif à la décharge de l'accise pour l'alcool utilisé à des usages industriels (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6285).

Arrêté du Régent du 11 juin 1947

relatif à la décharge de l'accise pour les glucoses utilisées à des usages industriels (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6286).

Arrêté ministériel du 11 juin 1947

concernant le régime fiscal des bières (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6286).

Arrêté ministériel du 11 juin 1947

relatif au transport et au commerce des alcools et boissons spiritueuses (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6288).

Loi du 14 juin 1947

contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1947 (Moniteur, 13 juillet 1947, p. 6752).

Loi du 16 juin 1947

concernant le tarif des douanes (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6289).

Loi du 16 juin 1947

donnant au Roi le pouvoir d'abroger, de modifier et de compléter les arrêtés-lois des 14 mai, 21 août et 31 décembre 1946 relatifs aux traitements et salaires (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6305).

Arrêté du Régent du 16 juin 1947

modifiant les dispositions de l'article 4bis de l'arrêté-loi du 14 mai 1946, relatif aux traitements et salaires (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6306).

Loi du 17 juin 1947

contenant le budget du Ministère de la Défense nationale pour l'exercice 1947 (Moniteur, 5 juillet 1947, p. 6527).

Loi du 17 juin 1947

allouant des crédits additionnels pour les dépenses résultant de la mobilisation, à rattacher au budget du Ministère de la Défense nationale, au budget de la Gendarmerie, au budget de la Défense active du Territoire contre le Péril aérien et au budget de la Protection aérienne passive pour l'exercice 1940 (Moniteur, 13 juillet 1947, p. 6758).

Loi du 18 juin 1947

contenant le budget du Ministère du Budget pour l'exercice 1947 (Moniteur, 14-15 juillet 1947, p. 6784).
— Erratum (Moniteur, 18 juillet 1947, p. 6913).

Loi du 18 juin 1947

contenant le budget des pensions pour l'exercice 1947 (Moniteur, 14-15 juillet 1947, p. 6789).

Arrêté du Régent du 23 juin 1947

modifiant et complétant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur, 28 juin 1947, p. 6337).

Arrêté du Régent du 23 juin 1947

prescrivant l'organisation d'une enquête sur la situation et le fonctionnement des sociétés coopératives en 1946 (Moniteur, 26 juillet 1947, p. 7019).

Loi du 24 juin 1947

portant majoration de la redevance sur les postes récepteurs radio-électriques (Moniteur, 3 juillet 1947, p. 6464).

Loi du 24 juin 1947

contenant le budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1947 (Moniteur, 17 juillet 1947, p. 6848).

Loi du 24 juin 1947

modifiant l'article 3, a), de la loi du 21 juillet 1930, relative aux augmentations de certaines pensions et allocations visées aux titres II et III des lois coordonnées sur les pensions militaires (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7072).

Arrêté ministériel du 25 juin 1947

relatif aux taxes assimilées au timbre (Moniteur, 28 juin 1947, p. 6346).

Loi du 27 juin 1947

prorogeant la loi du 12 mai 1947 suspendant temporairement certaines exécutions en matière de baux à loyer (Moniteur, 28 juin 1947, p. 6336).

Loi du 27 juin 1947

ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1947 (Moniteur, 29-30 juin 1947, p. 6368).

Loi du 30 juin 1947

modifiant ou complétant différents articles de la législation sur les pensions militaires (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7073).

Arrêté du Régent du 12 juillet 1947

déterminant des modalités spéciales d'application de l'arrêté-loi du 15 novembre 1945, instituant un Fonds national d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs (Moniteur, 20 juillet 1947, p. 6960).

Arrêté du Régent du 15 juillet 1947

modifiant et complétant l'arrêté du Régent du 2 avril 1947, déterminant les modalités générales d'exécution de l'arrêté-loi du 25 février 1947, relatif à l'octroi de salaires aux travailleurs, pendant huit jours fériés par an (Moniteur, 20 juillet 1947, p. 6961).

Arrêté du 19 juillet 1947

relatif à la déclaration de stocks et au remboursement de diverses interventions gouvernementales en matière de ravitaillement (Moniteur, 25 juillet 1947, p. 7008).

Arrêté du 23 juillet 1947

relatif au régime fiscal du tabac (Moniteur, 26 juillet 1947, p. 7016).

II — LEGISLATION MONETAIRE. BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté du Régent du 23 mai 1947

relatif à l'émission de certificats de Trésorerie 4 p. c. de 1947 à 5 ou à 10 ans. — Erratum (Moniteur, 7 juin 1947, p. 5684).

Arrêté du 24 mai 1947

approuvant l'émission d'un emprunt de 150.000.000 de francs par l'Office central de Crédit hypothécaire (Moniteur, 2-3 juin 1947, p. 5573).

Arrêté du Régent du 20 juin 1947

accordant un nouveau délai pour l'échange des pièces en argent de 20 et 50 francs (Moniteur, 23-24 juin 1947, p. 6239).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 23 mai 1947

modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 6 janvier 1947 relatif à la livraison des produits laitiers (Moniteur, 1^{er} juin 1947, p. 5553).

Arrêté du 1^{er} juillet 1947

relatif à la mobilisation des céréales de 1947 (Moniteur, 3 juillet 1947, p. 6471).

Arrêté ministériel du 3 juin 1947

relatif à la réglementation des subsides de l'Etat aux sociétés de petit élevage (Moniteur, 13 juillet 1947, p. 6763).

Arrêté ministériel du 15 juillet 1947

relatif à l'exportation de laitues pommées pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7080).

Arrêté ministériel du 10 juin 1947

modifiant celui du 19 octobre 1946, relatif à la mobilisation et au commerce des semences de céréales et de légumes secs des variétés agricoles (Moniteur, 16-17 juin 1947, p. 6033).

Arrêté ministériel du 15 juillet 1947

modifiant celui du 10 juillet 1946 relatif à l'exportation de prunes pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7081).

Arrêté ministériel du 18 juillet 1947

modifiant celui du 1^{er} juillet 1947 relatif à la mobilisation des céréales de 1947 (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7081).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté du Régent du 29 mai 1947

accueillant une requête déposée par application de l'arrêté royal du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 13 juin 1947, p. 5904).

L'article 3 de cet arrêté interdit à tout producteur d'ouvrages en caoutchouc visés à l'article 1^{er}, de dépasser en production effective de ces articles 100 p. c. de la capacité totale de production, en ces articles, de ses installations établies et en ordre de marche au 25 avril 1939.

Chaque modification ou transformation des moyens destinés à faire les mélanges employés dans la fabrication des articles tombant sous l'application du présent arrêté devra, dans la quinzaine, être portée à la connaissance du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes.

Arrêté du Régent du 29 mai 1947

accordant des dérogations aux dispositions de l'arrêté du Régent du 29 mai 1947, instituant une réglementation économique au sein de l'industrie du caoutchouc (Moniteur, 13 juin 1947, p. 5907).

Arrêté du Régent du 4 juin 1947

accueillant une requête déposée par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 21 juin 1947, p. 6179).

Cet arrêté interdit à tout producteur d'acide carbonique, liquide ou solide, d'en produire dans une proportion qui excède 60 p. c. de la capacité de production de ses installations établies à la date du 11 février 1937.

Le remplacement du matériel hors d'usage ou

déclassé, par du matériel neuf, demeurera autorisé, pour autant que la capacité de production du matériel neuf ne soit pas plus considérable que celle du matériel qu'il remplace.

Toute diminution et, en général, toute modification ou transformation des installations, devront être portées à la connaissance du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes.

Aucun nouveau producteur d'acide carbonique ne pourra s'établir ou mettre son installation en marche sans avoir obtenu, indépendamment des autorisations requises par les lois et règlements en vigueur, l'autorisation du Roi.

Arrêté du Régent du 4 juin 1947

accordant des dérogations aux dispositions de l'arrêté du 4 juin 1947 instituant une réglementation économique au sein de l'industrie de l'acide carbonique (Moniteur, 21 juin 1947, p. 6182).

Arrêté du Régent du 12 juin 1947

déterminant le régime des autorisations de prises d'eau souterraines (Moniteur, 5 juillet 1947, p. 6537).

Arrêté du Régent du 19 juin 1947

portant rejet d'une requête déposée par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 9 juillet 1947, p. 6626).

La requête déposée par la société coopérative « Groupement des Fabricants belges de Produits réfractaires », en date du 7 octobre 1946, auprès du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, est rejetée.

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté ministériel du 21 décembre 1946

concernant l'application de l'arrêté du Régent du 3 décembre 1946 remplaçant l'arrêté du Régent du 11 février 1946 instituant des organes de sécurité et d'hygiène dans les entreprises industrielles et commerciales, ainsi que dans les services et établissements publics ou d'utilité publique. — Erratum (Moniteur, 21 juin 1947, p. 6182).

Arrêté du Régent du 5 avril 1947

modifiant l'arrêté du Régent du 18 février 1947 instituant un Conseil supérieur de la Construction d'Habitations pour Mineurs (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6309).

Arrêté du 15 mai 1947

portant réglementation de la sélection et de la surveillance médicales des chauffeurs des services publics d'autobus, des services spéciaux d'autobus, des services d'autocars, des taxis ou fiacres automobiles et des autres transports de personnes par véhicules automobiles visés par l'arrêté-loi du 30 décembre 1946 (Moniteur, 6 juillet 1947, p. 6561).

Arrêté ministériel du 11 juin 1947

modifiant l'arrêté ministériel du 11 avril 1947, pris en exécution de l'arrêté du Régent du 28 septembre 1945 relatif à l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, aux employeurs et aux travailleurs rémunérés au pourboire (Moniteur, 18 juin 1947, p. 6444).

Arrêté du Régent du 14 juin 1947

fixant certaines conditions de travail pour l'industrie diamantaire (Moniteur, 23-24 juin 1947, p. 6240).

Loi du 16 juin 1947

modifiant l'arrêté-loi du 3 janvier 1946, concernant les vacances annuelles des travailleurs salariés (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6496).

Arrêté du Régent du 16 juin 1947

fixant certaines modalités spéciales d'application de l'arrêté-loi du 3 janvier 1946 concernant les vacances annuelles des travailleurs salariés dans l'industrie de la briqueterie (Moniteur, 31 juillet 1947, p. 7115).

Arrêté du Régent du 16 juin 1947

fixant un mode spécial de calcul de la rémunération afférente aux vacances annuelles à prendre en 1947 par les travailleurs occupés dans les entreprises relevant de la Commission nationale paritaire de l'Industrie des Ports (Moniteur, 31 juillet 1947, p. 7116).

Arrêté ministériel du 20 juin 1947

portant exécution des prescriptions de l'arrêté du Régent du 4 juin 1947 relatif au soutien des chômeurs et instituant des dispositions dérogatoires en faveur des travailleurs ayant dépassé soixante-cinq ans ou l'âge légal de la pension (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6497).

Cet arrêté reconnaît l'état de pénurie de main-d'œuvre pour toutes les catégories professionnelles dans le pays.

Arrêté du Régent du 27 juin 1947

déterminant les mesures d'application de l'arrêté-loi du 23 janvier 1947, relatif à la réparation des dommages résultant des accidents du travail survenus aux prisonniers de guerre occupés par des entreprises privées ou publiques (Moniteur, 25 juillet 1947, p. 7009).

Arrêté du Régent du 15 juillet 1947

modifiant et complétant l'arrêté du Régent du 2 avril 1947, déterminant les modalités générales d'exécution de l'arrêté-loi du 25 février 1947, relatif à l'octroi de salaires aux travailleurs, pendant huit jours fériés par an (Moniteur, 20 juillet 1947, p. 6961).

Arrêté du Régent du 17 juillet 1947

Repos du dimanche. — Magasins de détail et coiffeurs d'Ostende, Blankenberge, Heist, Westende, Middelkerke, Klemskerke, Wenduine, Knocke, La Panne et Spa. — Autorisation accordée par application de l'article 7 de la loi du 17 juillet 1905 (Moniteur, 20 juillet 1947, p. 6964).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté ministériel du 24 mai 1947

modifiant ceux des 5 octobre et 28 décembre 1944 et du 17 novembre 1945, réglementant les exploitations forestières ainsi que les achats et ventes de bois de mines (Moniteur, 5 juin 1947, p. 5651).

Vu l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concer-

nant la réglementation relative à l'approvisionnement du pays; Revu l'arrêté ministériel du 5 octobre 1944, complété par ceux des 28 décembre 1944 et 17 novembre 1945 réglementant les exploitations forestières ainsi que les achats et ventes de bois de mines;

Considérant que la situation de l'approvisionnement des charbonnages en bois de mines est actuellement favorable et ne nécessite plus pendant une certaine période de mesures spéciales en vue d'assurer leurs besoins en bois de cette catégorie;

Considérant, d'autre part, qu'il n'y a plus utilité à imposer aux propriétaires forestiers la déclaration des ventes des bois de plus de 70 cm. de circonférence à 1 m. 50 du sol,

Arrêtent :

Article 1^{er}. — Les dispositions des articles 5, 6 et 6bis de l'arrêté ministériel du 5 octobre 1944, complété par les arrêtés ministériels des 28 décembre 1944 et 17 novembre 1945, réglementant les exploitations forestières ainsi que les achats et ventes de bois de mines, sont momentanément suspendues. Pendant la période de suspension, ces bois ne devront plus être livrés obligatoirement aux charbonnages.

Art. 2. — Le premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 5 octobre 1944 précité, modifié par les arrêtés ministériels des 28 décembre 1944 et 17 novembre 1945, est abrogé en ce qui concerne les bois de sciage, tels qu'ils sont définis dans cet article; leur vente ne doit donc plus être déclarée par les propriétaires d'arbres.

Le troisième alinéa du même article est remplacé par le texte ci-après :

« Sont réputés bois de mines, tous les arbres, à l'exclusion du hêtre, en forêt ou hors forêt, dont la circonférence, prise sur l'écorce à 1 m. 50 du sol, est comprise entre 14 et 70 cm. »

Le quatrième alinéa du même article est supprimé.

Art. 3. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté ministériel du 6 juin 1947

modifiant l'arrêté ministériel du 8 décembre 1946, limitant la consommation d'énergie électrique pour l'éclairage des réclames et enseignes lumineuses (Moniteur, 8 juin 1947, p. 5729).

L'arrêté du 8 décembre 1946 est suspendu jusqu'au 1^{er} octobre 1947.

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 15 juillet 1947

relatif à l'exportation de laitues pommées pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7080).

Arrêté ministériel du 10 juin 1947

modifiant celui du 19 octobre 1946 relatif à la mobilisation et au commerce des semences de céréales et de légumes secs des variétés agricoles (Moniteur, 16-17 juin 1947, p. 6033).

Arrêté ministériel du 15 juin 1947

abrogeant et remplaçant l'arrêté ministériel du 5 août 1946, portant coordination de la réglementation de la distribution des combustibles (Moniteur, 1^{er} juillet 1947, p. 6399).

Arrêté du 1^{er} juillet 1947

relatif à la mobilisation des céréales de 1947 (Moniteur, 3 juillet 1947, p. 6471).

Arrêté ministériel du 25 juillet 1947

abrogeant l'arrêté ministériel du 25 juin 1946, modifié par l'arrêté ministériel du 10 mars 1947, réglementant la transformation et la distribution des cuirs et peaux bruts et du cuir tanné (Moniteur, 31 juillet 1947, p. 7104).

Vu l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays, spécialement son article 3;

Revu l'arrêté ministériel du 25 juin 1946, modifié par l'arrêté ministériel du 10 mars 1947, réglementant la transformation et la distribution des cuirs et peaux bruts et du cuir tanné,

Arrête :

Article 1^{er}. — L'arrêté ministériel du 25 juin 1946, modifié par l'arrêté ministériel du 10 mars 1947, réglementant la transformation et la distribution des cuirs et peaux bruts et du cuir tanné, est abrogé.

Art. 2. — Le présent arrêté n'est pas applicable aux cuirs et peaux bruts ayant fait l'objet d'attributions régulières jusques et y compris celles de la 34^e répartition.

Arrêté ministériel du 15 juillet 1947

modifiant celui du 10 juillet 1946, relatif à l'exportation de prunes pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7081).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté du Régent du 20 mai 1947

Dissolution de l'Office National Régulateur des Transports (Moniteur, 5 juin 1947, p. 5650).

Par arrêté du Régent en date du 20 mai 1947, l'Office National Régulateur des Transports, créé en

vertu de l'arrêté-loi du 27 novembre 1944, est dissous à la date du 31 mai 1947.

L'Etat reprend l'actif du dit office, à charge d'en supporter le passif.

Règlement général du 22 mai 1947

déterminant les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles affectés au transport rémunéré de personnes à l'aide de véhicules carrossés pour le transport de sept personnes ou plus (non compris le conducteur) et les véhicules automobiles affectés au transport de choses (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6498).

Règlement général du 10 juin 1947

déterminant les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles carrossés pour le transport de six personnes ou moins (non compris le conducteur) et affectés au transport rémunéré de personnes ou au transport de choses (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6514).

Arrêté du 21 juin 1947

Gestion des écluses et des chenaux de navigation sur la Meuse liégeoise (Moniteur, 19 juillet 1947, p. 6929).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté ministériel du 19 mai 1947

concernant le tarif des droits d'inspection des navires (Moniteur, 1^{er} juin 1947, p. 5544).

Arrêté ministériel du 19 mai 1947

plaçant sous le régime du prix normal le sucre interverti, le miel artificiel, le sirop d'or, le sirop de vergeoise, la crème de sucre, le sirop simple P.B.4 et les sirops candi et les pâtes à tartiner (Moniteur, 2-3 juin 1947, p. 5576).

Arrêté ministériel du 28 mai 1947

fixant les prix maxima des produits pétroliers. — Errata (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6313).

Arrêté ministériel du 30 mai 1947

réglementant les prix des produits laitiers (Moniteur, 1^{er} juin 1947, p. 5548). — Erratum (Moniteur, 29-30 juin 1947, p. 6370).

Arrêté ministériel du 1^{er} juin 1947

plaçant les pommes de terre de la récolte 1946, livrées par les producteurs après le 30 avril 1947, sous le régime du prix normal (Moniteur, 6 juin 1947, p. 5668).

Arrêté ministériel du 3 juin 1947

réglementant les prix des fromages et poudres de lait (Moniteur, 7 juin 1947, p. 5685).

Arrêté ministériel du 10 juin 1947

réglementant les prix des fromages importés à pâte dure, demi-dure et molle (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6312).

Loi du 16 juin 1947

donnant au Roi le pouvoir d'abroger, de modifier et de compléter les arrêtés-lois des 14 mai, 21 août et 31 décembre 1946 relatifs aux traitements et salaires (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6305).

Arrêté du Régent du 16 juin 1947

modifiant les dispositions de l'article 4bis de l'arrêté-loi du 14 mai 1946 relatif aux traitements et salaires (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6306).

Arrêté ministériel du 19 juin 1947

modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 27 mai 1947 réglementant les prix des places dans les cinémas (Moniteur, 22 juin 1947, p. 6210).

Arrêté ministériel du 20 juin 1947

réglementant les prix maxima de vente du savon mou (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6520).

Arrêté ministériel du 23 juin 1947

modifiant, en ce qui concerne la farine, l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles (Moniteur, 16 juillet 1947, p. 6816).

Arrêté du Régent du 24 juin 1947

modifiant l'article 5 de l'arrêté du 22 mars 1947 portant détermination des subventions entrant dans le cadre de la politique d'intervention en matière de ravitaillement du pays (Moniteur, 28 juin 1947, p. 6347).

Arrêté du Régent du 24 juin 1947

modifiant celui du 22 mars 1947 portant détermination des subventions entrant dans le cadre de la politique d'intervention en matière de ravitaillement du pays (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6497).

Considérant que la libération du commerce, du transport et de la consommation des pommes de terre vendues après le 30 avril 1947 justifie la suppression de la subvention qui était allouée aux producteurs pour les livraisons effectuées dans le cadre des dispositions relatives à l'approvisionnement, cet arrêté abroge l'article 3 de l'arrêté du Régent du 22 mars 1947 portant détermination des subventions entrant dans le cadre de la politique d'intervention en matière de ravitaillement du pays.

Arrêté du Régent du 24 juin 1947

modifiant l'article 5 de l'arrêté du 22 mars 1947 portant détermination des subventions entrant dans le cadre de la politique d'intervention en matière de ravitaillement du pays. — Erratum (Moniteur, 13 juillet 1947, p. 6762).

Arrêté ministériel du 30 juin 1947

modifiant l'arrêté ministériel du 10 mars 1947 fixant les prix maxima des charbons et des agglomérés de houille au départ des charbonnages et des fabriques d'agglomérés, des coques et du goudron de houille au départ des cokeries, des dérivés primaires et secondaires du goudron de houille, et des dérivés des huiles légères de débénzolage du gaz au départ des usines de distillation et des briquettes de lignite (Moniteur, 9 juillet 1947, p. 6628).

Cet arrêté fixe les modalités de détermination du prix maximum de vente du benzol moteur fourni aux importateurs de benzine-auto et aux raffineurs de produits pétroliers.

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1947

réglementant le prix des engrais azotés (Moniteur, 7-8 juillet 1947, p. 6605).

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1947

fixant les prix de vente des engrais potassiques (Moniteur, 7-8 juillet 1947, p. 6606).

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1947

réglementant les prix du superphosphate de chaux (Moniteur, 7-8 juillet 1947, p. 6607).

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1947

réglementant les prix des céréales indigènes de la récolte 1947 (Moniteur, 7-8 juillet 1947, p. 6607).

Vu l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concer-

nant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays;

Revu l'arrêté ministériel du 30 décembre 1946, réglementant les prix maxima des céréales indigènes de la récolte 1946,

Arrête :

Article 1^{er}. — Il est interdit à quiconque d'offrir en vente, de vendre ou d'acheter des céréales indigènes de la récolte 1947 à des prix supérieurs à ceux fixés par le présent arrêté.

Art. 2. — Les prix maxima à payer au producteur pour les céréales indigènes de la récolte 1947 sont fixés comme suit :

Par 100 kg.

	fr.	
1. Froment et épeautre	430	
2. Seigle	»	370
3. Orge et escourgeon	»	355
4. Avoine	»	325

Ces prix sont fixés sans préjudice des dispositions spéciales relatives, notamment, aux conditions de livraison, de qualité, de variété, de teneur, de calibre et autres qui pourraient être déterminées ultérieurement pour chaque produit.

Art. 3. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont recherchées, constatées, poursuivies et punies conformément aux dispositions des chapitres II et III de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays.

Art. 4. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

Arrêté du Régent du 15 juillet 1947

modifiant et complétant l'arrêté du Régent du 2 avril 1947, déterminant les modalités générales d'exécution de l'arrêté-loi du 25 février 1947, relatif à l'octroi de salaires aux travailleurs pendant huit jours fériés par an (Moniteur, 20 juillet 1947, p. 6961).

Arrêté ministériel du 24 juillet 1947

réglementant les prix des animaux de boucherie (Moniteur, 26 juillet 1947, p. 7022).

Arrêté ministériel du 25 juillet 1947

réglementant les prix du lait évaporé en boîtes (Moniteur, 27 juillet 1947, p. 7042).

Arrêté ministériel du 29 juillet 1947

modifiant les prix des produits alimentaires subsidés (Moniteur, 31 juillet 1947, p. 7105).

Vu l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays, modifié et complété par l'arrêté-loi du 14 mai 1946, renforçant le contrôle des prix, l'arrêté-loi du 18 mai 1946, concernant la répression des infractions à la réglementation

relative aux prix, à l'approvisionnement du pays et à la fixation des traitements et salaires, et des arrêtés-lois des 7 et 29 juin 1946;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 1945, réglementant les prix des produits agricoles, horticoles ou alimentaires importés;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1946, coordonnant les arrêtés de formation de prix des 12 octobre 1944, 1^{er} juin, 20 juin et 15 octobre 1945, et l'arrêté du 9 février 1946, déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchandises;

Revu l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et certains produits agricoles, modifié et complété par les arrêtés ministériels des 1^{er} juillet, 29 août, 27 novembre 1946 et des 10 janvier et 23 juin 1947;

Revu l'arrêté ministériel du 18 juin 1946, réglementant les prix de certains biscuits et des pains d'épices;

Revu l'arrêté ministériel du 13 octobre 1946, réglementant les prix des animaux de boucherie et de la viande;

Revu l'arrêté ministériel du 21 octobre 1946, réglementant les prix des confitures, des pâtes de pommes, des purées de pommes glucosées et des chocolats;

Revu l'arrêté ministériel du 23 décembre 1946, réglementant les prix du pain d'épices fabriqué à base de sucre interverti;

Revu l'arrêté ministériel du 23 décembre 1946, complétant l'arrêté ministériel du 29 octobre 1946, réglementant les prix des produits laitiers;

Revu l'arrêté ministériel du 19 janvier 1947, réglementant les prix maxima de vente de certaines marchandises destinées à l'alimentation du bétail;

Revu l'arrêté ministériel du 30 mai 1947, réglementant les prix des produits laitiers;

Revu les §§ 1 à 13 de l'article 3 et l'article 4 de l'arrêté ministériel du 3 juin 1947, réglementant les prix des fromages et poudre de lait,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. — Il est interdit à quiconque d'offrir en vente, de vendre ou d'acheter les produits visés aux articles suivants à des prix supérieurs à ceux fixés par le présent arrêté.

Art. 2. — Les prix maxima des produits énumérés ci-après sont ceux fixés aux paragraphes suivants ou découlant des dispositions y contenues :

§ 1. — Pain, petits pains (pistolets) et pains français.

La pièce.

Prix maximum à payer par le consommateur :	
a) pour les pains de 600 g.	fr. 3,80
b) pour les pains de 900 g.	5,70
c) pour les pains dont le poids est supérieur à 900 g., le prix de 5 fr. 70 c. peut être majoré de 1 fr. 90 c. par tranche de 300 g.	
d) pour les petits pains de 56 g.	0,65
e) pour les pains français de 280 g.	2,05
f) pour les pains français de 560 g.	4,—

§ 2. — Farine

A. Farine légale destinée à la panification :

1. Prix à payer à la meunerie, marchandise livrée départ moulin, taxe non comprise.	fr. 527,50
2. Prix à payer au grossiste, marchandise livrée départ grossiste, taxe non comprise, les 100 kg. poids net	550,—
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. poids net	6,25

B. Farine de froment blutée à 75 p. c. et farine légale non destinée à la panification :

Prix à payer à la meunerie, marchandise livrée départ moulin, taxe non comprise, les 100 kg.	645,—
---	-------

§ 3. — Pâtes alimentaires

Le kg. poids net
En paquets En vrac

1. Prix à payer par le grossiste, marchandise livrée franco gare grossiste, taxe forfaitaire comprise fr.	13,55	12,15
2. Prix à payer par le détaillant, marchandise livrée franco magasin détaillant, taxe de facture non comprise	14,60	13,10
3. Prix à payer par le consommateur	16,60	14,80

Les prix de vente des pâtes alimentaires importées ne peuvent, en application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1946, coordonnant les arrêtés de formation des prix des 12 octobre 1944, 1^{er} juin, 20 juin et 15 octobre 1945, et l'arrêté du 9 février 1946, déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchandises, et quelle que soit la qualité des produits importés, dépasser les prix prévus par le présent paragraphe.

Il est interdit aux fabricants, importateurs ou grossistes de majorer indirectement au moyen de notes de crédit ou de ristournes les marges des intermédiaires prévues par le présent paragraphe.

Il ne peut être accordé que des ristournes, pour des frais réels de transport supportés par ces intermédiaires et qui normalement sont à charge des fabricants, des importateurs ou des grossistes.

§ 4. — Biscottes

A. Le paquet de 250 g. contenu net :

1. Prix à payer par le grossiste, marchandise livrée franco gare du grossiste, taxe de transmission forfaitaire comprise, le paquet.	fr. 4,25
2. Prix à payer par le détaillant, marchandise livrée franco magasin du détaillant, taxe de facture non comprise, le paquet	4,60
3. Prix à payer par le consommateur, le paquet.	5,25

B. Les prix maxima de la chapelure de biscottes ne pourront, en aucun cas, dépasser les prix maxima des biscottes fixés ci-dessus réduits de 40 centimes par 250 g.

C. Les prix de vente des biscottes et de la chapelure importées sont, en application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1940, coordonnant les arrêtés de formation des prix des 12 octobre 1944, 1^{er} juin, 20 juin et 15 octobre 1945, et l'arrêté du 9 février 1946, déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchandises, ceux prévus par le présent paragraphe.

§ 5. — Biscuits et speculoos

A. Biscuits « Petit belge » :

Emballés en demi-boîtes de 1.800 g. cautionnées :

1. Prix à payer par le grossiste, franco gare ou magasin grossiste, taxe de transmission forfaitaire comprise, le kg. net.	fr. 21,70
2. Prix à payer par le détaillant, franco magasin du détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. net	23,65
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. net.	26,75

B. Speculoos :

Emballé en demi-boîtes de 1.800 g. cautionnées :

1. Prix à payer par le grossiste, franco gare ou magasin grossiste, taxe de transmission forfaitaire comprise, le kg. net.	fr. 24,30
2. Prix à payer par le détaillant, franco magasin du détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. net	26,50
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. net.	30,—

§ 6. — Pain d'épice

A. Pain d'épice (ordinaire) :

1. Prix à payer par le grossiste, marchandise livrée franco gare grossiste, taxe forfaitaire de 9 p. c. comprise, le kg. poids net.....fr. 15,10
2. Prix à payer par le détaillant, marchandise livrée franco magasin détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. poids net..... 16,—
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. poids net 17,50

B. Pain d'épice de fantaisie :

1. Prix à payer par le grossiste, marchandise livrée franco gare grossiste, taxe forfaitaire de 9 p. c. comprise, le kg. poids net..... 20,35
2. Prix à payer par le détaillant, marchandise livrée franco magasin détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. poids net..... 21,60
3. Prix à payer par le consommateur, le kg. poids net 23,50

Il y a lieu d'entendre par pain d'épice de fantaisie, du pain d'épice pour la fabrication duquel il a été fait usage de miel naturel, de fruits confits, de noisettes, d'amandes. Cette énumération est exemplative et non limitative; n'est considéré comme pain d'épice ordinaire que celui fabriqué à base de sucre, de sucre interverti, de miel artificiel ou de sirop de sucre.

§ 7. — Pâtisserie

Prix au consommateur :

- | | |
|---------------------|----------|
| | Le kg. |
| 24. Spéculoos | fr. 30,— |

§ 8. — Chocolat.

1° Les prix maxima de vente du chocolat en tablettes et en bâtons sont fixés comme suit :

	Prix au grossiste, franco gare ou magasin grossiste, taxe comprise — Le kg. net	Prix au détaillant, franco magasin détaillant, taxe de facture non comprise — Le kg. net	Prix au consommateur	
			Le kg. net	Le bâton de 50 g.
Chocolat fondant	40,25	43,40	50,—	2,50
Chocolat spécial au lait	44,80	48,50	56,—	2,80
Chocolat fondant aux noisettes	43,—	47,—	55,—	2,75
Chocolat spécial au lait aux noisettes.....	46,85	51,20	60,—	3,—
Chocolat au praliné	51,40	55,90	65,—	3,25
Chocolat à la crème	37,95	41,30	48,—	2,40

2° Les bâtons de chocolat dont le poids net n'atteint pas ou dépasse les 50 g. seront vendus au consommateur à des prix en rapport avec leur poids.

Les bâtons, tablettes ou articles de chocolat plein ou de chocolat plein aux noisettes d'un poids de 15 g. ou plus ne seront pas considérés comme articles de fantaisie. Leurs prix ne pourront pas dépasser les prix maxima prévus au 1° du présent paragraphe.

La même disposition est applicable au chocolat au praliné et au chocolat à la crème vendus sous forme de tablettes ou de bâtons d'un poids de 25 g. ou plus;

3° Les dispositions des 1° et 2° du présent paragraphe sont d'application pour les chocolats de fabrication indigène ainsi que pour les chocolats importés.

Pour leur application, il n'est fait aucune distinction entre les chocolats ordinaires et ceux fabriqués au moyen de chocolat de couverture.

§ 9. — Chocolat de couverture

Les prix maxima du chocolat de couverture sont fixés comme suit :

Prix au transformateur, livraison franco gare ou magasin du transformateur, taxe comprise, le kg. net :

- | | |
|---|-----------|
| par livraisons de 25 kg. et plus | fr. 40,85 |
| par livraisons de 10 kg. à moins de 25 kg. .. | 42,10 |
| par livraisons de moins de 10 kg. | 43,35 |

Le chocolat de couverture, aussi bien importé qu'indigène, doit être destiné uniquement à la transformation. Il ne peut être vendu tel quel au consommateur.

§ 10. — Cacao en poudre

Les prix du cacao en poudre ne peuvent pas dépasser les prix publiés au *Moniteur belge* du 30 janvier 1947.

Ces prix s'entendent pour du cacao en poudre d'une teneur en graisse de cacao d'au moins 20 p. c.

Ils sont d'application pour les cacaos en poudre indigènes et importés, lors de la vente aux consommateurs et aux transformateurs.

§ 11. — Viande

Prix maxima de vente au détail de la viande :

1. Viande bovine :

Rôtis.....fr.	70,—
Carbonnades, bouillis sans os	35,—
Hachis	35,—
Bouilli avec os	28,—
2. Viande de veau :

Rôtis 1 ^{re} catégorie	70,—
Rôtis 2 ^o catégorie	50,—
Blanquette	30,—
Hachis	30,—
Foie, ris, rognons	55,—
3. Viande porcine :

Rôtis.....	55,—
Poitrine fraîche et salée.....	47,50
Hachis, lard gras, panne	42,50
Saucisses de viande de porc	45,—
4. Viande ovine et caprine :

Rôtis 1 ^{re} catégorie	50,—
Rôtis 2 ^o catégorie	45,—
Ragout	25,—
5. Viande chevaline :

Rôtis 1 ^{re} catégorie	45,—
Rôtis 2 ^o catégorie	40,—
Carbonnades et hachis	27,50
Bouillis avec os	25,—

Abats

Les abats et parties d'abats vendus à l'état brut dans les abattoirs ou vendus au détail à l'état frais ou congelé sont soumis à la règle du prix normal.

§ 12. — *Charcuterie*

1. Le prix de vente au consommateur du jambon cuit sans os et de l'épaule de porc cuite sans os, du carré désossé, dégraissé et découenné fumé (bacon), du filet de saxe ne peut dépasser 80 francs.

Le prix de vente des produits mentionnés ci-dessus ne peut dépasser : lors de la vente au détaillant, 68 francs; lors de la vente au grossiste, 64 fr. 50.

2. Le prix de vente du jambon fumé avec os, de l'épaule de porc fumée avec os ne peut dépasser 80 francs au consommateur, 63 francs au détaillant et 60 francs au grossiste.

3. Le prix de vente au consommateur du salami et de la langue bovine fumée et cuite et des plats cuisinés contenant au minimum 30 p. c. de viande de bœuf ne peut dépasser 70 francs.

Le prix de vente des produits mentionnés ci-dessus ne peut dépasser : lors de la vente au détaillant, 60 francs; lors de la vente au grossiste, 57 francs.

4. Le lard de poitrine fumé et les produits de charcuterie autres que ceux repris plus haut ne peuvent être vendus au consommateur à un prix supérieur à 55 francs le kg.; au détaillant à un prix supérieur à 47 francs et au grossiste à un prix supérieur à 44 fr. 50.

Lorsqu'il s'agit de produits de charcuterie mis en boîtes, les prix mentionnés plus haut pour la vente au grossiste, soit respectivement 64 fr. 50., 57 francs et 44 fr. 50., ne peuvent être majorés que du seul coût de la boîte.

5. Le prix de vente du filet d'Anvers fabriqué au moyen de viande chevaline ne peut dépasser 45 francs le kg. au consommateur, 37 francs au détaillant et 35 francs au grossiste.

Pour les produits de charcuterie mis en boîte, la marge bénéficiaire accordée au grossiste est fixée à 5 p. c. du prix d'achat et la marge bénéficiaire accordée au détaillant à 15 p. c. du prix d'achat au grossiste.

§ 13. — *Huile de table*

Prix à payer par le grossiste, franco magasin, taxe comprise :	
Huile d'arachide, de maïs et d'olive, le litre fr.	25,85
Autres huiles de table, le litre	24,75
Prix à payer par le détaillant, franco magasin, taxes comprises :	
Toutes les huiles de table, le litre	29,20
Prix à payer par le consommateur :	
Toutes les huiles de table, le litre	33,—

§ 14. — *Margarine*

Prix à payer par le détaillant, franco magasin, le kg. fr.	17,80
Prix à payer par le consommateur, le kg.	20,—

§ 15. — *Saindoux*

	Franco destination en allège ou sur wagon	Au détaillant ex-magasin grossiste	Franco magasin détaillant	Au consommateur
Prix à payer par kg. de saindoux non conditionné pour la vente en détail fr.	31,50	33,50	34,—	39,50
Prix à payer par kg. de saindoux, conditionné par le grossiste pour la vente en détail	31,—	34,50	35,—	39,50
Prix à payer par kg. de saindoux, conditionné pour la vente en détail	32,—	34,50	35,—	39,50

§ 16. — *Fromages indigènes*

1. Prix à payer pour le fromage à pâte dure « Gouda » 40+ contenant au maximum 55 p. c. d'eau :

	Première qualité	Avec marque de contrôle
a) Pris à la fromagerie par le grossiste, le kg. taxe forfaitaire comprise fr.	35,—	27,—
b) Livré franco détaillant	38,—	40,—
c) Livré franco gros consommateur	39,—	41,—
d) Par le consommateur	42,—	44,—

Fromage impropre à la consommation :
 Pris à la fromagerie, taxe comprise, le kg. 29,—

Les prix mentionnés ci-dessus s'appliquent aux fromages à pâte dure ayant subi une maturation de cinq semaines au minimum.

2. Prix à payer pour le fromage à pâte dure « Port-Salut » 40+, contenant au maximum 58 p. c. d'eau :

	Première qualité	Avec marque de contrôle
a) Pris à la fromagerie par le grossiste, le kg. taxe forfaitaire comprise fr.	33,—	35,—
b) Livré franco détaillant	36,—	38,—
c) Livré franco gros consommateur	37,—	39,—
d) Par le consommateur	40,—	42,—

Fromage impropre à la consommation :
 Pris à la fromagerie, taxe comprise, le kg. 27,—

Les prix mentionnés ci-dessus s'appliquent aux fromages à pâte demi-dure ayant subi une maturation de trois semaines au minimum.

3. Prix à payer pour le fromage blanc frais 40+, « demi-sel », contenant au maximum 65 p. c. d'eau :

1° Par caissette de 6 pièces de 75 g. :	
a) Livrée franco détaillant	18,85
b) Livrée franco gros consommateur	19,05
2° Par pièce de 75 g., par le consommateur	3,60

4. Prix à payer pour le fromage de Herve plein gras :
 1° Non affiné, pris chez le producteur 37,30
 2° Affiné, contenant au maximum 60 p. c. d'eau :

	Première qualité	Avec marque de contrôle
a) Pris à la fromagerie par le grossiste fr.	46,75	48,75
b) Livré franco détaillant	49,75	51,75
c) Livré franco gros consommateur	50,75	52,75
d) Par le consommateur	53,—	55,—

5. Prix à payer pour le fromage Camembert 40+, contenant au maximum 60 p. c. d'eau, par boîte de 300 g. :

	Première qualité	Avec marque de contrôle
a) Pris à la fromagerie par le grossiste	10,—	10,50
b) Livré franco détaillant	10,65	11,15
c) Livré franco gros consommateur	11,—	11,50
d) Par le consommateur	12,—	12,50

6. Prix à payer pour le fromage de Brie 40+, contenant au maximum 60 p. c. d'eau :

	Première qualité	Avec marque de contrôle
a) Pris à la fromagerie par le grossiste	le kg. 25,25	le kg. 27,25
b) Livré franco détaillant	27,75	29,75
c) Livré franco gros consommateur	28,25	30,25
d) Par le consommateur	31,75	33,75

7. Prix à payer pour le fromage de Neufchâtel 40+, contenant au maximum 60 p. c. d'eau, par paquet de 125 g. :

	Première qualité	Avec marque de contrôle
a) Pris à la fromagerie par le grossiste	3,80	4,—
b) Livré franco détaillant	4,10	4,30
c) Livré franco gros consommateur	4,30	4,50
d) Par le consommateur	4,50	4,75

8. Prix à payer pour le fromage blanc frais fabriqué au moyen de lait écrémé et contenant au maximum 82 p. c. d'eau :

	Emballé			
	En vrac	en papier	par	le fabricant
	le kg.	250 g.	150 g.	75 g.
a) Pris à la fromagerie par le grossiste	5,—	1,35	0,85	0,45
b) Livré franco détaillant	5,80	1,55	0,95	0,50
c) Livré franco gros consommateur	6,10	1,75	1,—	0,55
d) Par le consommateur	7,75	2,—	1,25	0,65

9. Prix à payer pour le fromage blanc frais fabriqué au moyen de lait battu et contenant au maximum 82 p. c. d'eau :

	Emballé			
	En vrac	en papier	par	le fabricant
	le kg.	250 g.	150 g.	75 g.
a) Pris à la fromagerie par le grossiste	5,90	1,60	1,—	0,50
b) Livré franco détaillant	6,70	1,80	1,10	0,60
c) Livré franco gros consommateur	7,—	1,90	1,20	0,65
d) Par le consommateur	7,65	2,30	1,45	0,75

10. Prix à payer pour le fromage blanc frais ou caillebotte, fabriqué au moyen de lait écrémé et contenant au maximum 75 p. c. d'eau :

	Emballé			
	En vrac	en papier	par	le fabricant
	le kg.	250 g.	150 g.	75 g.
a) Pris à la fromagerie par le grossiste	8,95	2,35	1,45	0,75
b) Livré franco détaillant	10,15	2,65	1,65	0,85
c) Livré franco gros consommateur	11,—	2,70	1,80	0,95
d) Par le consommateur	13,30	3,45	2,—	1,10

11. Prix à payer pour le fromage blanc frais fabriqué au moyen de lait battu et contenant au maximum 75 p. c. d'eau :

	Emballé			
	En vrac	en papier	par	le fabricant
	le kg.	250 g.	150 g.	75 g.
a) Pris à la fromagerie par le grossiste	10,20	2,65	1,65	0,85
b) Livré franco détaillant	11,70	2,95	1,80	0,95
c) Livré franco gros consommateur	12,20	3,10	1,90	1,05
d) Par le consommateur	14,60	3,75	2,20	1,15

12. Prix à payer pour le fromage blanc frais fabriqué au moyen de lait battu et pour la caillebotte de conservation contenant au maximum 70 p. c. d'eau :

	Emballé			
	En vrac	en papier	par	le fabricant
	le kg.	250 g.	150 g.	75 g.
a) Pris à la fromagerie par le grossiste	11,90	3,10	1,90	0,95
b) Livré franco détaillant	13,40	3,40	2,05	1,—
c) Livré franco gros consommateur	14,15	3,65	2,20	1,10
d) Par le consommateur	16,40	4,20	2,60	1,30

13. Prix à payer pour le fromage de Bruxelles et de Limbourg affiné, contenant au maximum 64 p. c. d'eau, par kg. :

a) Pris à la fromagerie par le grossiste	18,—
b) Livré franco détaillant	20,75
c) Livré franco gros consommateur	22,—
d) Par le consommateur	25,—

§ 17. — Saumon au naturel.

Les prix de vente des conserves de saumon au naturel sont fixés comme suit :

	La boîte de 1/2 lb.	La boîte de 1 lb.
Prix à payer par le grossiste, franco gare ou magasin grossiste, taxe comprise	8,10	16,20
Prix à payer par le détaillant, franco gare au magasin détaillant, taxe de facture non comprise	8,85	17,70
Prix à payer par le consommateur	10,—	20,—

§ 18. — Lait

1. Graisse butyrique et lait écrémé :

a) Graisse butyrique : Prix à payer au producteur par les laiteries, par kg.	fr. 90,—
b) Lait écrémé : Prix à payer au producteur par les laiteries, par litre	0,83
c) Lait écrémé ou lait battu acheté par le producteur à la laiterie	0,83

2. Lait entier cru :

a) Prix à payer au producteur par le colporteur pour le lait pris à la ferme, le litre	3,70
b) Prix à payer au producteur par le consommateur pour le lait pris à la ferme, le litre	4,—
c) Prix à payer au colporteur par le consommateur pour le lait livré à domicile, le litre	4,50

3. Lait écrémé cru ou lait battu cru :

a) Prix à payer au producteur par le producteur-colporteur pour le lait pris à la ferme, le litre	0,85
b) Prix à payer au producteur par le consommateur pour le lait pris à la ferme, le litre	1,—
c) Prix à payer au producteur-colporteur par le consommateur pour le lait livré à domicile, par litre	1,40

4. Lait standardisé pasteurisé en vrac ou en cruches :		b) Prix à payer pour le lait livré franco consommateur, le litre	1,30
a) Prix à payer pour le lait livré franco détaillant, le litre.....	4,05	c) Prix à payer pour le lait livré au consommateur dans les magasins, le litre.....	1,75
b) Prix à payer pour le lait livré franco consommateur	4,10	d) Prix à payer pour le lait livré au domicile du consommateur, le litre	1,95
c) Prix à payer pour le lait livré au consommateur dans les magasins, le litre.....	4,55		
d) Prix à payer pour le lait livré au domicile du consommateur, le litre.....	4,75	6. Lait standardisé pasteurisé ou lait écrémé pasteurisé impropre à la consommation directe :	
5. Lait écrémé pasteurisé, lait battu pasteurisé et lait écrémé acidifié artificiellement et pasteurisé en vrac ou en cruches :		Pour le lait standardisé ou pour le lait pasteurisé, livré par une laiterie et qui ne répond pas aux conditions déterminées par le service « Lait, Graisses et Œufs » du Ministère du Ravitaillement pour la vente du lait de consommation, il pourra être décompté 20 centimes par litre au profit de la laiterie qui effectuera le traitement prescrit par le service précité.	
a) Prix à payer pour le lait livré franco détaillant, le litre.....	1,25		

7. Lait standardisé pasteurisé en bouteilles, par bouteille de :	1 l.	95 cl.	80 cl.	75 cl.	50 cl.	40 cl.	
a) Prix à payer pour le lait livré franco détaillant	4,55	4,30	3,70	3,50	2,35	1,85	
b) Prix à payer pour le lait livré franco gros consommateur	4,60	4,35	3,75	3,55	2,40	1,90	
c) Prix à payer pour le lait livré au consommateur dans les magasins	5,05	4,80	4,15	3,85	2,60	2,10	
d) Prix à payer pour le lait livré au domicile du consommateur	5,25	5,—	4,35	4,—	2,75	2,25	
8. Lait écrémé pasteurisé ou lait battu pasteurisé, par bouteille de :	1 l.	95 cl.	80 cl.	75 cl.	50 cl.	40 cl.	
a) Prix à payer pour le lait livré franco détaillant	1,90	1,80	1,60	1,50	1,—	0,90	
b) Prix à payer pour le lait livré franco gros consommateur	1,95	1,85	1,65	1,55	1,05	0,95	
c) Prix à payer pour le lait livré au consommateur dans les magasins	2,40	2,30	2,05	1,85	1,25	1,15	
d) Prix à payer pour le lait livré au domicile du consommateur	2,60	2,50	2,25	2,—	1,40	1,30	
9. Lait standardisé stérilisé, par bouteille de :	1 l.	95 cl.	90 cl.	80 cl.	75 cl.	50 cl.	40 cl.
a) Prix à payer pour le lait livré franco détaillant	5,45	5,30	4,95	4,45	4,15	2,70	2,25
b) Prix à payer pour le lait livré franco gros consommateur	5,50	5,35	5,—	4,30	4,20	2,75	2,30
c) Prix à payer pour le lait livré au consommateur dans les magasins	5,95	5,80	5,40	4,90	4,50	2,95	2,50
d) Prix à payer pour le lait livré au domicile du consommateur	6,15	6,—	5,60	5,10	4,65	3,10	2,65
10. Lait écrémé stérilisé en bouteilles, par bouteille de :	1 l.	95 cl.	90 cl.	80 cl.	75 cl.	50 cl.	40 cl.
a) Prix à payer pour le lait livré franco détaillant	2,25	2,15	2,05	1,85	1,75	1,15	0,90
b) Prix à payer pour le lait livré franco gros consommateur	2,30	2,20	2,10	1,90	1,80	1,20	0,95
c) Prix à payer pour le lait livré au consommateur dans les magasins	2,75	2,65	2,50	2,30	2,10	1,40	1,15
d) Prix à payer pour le lait livré au domicile du consommateur	2,95	2,85	2,70	2,50	2,25	1,55	1,30

Pour les centres de consommation désignés ci-après, les prix du lait peuvent être majorés des montants suivants :

10 centimes par litre de lait en vrac;

10 centimes par bouteille d'une contenance de 75 cl. et plus;

5 centimes par bouteille d'une contenance inférieure à 75 cl.

Toutefois, cette majoration ne s'applique que pour les paragraphes et littéras suivants :

- § 4, littéras a, b, c, d;
- § 5, » a, b, c, d;
- § 7, » a, b, c, d;
- § 8, » a, b, c, d;
- § 9, » a, b, c, d;
- § 10, » a, b, c, d.

Province d'Anvers

Anvers, Berchem, Boom, Borgerhout, Brasschaet, Deurne, Ekeren, Geel, Herenthals, Hoboken, Lierre, Malines, Merksem, Molle, Mortsel, Niel, Schoten, Turnhout, Willebroek, Wilrijk.

Province de Brabant

Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Buzingen, Bruxelles, Diegem, Droogenbosch, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Grand-Bigard, Hal, Huizingen, Ixelles, Jette-Saint-Pierre, Koekelberg, Kraainem, Lembeek, Machele, Meisse, Molenbeek-Saint-Jean, Ruisbroeck, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Strombeek, Uccle, Vilvorde, Watermael, Boitsfort, Wemmel, Woluwe-Saint-Etienne, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Zaventem, Zellik.

Province de Flandre occidentale

Assebroek, Bruges, Blankenberghe, Emelghem, Herseaux, Comines, Courtrai, Luigne, Mouscron, Ostende, Sint-Andries, Sint-Kruis, Sint-Michiels, Steene, Wervicq, Isegem.

Province de Flandre orientale

Alost, Baasrode, Deynze, Termonde, Destelbergen, Gand, Gentbrugge, Hamme, Hofstade, Ledeborg, Lokeren, Maria-kerke, Meirelbeke, Mont-Saint-Amand, Nederbrakel, Ninove, Audenarde, Renaix, Saint-Gilles-Termonde, Saint-Nicolas-Tamise, Waarschot, Wetteren, Zele.

Province de Hainaut

Aiseau, Bouffoulx, Boussu, Charleroi, Châtelet, Châte-lineau, Couillet, Courcelles, Cuesmes, Dampremy, Dour, Farcennes, Fayt-lez-Manage, Flénu, Fleurus, Frameries, Gilly, Gosselies, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Hornu, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gœgnies, Jemappes, Jumet, La Bouverie, La Louvière, La Hestre, Lambusart, Lodelinsart, Loverval, Manage, Marchienne-au-Pont, Marc-inelle, Monceau-sur-Sambre, Mons, Montignies-sur-Sambre, Mont-sur-Marchienne, Morlanwelz, Pâturages, Pironchamps, Quaregnon, Ransart, Roux, Saint-Ghislain, Wanfercée-Baulet, Warquignies, Wasmes, Wasmuel.

Province de Liège

Aleur, Andrimont, Ans, Angleur, Bellaire, Boncelles, Bressoux, Chaudfontaine, Chênée, Dison, Embourg, Ensival, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Glain, Grâce-Berleur, Grivegnée, Herstal, Heusy, Hologne-aux-Pierres, Jemeppe-sur-Meuse, Jupille, Lambermont, Liège, Loncin, Montegnée, Mons-lez-Liège, Ougrée, Petit-Rechain, Rocour, Saint-Nicolas, Seraing, Stembert, Tilleur, Vaux-sous-Chèvremont, Verviers, Vottem, Wandre.

Province de Namur

Arsimont, Auvélais, Belgrade, Bouge, Falisolle, Ham-sur-Sambre, Jambes, Jemeppe-sur-Sambre, Moignelée, Moustier-sur-Sambre, Namur, Saint-Servais, Tamines, Velaines-sur-Sambre.

§ 19. — Beurre

1. Beurre de laiterie.

	Beurre avec marque de contrôle	Beurre de deuxième qualité	Beurre de troisième qualité
a) Prix à payer pour le beurre livré franco détaillant, le kg.fr.	75,25	72,75	70,25
b) Prix à payer par le gros consommateur pour le beurre pris chez le grossiste, le kg.	76,50	74,—	71,50
c) Prix à payer pour le beurre livré franco gros consommateur, le kg.	77,—	74,50	72,—
d) Prix à payer par le consommateur, le kg....	80,—	77,50	75,—

2. Beurre de campagne.

Par beurre de campagne, il faut entendre le beurre fabriqué par les beurreries qui ne disposent pas d'une installation de pasteurisation.

- a) Prix à payer pour le beurre livré franco détaillant, le kg.fr. 70,25
- b) Prix à payer pour le beurre livré franco gros consommateur, le kg. 72,—
- c) Prix à payer par le consommateur, le kg... 75,—

3. Beurre de ferme.

- a) Prix de vente du producteur au distributeur agréé 72,50
- b) Prix à payer pour le beurre livré franco détaillant, le kg. 68,50
- c) Prix à payer pour le beurre livré franco gros consommateur, le kg. 70,50
- d) Prix à payer par le consommateur, le kg... 72,50

Au sens du présent arrêté, il faut entendre par gros consommateur, toute collectivité ayant droit à au moins 20 rations journalières de lait ou 20 rations mensuelles de beurre.

4. Beurre de cuisine.

Prix à payer, départ producteur, le kg. 35,—

Pour le beurre impropre à la consommation directe, le prix est celui fixé pour le beurre de cuisine.

Pour le beurre emballé en paquet de moins d'un kilogramme, les prix prévus par le présent arrêté peuvent être augmentés de 50 centimes par kilogramme. Toutefois, le prix au consommateur ne peut être augmenté de ce fait.

Pour le beurre salé, les prix prévus par le présent arrêté sont diminués de 50 centimes par kilogramme. Il est interdit de vendre du beurre contenant plus de 3 p. c. de sel.

§ 20. — Poudre de lait

1. Poudre de lait entier « Krause » 25 p. c. en bidons de 25 kg. :

- Prix à payer par le grossiste, départ usine, emballage perdu, taxe comprise, le kg. fr. 40,—
- Prix à payer par le détaillant, franco détaillant, taxe non comprise, le kg. 43,10
- Prix à payer par le consommateur, le kg... 50,—

2. Poudre de lait entier « Hatmaker »			
	Qualité extra	1 ^{re} qualité 6 p. c. maximum d'eau	2 ^e qualité
Prix à payer par le grossiste, départ usine, taxe comprise fr.	31,90	31,40	30,90
Prix à payer par le détaillant, franco détaillant, taxe non comprise	34,—	33,50	33,—
Prix à payer par le consommateur ..	39,50	39,—	38,50

3. Poudre de lait écrémé « Krause »			
Prix à payer par le grossiste départ usine, taxe comprise, le kg.			22,—
Prix à payer par le détaillant, taxe non comprise, le kg.			23,50
Prix à payer par le consommateur, le kg.			28,50

4. Poudre de lait écrémé « Hatmaker »			
	Qualité extra	1 ^{re} qualité 6 p. c. maximum d'eau	2 ^e qualité
Prix à payer par le grossiste, départ usine, taxe comprise fr.	16,70	16,20	15,70
Prix à payer par le détaillant, taxe non comprise franco détaillant ...	18,—	17,50	17,—
Prix à payer par le consommateur ..	21,25	20,75	20,25

§ 21. — Lait condensé sucré

1. Lait condensé sucré en boîtes de 14 oz. :			
Prix à payer par le consommateur, la boîte			11,—
2. Lait condensé sucré en boîtes de 15 oz. :			
Prix à payer par le consommateur, la boîte			12,—

§ 22. — Marchandises destinées à l'alimentation du bétail

A. Prix à payer par les fabricants d'aliments pour bétail :	
1. Froment	459,70
2. Seigle	397,30
3. Orge	385,30
4. Avoine	353,80
5. Maïs	385,30
6. Sorgho, Dari rouge, Yellow Milo Corn et millet rond destinés aux aliments du bétail ordinaires	385,30
7. Tourteaux importés	385,30

Ces prix s'entendent :

a) pour les matières premières importées : marchandises délivrées par les sections de l'Union interportuaire, les 100 kg. poids net, non franco, taxes comprises;

b) pour les matières premières indigènes : marchandise délivrée départ négociant agréé en céréales, les 100 kg. poids net, sur wagon ou camion, taxes comprises.

B. Prix à payer par le consommateur ou l'éleveur-consommateur :

1. Froment	493,30
2. Seigle	430,50
3. Orge	418,60
4. Avoine	386,95
5. Maïs	418,60
6. Sorgho, Dari rouge, Yellow Milo Corn et millet rond destiné aux aliments du bétail ordinaires	454,15
7. Tourteaux	418,60

Ces prix s'entendent les 100 kg. poids net, marchandise livrée franco consommateur ou franco ferme de l'éleveur-consommateur, toutes taxes comprises.

C. Prix à payer par les fabricants d'aliments pour bétail pour les matières premières énumérées ci-dessous :

1. Tourteau indigène, les 100 kg. poids net, marchandise délivrée départ wagon ou camion, taxe non comprise	368,70
2. Sons, les 100 kg. B/N, départ moulin sur wagon ou camion, taxe non comprise	275,—
3. Remoulage	300,—
4. Farine fourragère d'avoine :	
a) avec moins de 10 p. c. de cellulose	145,—
b) avec 10 à 20 p. c. de cellulose	193,50
c) avec plus de 20 p. c. de cellulose	242,—
5. Petites avoines	325,—
6. Bourres d'avoine et d'épeautre	70,50
7. Farine de viande avec une teneur en albumine de 60 p. c.	630,—
8. Farine de poisson avec une teneur en albumine de 45 p. c.	472,50
9. Mélasse avec une teneur de 45 p. c. Clerget ..	115,—

Les prix des matières premières mentionnées sous les nos 3 à 9 y compris s'entendent les 100 kg. poids net, marchandise délivrée départ, chargée sur wagon ou camion, taxes non comprises.

Art. 3. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont recherchées, constatées, poursuivies et punies conformément aux dispositions des chapitres II et III de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays.

Art. 4. — Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} août 1947.

X — LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT

Arrêté ministériel du 23 mai 1947

modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 6 janvier 1947 relatif à la livraison des produits laitiers (Moniteur, 1^{er} juin 1947, p. 5553).

Arrêté ministériel du 10 juin 1947

relatif à la déclaration de stock des boulangers, pâtisseries, grossistes, dépositaires et détaillants en farine (Moniteur, 12 juin 1947, p. 5844).

Arrêté ministériel du 12 juin 1947

modifiant celui du 24 janvier 1946 relatif aux conditions particulières pour l'octroi des licences aux détaillants en produits de viande et aux bouchers (Moniteur, 20 juin 1947, p. 6464).

Arrêté ministériel du 20 juin 1947

fixant les conditions d'attribution des rations de combustibles à usage domestique aux consommateurs ordinaires et exceptionnels (Moniteur, 1^{er} juillet 1947, p. 6409).

Arrêté ministériel du 25 juin 1947

portant création de la carte et des tickets supplémentaires et spéciaux pour charbon (Moniteur, 1^{er} juillet 1947, p. 6442).

Arrêté ministériel du 28 juin 1947

fixant le montant des rations de combustibles à usage domestique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 1947 (Moniteur, 1^{er} juillet 1947, p. 6444).

Arrêté ministériel du 5 juillet 1947

modifiant les listes-annexes de l'arrêté ministériel du 5 avril 1947 relatif aux distributions de timbres de ravitaillement et à certains approvisionnements en denrées alimentaires rationnées (Moniteur, 12 juillet 1947, p. 6736).

Arrêté ministériel du 18 juillet 1947

modifiant celui du 1^{er} juillet 1947 relatif à la mobilisation des céréales de 1947 (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7081).

Arrêté du 23 juillet 1947

relatif à la composition de la farine et à la panification (Moniteur, 27 juillet 1947, p. 7044).

Arrêté du 23 juillet 1947

complétant celui du 5 avril 1947 relatif aux distributions de timbres de ravitaillement et à certains approvisionnements en denrées alimentaires rationnées (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7082).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											
	Escompte					Prêts et avances sur (*)						
	Acceptat. de banques préala bl. visées par B.N.B., traites accept. ou docum. représentat. d'import. ou d'export. de marchandises	Traités acceptés domiciliés en banque et warrants	Traités acceptés non domiciliés en banque	Traités non acceptés	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) et certif. en réglem. des créances financières belges sur l'étranger	Autres effets publics	CALL-MONEY
1945 Moyenne annuelle.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,46	2,58	3,—	3,50	3,—	0,82
1946 Moyenne annuelle.....	1,17	1,67	1,92	2,67	3,17	2,—	2,1875	2,375	3,17	3,59	3,17	0,58
1946 Juin.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Juillet.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Août.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Septembre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Octobre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Novembre (à partir du 7).....	2,—	2,50	2,75	3,50	4,—	2,—	2,1875	2,375	4,—	4,—	4,—	1,—
Décembre (à partir du 19).....	2,50(1)	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
1947 Janvier.....	2,50(1)	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Février.....	2,50(1)	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Mars.....	2,50(1)	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Avril.....	2,50(1)	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Mai.....	2,50(1)	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Juin.....	2,50(1)	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Juillet.....	2,50(1)	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Août (à partir du 28).....	3,—(1)	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25

(1) A partir du 16 décembre 1946, les traités acceptés ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises sont escomptés au taux applicable aux traités acceptés domiciliés en banque et warrants.

(*) Quotité de l'avance en août 1947 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	} Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5 ans (arrêté du 25 octobre 1941). Certificats de trésorerie émis en réglem. de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 févr. 1942). Quotité de l'avance consentie uniquement dans les cas spéciaux admis par la Banque Nationale de Belgique
Obligations décennales (1940-1950)	90 %	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %	
Autres effets publics	80 %	

4

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr. (1)	20.000 à 100.000 fr. (1)	au delà de 100.000 fr.	Comptes de dépôts à 1 an
Moyennes annuelles :									
1945.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,04
1946.....	0,50	0,81	1,01	1,27	1,53	3,—	1,50	0,50	2,—
Moyennes mensuelles :									
1946 Juin.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Juillet.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Août.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Septembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Octobre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Nov. 1 ^o quinzaine.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
2 ^o quinzaine.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—
Décembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—
1947 Janvier.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—
Février.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mars.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Avril.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mai.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juin.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juillet.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Août.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)

(*) Moyenne de quatre banques.

(1) Du 1^{er} juillet 1946 au 30 juin 1947, le taux des dépôts a été de 3 % jusqu'à 30.000 fr. et de 1,5 % de 30.000 à 100.000 fr. A partir du 1^{er} juillet 1947, le taux des dépôts est de 3 % jusqu'à 50.000 fr. et de 1,5 % jusqu'à 100.000 fr.

(2) Comptes de dépôts à un an et plus.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35			(1) 20,0625	42 3/4		
1945 31 décembre	172/3	35	81. 8	326/0	44,—	70 5/8	134. 4	64
1946 31 décembre	172/3	35	102. 4	409/0	55,50	88 1/2	159. 4	76
Moyennes mensuelles :								
1946 Juin	172/3	35	105. 8	422/0	44,—	70 5/8	175. 4	84
Juillet	172/3	35	94. 2	376/6	44,—	83 5/8	160.15	77
Août	172/3	35	96. 6	385/6	53,93	90 1/8	166.11	80
Septembre	172/3	35	99. 7	397/9	55,50	90 1/8	163. 8	80
Octobre	172/3	35	99.14	399/6	55,50	90 1/8	165. 8	79
Novembre	172/3	35	99.11	398/9	55,50	90 1/8	161. 9	73
Décembre	172/3	35	100. 1	400/3	55,50	87 1/10	142. 8	68
1947 Janvier	172/3	35	104. 4	417/0	55,50	76 3/4	162. 7	73
Février	172/3	35	105. 0	420/0	44,47	72 1/4	156. 7	75
Mars	172/3	35	104. 0	416/0	47,08	77,34	163. 1	78
Avril	172/3	35	106. 2	424/6	45,83	75,63	169. 5	81
Mai	172/3	35	109.11	438/9	44,10	72,62	168. 4	81
Juin	172/3	35	113. 9	454/3	41,45	66,99	172. 1	83
Juillet	172/3	35	110.14	443/6	38,84	63,57	171.15	83
Août	172/3	35	109.15	439/9	39,95	65,65	175.10	84

(1) Cotation par oz. stand.

N. B. — 1 oz troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 AOUT 1947

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel	Transferts		Billets	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling	176,625	176,50	176,75	175,85	176,80
1 dollar U. S. A.	—	43,70	43,96	43,50	44,—
1 dollar canadien	—	43,96	44,06	43,75	44,25
100 francs français	36,7969	36,75	36,84	36,40	36,95
100 florins Pays-Bas	1.652,—	1.648,—	1.656,—	1.635,—	1.662,—
100 francs congolais	—	100,—	100,—	—	—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—	—	—
1 couronne suédoise	12,1936	12,16	12,23	12,10	12,25
1 franc suisse	10,1275	10,10	10,15	10,05	10,20
1 couronne danoise	9,1326	9,10	9,16	9,05	9,25
1 couronne norvégienne	8,83125	8,80	8,85	8,75	8,90
100 escudos	176,625	175,75	177,60	175,—	178,—
100 couronnes tchéco-slovaques	87,655	87,39	87,92	86,80	88,50
100 livres	—	Cours variable établi tous les quinze jours par l'Ufficio Italiano dei Cambi.			
100 pesetas	400,—	Cours applicable pour les versements en francs belges au compte de l'Instituto Espanol de Moneda Extranjera.			

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 ^{er} mai 1940	2 mai 1947	2 juin 1947	1 ^{er} juillet 1947	1 ^{er} août 1947
I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).						
Dettes 2 1/2 %	100,—	51,75	64,—	63,50	62,40	62,25
Dettes 3 %, 2 ^e série	100,—	65,80	90,70	90,70	90,90	91,25
Dettes 3 1/2 %, 1937	100,—	69,25	82,90	82,65	82,45	82,45
Dettes 3 1/2 %, 1943	100,—	—	78,75	78,70	78,75	78,90
Dettes unifiées 4 %	100,—	70,50	92,—	92,35	92,45	92,35
Emprunt de la Libération, 4 % 1945	100,—	—	89,65	89,45	89,05	88,10
Obligations décennales (1940-1950), 4 %	100,—	—	100,20	100,—	99,95	100,30
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942	100,—	—	100,90	101,—	100,85	100,85
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 %, 1943	100,—	—	99,90	99,60	99,60	100,75
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 %, 1944	100,—	—	94,90	94,70	94,55	94,75
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947	100,—	—	—	—	—	98,10
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	901,—	1.110,—	1.108,—	1.093,—	1.085,—
Emprunt à lots 1938 (3 1/2 % jusqu'en 1947; ensuite 4 %)	500,—	411,—	509,—	509,—	507,—	505,—
Emprunt à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	—	941,—	938,—	930,—	933,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	443,—	538,—	535,—	528,—	530,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 %	500,—	511,—	620,—	595,—	579,—	570,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 %	500,—	510,—	623,—	599,—	578,—	564,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 %	500,—	391,—	510,—	502,—	495,—	498,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet	100,—	56,—	74,50	74,90	74,10	74,10
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 1/2 %, 1943	100,—	—	81,15	80,80	80,80	80,90
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	129,50	302,—	294,—	291,—	287,—
Intérêts à bonifier :						
Dettes coloniales 1904, 3 %	100,—	64,45	78,50	78,65	78,70	78,65
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	77,50	91,85	92,15	92,40	92,40
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	65,50	82,50	82,50	82,40	82,20

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15

Source : Institut National de Statistique.

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobil., hypothécaires et hôtelières	Tramways, chemins de fer écon. et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
1947 1 ^{er} juillet ...	98	97	97	98	103	99	98	102	93	90	99	94	95	97	96	93	98
1 ^{er} août	101	102	95	101	99	96	102	94	108	104	92	95	95	98	103	99	98
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100																	
1946 2 mai	266	224	350	159	187	167	269	194	308	263	282	584	420	400	353	319	
3 juin	258	214	346	151	172	165	257	182	302	235	275	559	422	392	342	320	
1 ^{er} juillet	246	203	321	142	167	154	244	172	282	227	244	529	407	377	331	304	
1 ^{er} août	256	210	322	142	172	158	253	170	305	231	256	533	416	386	353	311	
2 septembre	261	213	346	151	170	157	266	182	322	222	267	546	431	404	360	323	
1 ^{er} octobre	244	201	318	136	153	141	250	165	304	206	240	495	398	391	343	303	
4 novembre	249	198	302	134	150	151	252	163	303	230	240	494	385	380	355	298	
2 décembre	242	186	299	123	147	146	242	155	297	227	235	456	372	373	353	293	
1947 3 janvier	226	175	268	123	134	134	229	143	268	209	221	405	347	350	335	276	
3 février	211	175	255	115	123	128	213	145	244	206	186	364	313	315	308	263	
3 mars	199	169	247	110	112	120	200	135	240	192	187	351	307	313	286	253	
1 ^{er} avril	192	161	229	103	113	118	190	122	223	173	171	332	290	304	283	238	
2 mai	194	165	228	102	113	121	194	139	225	180	160	327	286	308	287	237	
2 juin	186	144	199	93	96	107	171	122	194	157	142	272	243	259	237	205	205
1 ^{er} juillet	182	140	193	91	99	106	167	124	181	142	140	256	232	251	233	191	200
1 ^{er} août	184	143	184	92	98	102	171	117	195	148	129	244	221	245	240	190	196

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

15

	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1945 (1)	134	112	108	3.797	6.715	3.909	6.823
1946	245	253	234	6.300	11.145	6.553	11.379
1946 Juin	19	19	18	455	787	474	805
Juillet	22	25	23	499	921	524	944
Août	20	22	20	557	1.055	579	1.075
Septembre	21	21	19	507	867	528	886
Octobre	23	24	21	450	755	474	776
Novembre	18	18	17	420	727	438	744
Décembre	20	20	18	414	652	434	670
1947 Janvier	21	21	20	374	607	395	627
Février	20	16	14	331	504	347	518
Mars	20	18	16	377	564	395	570
Avril	20	16	15	327	443	343	468
Mai	18	14	12	264	345	278	357
Juin	21	16	14	364	410	380	424
Juillet	22	15	14	339	325	354	339
Août	20	13	11	357	415	370	426

(1) Les bourses ont été fermées du 1^{er} septembre 1944 au 3 juin 1945 inclus.

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (ou égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1946 3 juin	100,—	99,75	98,20	94,62	98,61	4,00	4,01	4,16	4,23	4,56	98,70	4,51
1 ^{er} juillet	94,75	96,50	94,75	93,19	97,15	4,22	4,14	4,22	4,29	4,63	95,19	4,58
1 ^{er} août	92,40	92,75	93,03	91,34	97,82	4,33	4,31	4,30	4,38	4,60	95,28	4,57
2 septembre	92,20	92,15	92,30	91,86	97,34	4,34	4,34	4,33	4,35	4,62	94,95	4,59
1 ^{er} octobre	91,80	92,—	91,70	92,11	97,61	4,36	4,35	4,36	4,34	4,61	95,13	4,58
4 novembre	91,15	91,40	91,20	91,42	97,08	4,39	4,38	4,39	4,38	4,64	94,77	4,60
2 décembre	90,55	91,—	90,67	89,74	96,18	4,42	4,40	4,41	4,46	4,68	93,88	4,64
1947 3 janvier	90,70	90,70	90,27	89,17	96,05	4,41	4,41	4,43	4,49	4,69	93,78	4,65
3 février	91,15	91,—	p 90,92	p 90,65	p 98,33	4,39	4,40	p 4,40	p 4,41	p 4,58	p 96,56	p 4,60
3 mars	91,40	91,40	p 90,72	p 90,67	p 98,34	4,38	4,38	p 4,41	p 4,41	p 4,58	p 96,53	p 4,60
1 ^{er} avril	91,55	91,55	p 91,10	p 91,24	p 98,33	4,37	4,37	p 4,39	p 4,38	p 4,58	p 96,90	p 4,59
2 mai	92,—	91,85	p 91,06	p 90,83	p 98,17	4,35	4,35	p 4,39	p 4,41	p 4,58	p 96,42	p 4,60
2 juin	92,35	92,15	p 90,93	p 89,29	p 97,14	4,33	4,34	p 4,40	p 4,48	p 4,63	p 95,31	p 4,66
1 ^{er} juillet	92,45	92,40	p 90,28	p 89,80	p 96,22	4,33	4,33	p 4,43	p 4,45	p 4,68	p 94,90	p 4,68
1 ^{er} août	92,35	92,40	p 90,12	p 87,61	p 97,52	4,33	4,33	p 4,44	p 4,57	p 4,61	p 95,38	p 4,66

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de mars 1939, p. 187.

**V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES (*)**

**Tableau rétrospectif
(milliers de francs)**

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			(Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
1945.....	870	749.335	512.803	1.542	423.196	382.870	279	1.307.965	602.926	482.024
1946.....	1.372	1.900.554	1.388.573	2.096	623.881	560.783	651	3.595.613	3.195.352	2.587.184
1946 7 premiers mois.....	769	986.511	745.523	1.321	376.877	334.950	330	1.716.744	1.126.726	932.850
(*) 1947 7 premiers mois.....	765	817.950	676.666	943	288.740	269.442	430	3.672.092	4.263.088	3.209.955
1946 Mai.....	105	145.585	72.863	189	57.108	51.979	74	756.510	433.101	393.316
Juin.....	117	122.462	109.786	181	40.127	36.414	44	140.715	155.523	106.046
Juillet.....	122	145.240	208.588	209	72.159	67.884	56	109.635	93.241	76.505
Août.....	80	63.391	55.459	127	42.640	38.896	35	91.565	121.556	64.205
Septembre.....	107	125.207	104.272	137	43.765	41.927	42	107.490	108.100	70.705
Octobre.....	101	74.989	65.149	104	46.923	41.463	56	541.590	804.206	546.415
Novembre.....	126	404.893	216.773	139	50.946	45.734	62	276.788	193.753	149.858
Décembre.....	189	245.563	201.397	208	62.725	57.813	126	861.488	841.011	823.151
(*) 1947 Janvier.....	116	175.043	151.507	139	39.280	37.257	56	630.747	409.567	291.023
Février.....	111	95.110	66.235	166	42.347	41.098	42	183.474	253.755	215.392
Mars.....	112	140.056	124.485	166	53.376	49.715	68	1.205.261	1.805.085	1.430.239
Avril.....	119	94.234	85.598	144	43.642	41.946	68	362.060	170.822	127.919
Mai.....	93	123.825	81.029	112	35.099	31.794	70	396.377	291.436	220.123
Juin.....	104	88.369	78.045	95	42.207	37.132	67	672.047	881.768	563.847
Juillet.....	110	101.813	89.767	121	32.789	30.500	59	222.126	450.655	371.412

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au remboursement d'anciens emprunts (4)	Émissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1945.....	30	1.093.840	2.869.297	140.699	647.526	17.065	11.989	1.935.456
1946.....	41	880.800	6.600.587	156.550	1.312.739	1.122.416	14.008	3.125.787
1946 7 premiers mois.....	23	542.300	3.032.414	44.560	690.712	113.979	14.008	1.781.484
(*) 1947 7 premiers mois.....	25	756.500	6.126.278	40.886	623.427	2.021.146	—	2.308.676
1946 Mai.....	6	135.150	770.944	27.327	79.774	18.934	—	681.927
Juin.....	4	55.000	373.112	280	78.943	51.300	14.008	183.275
Juillet.....	3	90.000	500.840	3.387	165.093	13.924	—	265.327
Août.....	3	46.000	273.587	13.387	48.589	31.803	—	137.555
Septembre.....	—	—	277.072	125.125	81.706	21.887	—	113.436
Octobre.....	4	45.000	971.123	15.802	102.909	336.698	—	274.222
Novembre.....	6	158.000	807.592	78.398	115.710	21.672	—	511.361
Décembre.....	5	89.500	1.238.799	4.278	273.113	596.377	—	306.649
(*) 1947 Janvier.....	3	150.000	773.890	—	134.544	33.635	—	451.604
Février.....	5	256.000	647.212	5.073	59.187	143.591	—	381.020
Mars.....	3	34.000	2.032.517	25.128	142.015	940.398	—	581.248
Avril.....	2	22.500	331.198	756	67.841	63.721	—	147.157
Mai.....	6	100.000	580.360	4.030	71.389	99.193	—	266.394
Juin.....	3	174.000	1.186.344	621	65.232	440.075	—	348.398
Juillet.....	3	20.000	604.757	5.278	83.219	300.623	—	193.115

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Comprises dans les augmentations de capital.

(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.

(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

(*) Depuis janvier 1947, les données de ce tableau nous sont communiquées par l'Institut national de Statistique.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes, sociétés en command. par actions, soc. de pers. à resp. limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale						Montant					Montant

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

JUIN 1947

Belgique	103	84.869	76.945	95	42.207	37.132	66	667.047	871.768	553.847	3	174.000	—	621	64.732	430.075	23.235	—	4.523
Belgique et étrang.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo belge	1	3.500	1.100	—	—	—	1	5.000	10.000	10.000	—	—	—	—	500	10.000	—	—	—
TOTAL	104	88.369	78.045	95	42.207	37.132	67	672.047	881.768	563.847	3	174.000	—	621	65.232	440.075	23.235	—	4.523

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	88	37.269	33.483	88	23.027	21.212	32	17.294	10.691	9.062	—	—	—	30.308	2.173	9.609	—	1.100	
de 1 à 5 mill.	15	41.100	34.562	7	19.180	15.920	18	37.966	41.989	39.709	1	4.000	—	33.624	20.724	13.626	—	3.423	
de 5 à 10 mill.	1	10.000	10.000	—	—	—	3	21.250	61.225	31.857	—	—	621	1.300	19.550	—	—	—	
de 10 à 20 mill.	—	—	—	—	—	—	3	8.600	43.800	29.904	1	20.000	—	—	12.000	—	—	—	
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	3	192.000	85.628	85.628	—	—	—	—	85.628	—	—	—	
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	3	394.937	638.435	367.687	1	150.000	—	—	300.000	—	—	—	
TOTAL	104	88.369	78.045	95	42.207	37.132	67	672.047	881.768	563.847	3	174.000	—	621	65.232	440.075	23.235	—	4.523

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

JUILLET 1947

Belgique	107	88.313	80.767	121	32.789	30.500	55	186.626	294.155	265.312	3	20.000	—	5.278	83.219	215.623	18.521	—	2.225
Belgique et étrang.	—	—	—	—	—	—	1	1.500	8.500	8.500	—	—	—	—	—	—	—	—	6.500
Congo belge	3	13.000	9.000	—	—	—	2	34.000	148.000	97.800	—	—	—	—	85.000	—	—	—	—
TOTAL	110	101.313	89.767	121	32.789	30.500	59	222.126	450.655	371.412	3	20.000	—	5.278	83.219	300.623	18.521	—	8.725

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	89	36.711	33.241	118	26.539	24.700	30	24.580	12.151	9.888	—	—	3.050	30.735	4.229	9.221	—	725	
de 1 à 5 mill.	19	38.602	30.526	3	6.250	5.800	18	40.040	46.010	38.930	2	5.000	1.678	26.640	15.900	1.800	—	1.500	
de 5 à 10 mill.	—	—	—	—	—	—	4	3.500	29.500	29.500	—	—	550	—	15.500	7.500	—	6.500	
de 10 à 20 mill.	2	26.000	26.000	—	—	—	2	30.000	35.000	15.500	1	15.000	—	25.844	—	—	—	—	
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	2	34.000	63.000	12.600	—	—	—	—	—	—	—	—	
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	2	60.000	145.000	145.000	—	—	—	—	145.000	—	—	—	
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	1	30.006	119.994	119.994	—	—	—	—	119.994	—	—	—	
TOTAL	110	101.313	89.767	121	32.789	30.500	59	222.126	450.655	371.412	3	20.000	—	5.278	83.219	300.623	18.521	—	8.725

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(2) Comprises dans les augmentations de capital.

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)

(Emprunts à long terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (2)

PÉRIODES	en Belgique		à l'étranger
	millions de francs	millions	
1945	13.112	\$ can. 18	
1946	65.629	\$ can. 34 \$ U.S. 100	
1946 Juillet	1.500	\$ can. 3	
Août	450	\$ U.S. 4	
Septembre	400	\$ U.S. 3	
Octobre	400	\$ can. 2	
Novembre	—	\$ can. 5	
Décembre	—	—	
1947 Janvier	—	—	
Février	300	—	
Mars	—	—	
Avril	1.050	—	
Mai	550	Fr. s. 50	
Juin	3.558	—	
Juillet	—	—	
Août	—	—	

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES	
	Prélèvements sur comptes	Remboursements nets	Avances nettes	Remboursements nets
	(milliers de francs)			
1945	1.781.174	41.506	740.481	597.286
1946	1.164.595	678.381	1.208.349	896.085
1946 Juin	53.001	164.874	90.316	39.827
Juillet	78.071	1.419	73.767	10.729
Août	124.556	1.065	113.207	22.875
Septembre	84.835	23.234	94.945	34.999
Octobre	148.646	3.204	47.260	41.902
Novembre	124.610	148.848	30.862	80.375
Décembre	149.616	168.100	63.948	159.804
1947 Janvier	97.251	122.185	161.848	219.904
Février	93.598	51.292	228.325	293.099
Mars	88.149	13.654	181.642	132.131
Avril	78.093	47.593	82.904	145.781
Mai	60.192	60.458	96.208	45.973
Juin	96.836	3.165	40.960	188.854
Juillet	121.485	3.455	50.707	53.070
Août	166.344	4.071	88.369	21.422

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	milliers de fr
1945 Moyenne mens.	248.236
1946 Moyenne mens.	648.151
1946 Juin	668.968
Juillet	794.033
Août	721.605
Septembre	687.291
Octobre	764.299
Novembre	679.145
Décembre	723.844
1947 Janvier	701.445
Février	617.267
Mars	707.193
Avril	680.214
Mai	735.505
Juin	768.137
Juillet	877.473
Août	720.272

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(2) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

18
19
20

LES FINANCES PUBLIQUES

I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme (3) (intérieure)	Dettes à court terme (4)			Avoirs des particuliers en comptes- chèques postaux (5)	Dettes totales (1) (6)
	intérieure			extérieure (1) (2)		intérieure	extérieure (2)	totale		
	directe	indirecte	totale							
1940 Mars	26.184	8.910	35.094	4.930	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.680
1945 Décembre	44.375	7.953	52.328	5.459	34.230	96.089	697	96.786	16.524	205.936
1946 Mars	105.612	7.835	113.547	7.175	33.191	95.498	484	95.982	14.166	284.061
Juin	102.712	7.928	110.640	10.205	32.245	91.375	484	92.219	14.408	259.717
Septembre	100.037	7.856	107.893	10.980	29.103	92.176	484	92.660	14.701	255.337
Décembre	96.811	7.854	104.665	11.232	28.577	93.283	484	93.767	15.866	234.108
1947 Mars	91.922	7.835	99.757	9.887	28.048	105.249	229	105.478	14.725	257.895
Juin	90.560	7.828	98.388	10.291	30.088	105.367	226	105.593	16.075	260.435
Septembre	89.008	7.750	96.758	10.237	29.275	104.835	226	105.061	16.215	257.546

(1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918, soit 19.151 millions de francs (12.673 millions de francs au 31 mars 1940).

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal; à partir du 31 mars 1945, l'emprunt 5 1/2 p. c. 1934 est décompté sur la base de francs belges 2.807,75 pour 1.000 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance ou moins.

(5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants.

II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS

DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum		A un an au plus	A cinq ans au plus (1)	A plus de cinq ans (2)	Total
	Certificats de trésorerie	Titres assimilés				
1940 Mars	3.075	283	—	152	931	4.431
1945 Décembre	42.046	—	—	550	1.153	43.749
1946 Mars	47.918	—	—	550	1.153	49.621
Juin	47.680	—	—	550	1.153	49.383
Septembre	49.694	—	—	550	1.142	51.286
Décembre	49.551	—	—	550	1.137	51.238
1947 Mars	48.978	—	—	550	1.137	50.665
Juin	48.389	—	—	550	1.137	50.076
Septembre	48.884	—	—	550	1.137	50.571

(1) Sauf au 31 mars 1940, titres acquis en vertu de la loi du 19 juillet 1932.

(2) Sauf au 31 mars 1940, y compris le montant du Bon du Trésor remis à la Banque Nationale en vertu de la loi du 27 décembre 1930, soit 500 millions de francs.

III — RENDEMENT DES IMPOTS

26

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1945.....	9.440	2.593	8.124	20.157	—
1946.....	13.014	7.115	16.542	36.671	—
1946 Juin.....	912	474	1.259	2.645	16.499
Juillet.....	1.201	496	1.324	3.021	19.520
Août.....	938	557	1.376	2.871	22.391
Septembre.....	1.030	691	1.507	3.228	25.619
Octobre.....	1.314	858	1.706	3.878	29.497
Novembre.....	965	847	1.640	3.452	32.949
Décembre.....	1.330	938	1.454	3.722	36.671
1947 Janvier.....	1.805	799	1.749	4.353	4.353
Février.....	1.171	788	1.360	3.319	7.672
Mars.....	1.390	788	1.718	3.875	11.547
Avril.....	1.326	754	1.585	3.665	15.211
Mai.....	1.350	720	1.524	3.594	18.805
Juin.....	1.239	761	1.518	3.518	22.322
Juillet.....	1.484	812	1.603	3.899	26.221
Août.....	1.756	820	1.494	4.070	30.291

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 juillet 1947 pour les exercices 1946 et 1947
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	EXERCICE 1946 (1)		EXERCICE 1947		JUILLET 1947	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1946	l'exercice 1947
I. Contributions directes	15.346	12.720	3.832	3.723	812	672
II. Douanes et accises	7.202	2.847	5.275	3.429	—	811
dont douanes.....	2.146	400	1.892	1.340	—	345
accises.....	4.134	2.440	2.821	2.050	—	410
taxes spéciales de consommat.	854	—	535	—	1	52
III. Enregistrement	16.532	9.950	11.048	7.702	—	1.802
dont enregistrement.....	1.675	1.200	891	700	—	136
successions.....	947	900	535	525	—	87
timbre et taxes assimilées...	13.733	7.750	9.494	6.415	—	1.364
Total	39.080	25.517	20.156	14.854	813	3.085
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 13.563		+ 5.302			

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 août 1947 pour les exercices 1946 et 1947
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	EXERCICE 1946 (1)		EXERCICE 1947		AOÛT 1947
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1947
I. Contributions directes	15.346	12.720	5.588	5.397	1.756
II. Douanes et accises	7.202	2.847	6.095	3.930	820
dont douanes.....	2.146	400	2.217	1.530	324
accises.....	4.134	2.440	3.243	2.355	422
taxes spéciales de consommat.	854	—	604	—	69
III. Enregistrement	16.532	9.950	12.542	8.770	1.494
dont enregistrement.....	1.675	1.200	991	800	100
successions.....	947	900	618	600	82
timbre et taxes assimilées...	13.733	7.750	10.793	7.300	1.299
Total	39.080	25.517	24.225	18.097	4.089
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 13.563		+ 6.128		

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

(1) L'exercice 1946 s'est clôturé le 31 juillet 1947.

	3 ^e trimestre 1946 (1)	4 ^e trimestre 1946 (4)	1 ^{er} trimestre 1947	2 ^e trimestre 1947
Opérations en deniers (millions de francs)				
RECETTES.				
Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée.....	441	1.348	222	189
Intérêts et coupons encaissés	2	—	2	1
Service des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S. N. C. F. B. (tranches suisse et hollandaise).....	25	—	—	—
Produit net de la réserve du 6 ½ % américain.....	2	2	3	2
Intérêts et amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions (article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935).....	19	5	26	4
Excédents non employés de la dotation du 6 ½ % américain, à affecter à la constitution d'une réserve productive (art. 16 de la loi du 24-7-1927).	—	—	—	—
Recettes du trimestre...	489	1.355	253	198
DÉPENSES.				
Au 1 ^{er} janvier 1946 : Ajustement de la contrevaletur en francs belges des soldes des dotations d'amortissement en devises	—	—	—	—
Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement.....	367	522	207	520
Annulation de dotation	—	3	—	3
Service des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S. N. C. F. B. (tranches suisse et hollandaise).....	4	—	—	10
Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1945 et 1946.....	—	—	9	—
Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions	15	9	24	—
Coût des titres acquis pour le portefeuille.....	—	—	1	—
Frais relatifs à l'amortissement de la dette consolidée.....	—	1	2	1
Dépenses du trimestre...	386	535	243	534
Solde favorable à fin de trimestre...	1.134	1.954	1.964	1.628

Opérations en titres
(millions de francs)

AMORTISSEMENT DE LA DETTE CONSOLIDÉE				
Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement pendant le trimestre...	341	452	218	287
CONVERSION DE LA DETTE FLOTTANTE				
Montant des Bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'à la fin du trimestre.....	4.175	4.175	4.175	4.175
ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES				
Capital nominal des titres : a) émis contre espèces	824	824	824	824
b) échangés contre Bons du Trésor non estampillés.....	4.175	4.175	4.175	4.175
Solde disponible à la fin du trimestre.....	4.999	4.999	4.999	4.999
Total de la première émission (article 2 de la loi du 24 décembre 1927).....	(2) 5.000	(2) 5.000	(2) 5.000	(3) 5.000
Non émis	5.000	5.000	5.000	5.000
Capital nominal des titres remis au Fonds d'amortissement (article 11 de la loi du 23 juillet 1926)	10.000	10.000	10.000	10.000
PORTFEUILLE DE TITRES A LA FIN DU TRIMESTRE				
Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926.....	140	140	141	141
PORTFEUILLE DE LA RÉSERVE DU 6 ½ % AMÉRICAIN A LA FIN DU TRIMESTRE				
Valeurs acquises en exécution de l'article 16 de la loi du 24 juillet 1927.....	263	263	267	267
PORTFEUILLE DES ANCIENNES CAISSES DE PENSIONS A LA FIN DU TRIMESTRE				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en exécution de l'article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935.....	976	974	968	966
DÉPÔTS PAR DES FONDATIONS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'INSCRIPTIONS NOMINATIVES				
4 %, 3 ^e SÉRIE				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en vertu de l'arrêté royal n ^o 267 du 28 mars 1936	335	335	335	335

- (1) Non compris les opérations relatives au service de l'emprunt de conversion 4 % 1936 Kr. S. période 1940/1944.
(2) Dont 770.000.000 de francs ont été rachetés ou désignés pour l'amortissement.
(3) Dont 847.000.000 de francs ont été rachetés ou désignés pour l'amortissement.
(4) Y compris les opérations relatives au service de l'emprunt de conversion 4 % 1936 Kr. S., période 1940/1944.

(suite)

	Au 30 sep- tembre 1946	Au 31 dé- cembre 1946	Au 31 mars 1947	Au 31 juin 1947
Bilan				
(milliers de francs)				
ACTIF.				
Banques, chèques postaux et caisse	135.599	130.003	126.548	138.056
Mandats à encaisser	436.366	392.046	344.616	283.763
Placements temporaires en devises étrangères	552	426	282	164
Provisions d'amortissement constituées chez les banquiers étrangers	178.220	451.371	556.644	616.103
Remboursement de titres amortissables par tirages, à ventiler	81.392	1	397.349	178.666
Dotations échues, restant à encaisser en francs belges	54.165	410.599	100.256	100.012
Dotations échues, restant à encaisser en devises	16.985	338.941	208.066	78.960
Taxes et frais avancés à récupérer	—	—	20	11
Placements de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	230.640	230.640	230.551	230.457
	1.133.909	1.954.027	1.984.332	1.626.192
Portefeuille-titres (au prix de revient)	123.000	122.994	123.922	123.918
Total actif...	1.256.909	2.077.021	2.088.254	1.750.110
PASSIF.				
Solde des dotations à affecter à l'amortissement :				
a) en francs belges	642.747	870.149	911.811	647.756
b) en devises	195.205	790.313	764.709	695.063
Réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	230.688	230.688	230.688	230.688
Solde de la provision en vue du paiement des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S. N. C. F. B. (tr. suisse et holl.)	50.159	50.160	49.951	40.184
Revenus de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain acquis au Trésor	7.197	9.417	3.271	4.773
Produit du portefeuille des anciennes caisses de pensions	3.498	—	1.367	5.773
Frais d'amortissement avancés par le Trésor, à rembourser	441	440	437	437
Solde disponible :				
Partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges	42.149	42.150	42.150	42.150
Contributions volontaires	4.623	4.623	4.623	4.623
	46.772	46.773	46.773	46.773
Excédent des revenus sur les charges	80.202	79.081	79.247	78.703
	126.974	125.854	126.020	125.476
Total passif...	1.256.909	2.077.021	2.088.254	1.750.110

Compte de pertes et profits

(milliers de francs)

DOIT.				
Mali résultant de la réévaluation au 31 mars 1947 des « placements temporaires en devises étrangères »	—	—	1	—
Frais d'administration	250	244	285	255
Frais relatifs à l'amortissement	183	1.022	1.882	716
	433	1.266	2.168	971
Excédent des revenus sur les charges pour le trimestre	1.898	—	166	—
Total...	2.331	1.266	2.334	971
AVOIR.				
Intérêts et coupons encaissés	2.327	145	2.334	427
Boni résultant de la réévaluation à fin de trimestre des « placements temporaires en devises étrangères »	4	—	—	—
Excédent des charges sur les revenus pour le trimestre	—	1.121	—	544
Total...	2.331	1.266	2.334	971
Solde favorable à fin de trimestre...	80.202	79.081	79.247	78.703

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juin 1947

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	3	3	—	235.000	208.439	55.883	—	14.826	—	—
Assurances	27	25	2	109.043	124.193	35.474	76	12.927	—	—
Opérations financières et immobilières	32	22	10	240.699	63.451	20.853	2.711	16.297	229.483	8.129
Commerce de détail	12	7	5	145.570	42.107	24.530	426	10.706	15.641	629
Commerce de gros et commerce extérieur	63	50	13	108.718	62.637	35.382	1.342	7.305	245	16
Industrie des fabrications métalliques	40	36	4	482.241	196.564	88.974	4.177	16.527	120.846	4.904
Métallurgie du fer	8	6	2	186.566	452.333	17.402	435	13.797	88.007	3.772
Industrie des métaux non ferreux	3	3	—	19.050	7.180	1.577	—	60	6.276	282
Industrie textile	49	43	6	364.620	321.362	105.506	3.447	20.682	2.911	146
Industrie alimentaire	24	15	9	74.650	32.824	10.398	2.917	4.747	6.144	332
Industrie du bois	11	10	1	27.150	18.259	6.628	20	1.059	—	—
Industrie chimique	20	15	5	546.233	332.881	90.406	1.328	24.189	39.987	1.860
Industrie verrière	3	3	—	8.400	2.782	839	—	461	—	—
Electricité	3	3	—	19.112	2.207	1.002	—	867	147.413	6.456
Gaz	2	2	—	19.000	7.243	2.215	—	277	1.573	83
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du cuir	6	5	1	21.980	12.583	3.306	122	1.278	1.287	71
Industrie du papier et industries graphiques	11	11	—	7.935	3.681	3.241	—	355	2.816	208
Transport	20	12	8	647.134	747.858	120.323	956	180	14.400	725
Tourisme	12	6	6	6.504	2.267	435	2.847	200	—	—
Intermédiaires	13	11	2	4.104	810	922	59	39	2.660	133
Déchets et matières de récupération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie de la construction	13	13	—	46.640	3.960	3.414	—	1.253	1.000	60
Industrie du charbon	4	2	2	173.545	549.582	29.146	728	—	74.389	3.234
Industrie des produits en terre cuite commune	5	5	—	6.950	4.116	1.501	—	563	—	—
Cimenteries et industries connexes	2	2	—	4.050	4.400	453	—	—	—	—
Carrières	4	4	—	31.480	39.696	3.074	—	2.385	—	—
Industrie de la chaux	3	—	3	8.260	4.854	—	1.139	—	—	—
Industrie céramique	7	4	3	9.750	3.570	1.548	460	91	—	—
Industrie du tabac	7	4	3	55.036	21.394	4.178	4.054	—	—	—
Industrie du diamant	2	1	1	1.150	2.893	259	34	—	—	—
Edition — Librairie — Presse	7	6	1	30.710	894	752	731	183	—	—
Film, théâtres	5	4	1	3.050	695	356	79	140	—	—
Artisanat	14	8	6	7.753	4.515	1.675	308	153	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	28	25	3	230.077	16.244	31.756	813	21.685	—	—
Divers (non dénommés)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	463	366	97	3.882.160	2.385.344	703.408	29.209	173.232	755.078	31.040

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales	3	3	—	183.000	81.416	21.051	—	471	—	—
Sociétés industrielles	14	12	2	318.046	189.362	73.318	3.860	47.658	—	—
Sociétés agricoles	6	6	—	125.390	22.769	31.237	—	14.005	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mixtes	6	5	1	53.407	11.098	4.224	456	1.527	—	—
TOTAL...	29	26	3	677.843	304.645	129.830	4.316	63.661	—	—

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	1	—	1	3.000	2.819	—	415	—	—	—
Tramways	2	2	—	27.800	979	853	—	690	—	—
Plantations, sociétés coloniales	7	6	1	589.000	130.953	44.283	79	30.154	—	—
Sociétés diverses	8	6	2	209.910	92.409	13.120	1.045	2.640	—	—
TOTAL...	18	14	4	829.710	227.160	58.256	1.539	33.484	—	—
Total général...	510	406	104	5.389.713	2.917.149	891.494	35.084	270.377	755.078	31.040

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.
(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juin 1947 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts directs de l'Etat	210.453
Coupons d'emprunts de la Colonie	2.670
Coupons d'emprunts des provinces et communes	2.461
Coupons d'emprunts d'organismes divers	31.763

247.347

Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat 8.758

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juillet 1947

30

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations brutes (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	1	1	—	500.000	101.240	49.215	—	12.000	—	—
Assurances	5	4	1	8.973	3.041	860	29	272	—	—
Opérations financières et immobilières	23	11	12	261.481	84.521	27.927	3.545	13.034	334.157	13.087
Commerce de détail	10	10	—	60.620	26.430	10.984	—	6.437	40.555	1.653
Commerce de gros et commerce extérieur	41	35	6	75.751	23.482	18.573	429	1.991	300	18
Industrie des fabrications métalliques	25	20	5	106.770	23.624	30.610	1.066	5.134	53.486	2.514
Métallurgie du fer	4	4	—	4.800	10.362	1.698	—	455	25.275	1.227
Industrie des métaux non ferreux	2	2	—	3.000	2.011	270	—	250	51.421	2.071
Industrie textile	25	23	2	53.830	62.032	29.577	79	7.181	16.829	775
Industrie alimentaire	29	19	10	65.895	33.206	7.644	4.522	1.457	15.108	773
Industrie du bois	3	3	—	3.950	450	560	—	75	2.000	80
Industrie chimique	12	10	2	38.825	27.358	7.170	525	3.862	54.250	2.425
Industrie verrière	—	—	—	—	—	—	—	—	105	6
Electricité	6	6	—	155.700	70.708	41.171	—	28.445	172.951	7.169
Gaz	2	2	—	27.550	33.345	3.639	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	173	7
Industrie du cuir	3	2	1	3.800	876	168	134	—	—	—
Industrie du papier et industries graphiques	6	6	—	30.477	11.264	10.531	—	4.129	1.851	79
Transport	16	11	5	134.660	501.241	6.857	10.032	558	23.487	789
Tourisme	8	6	2	6.676	211	523	4	209	—	—
Intermédiaires	7	5	2	35.387	11.580	4.616	6	47	—	—
Déchets et matières de récupération	1	1	—	100	181	817	—	593	—	—
Industrie de la construction	9	6	3	36.481	8.289	6.651	268	3.740	20.923	944
Industrie du charbon	2	2	—	56.944	— 4.116	3.892	—	—	158.978	6.811
Industrie des produits en terre cuite commune	3	2	1	27.200	14.333	1.653	97	1.339	3.340	167
Cimenteries et industries connexes	7	6	1	165.050	171.102	31.498	192	20.695	—	—
Carrières	3	2	1	16.100	838	1.049	7	—	131	6
Industrie de la chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie céramique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	1	—	1	500	41	—	58	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Edition — Librairie — Presse	5	3	2	1.900	— 1.418	191	672	19	—	—
Film, théâtres	9	6	3	20.225	3.755	2.090	3.615	450	—	—
Artisanat	11	10	1	10.174	10.406	3.774	213	1.333	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	13	10	3	16.435	441	2.142	3.067	—	18.500	858
Divers (non dénommés)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	292	228	64	1.927.254	1.230.834	306.350	28.560	113.703	993.820	41.449

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	3	3	—	141.000	26.175	22.603	—	15.175	—	—
Sociétés commerciales	4	4	—	62.950	52.480	14.996	—	5.937	—	—
Sociétés industrielles	22	21	1	1.528.582	1.219.997	893.917	2.003	637.034	—	—
Sociétés agricoles	5	5	—	38.395	7.850	7.964	—	2.632	—	—
Services publics	4	4	—	1.665.725	717.230	85.847	—	76.554	—	—
Mixtes	4	4	—	51.500	196.732	82.886	—	60.414	—	—
TOTAL	42	41	1	3.488.152	2.220.464	1.108.213	2.003	797.746	—	—

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	1	1	—	255.000	376.334	28.397	—	21.262	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	128.198	7.692
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	4	4	—	158.000	7.139	7.842	—	5.600	—	—
TOTAL	5	5	—	413.000	383.473	36.239	—	26.862	128.198	7.692
TOTAL GÉNÉRAL	339	274	65	5.828.406	3.834.771	1.450.802	30.563	938.311	1.122.018	49.141

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juillet 1947 :

(milliers de francs)	
Coupons d'emprunts directs de l'Etat	8.510
Coupons d'emprunts de la Colonie	20.645
Coupons d'emprunts des provinces et communes	21.381
Coupons d'emprunts d'organismes divers	76.013
126.549	
Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat	15.731

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (*) (suite)

Tableau rétrospectif

30

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
	(milliers de francs)									
1945.....	6.602	4.228	2.376	39.610.238	12.631.121	1.948.788	1.927.563	925.862	7.504.410	313.552
1946 (2).....	7.256	5.710	1.546	47.341.519	20.117.472	5.858.637	635.190	2.219.913	8.741.165	358.065
1946 (7 premiers mois).....	4.705	3.729	976	31.231.753	20.640.298	4.941.992	333.273	2.008.936	4.490.289	180.823
(*) 1947 (7 premiers mois).....	5.044	4.003	1.041	37.060.159	24.475.069	6.392.794	363.836	2.946.347	5.612.307	229.964
1946 Mai.....	960	757	203	7.300.905	2.846.500	833.695	87.620	382.998	377.499	15.837
Juin.....	538	422	116	3.133.852	971.544	439.263	33.406	169.929	678.807	29.237
Juillet.....	337	263	74	4.428.992	1.651.131	425.526	32.858	215.974	1.284.339	51.231
Août.....	127	101	26	892.876	2.560.339	225.075	6.133	74.326	628.216	26.262
Septembre.....	199	156	43	998.532	306.808	171.048	7.375	53.051	563.464	23.437
Octobre.....	419	342	77	4.628.301	1.593.336	797.595	14.960	291.668	1.033.306	40.141
Novembre.....	196	151	45	3.940.643	1.725.177	417.342	10.926	160.873	315.510	13.257
Décembre.....	176	146	30	2.024.426	858.158	344.381	28.155	119.430	678.174	28.366
(*) 1947 Janvier.....	68	57	11	333.239	284.816	60.601	14.653	24.646	1.115.760	47.735
Février.....	146	119	27	588.308	669.916	84.932	4.386	23.904	684.821	24.862
Mars.....	1.288	1.015	273	6.368.637	3.335.568	1.006.596	57.493	424.632	599.493	24.287
Avril.....	1.583	1.262	321	10.398.966	6.794.481	1.631.125	143.671	786.812	840.160	33.616
Mai.....	1.110	870	240	8.154.890	6.638.368	1.267.244	78.006	477.765	494.987	19.293
Juin.....	510	406	104	5.389.713	2.917.149	891.494	35.064	270.377	755.078	31.040
Juillet.....	339	274	65	5.828.406	3.834.771	1.450.802	30.663	938.311	1.122.018	49.141

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) Renseignements définitifs. L'addition des éléments des douze mois ne correspond pas au total annuel, étant donné que ce chiffre comprend les sociétés qui publient leur bilan avec retard.

(*) A partir de janvier 1947 : statistique établie par l'Institut National de Statistique.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1944.....	4.483.402	1.638.135	2.845.267	19.422.068 (1)	6.161.671
1945.....	3.865.396	2.049.814	1.815.582	17.922.760 (2)	6.316.307
1946 Juin.....	350.853	284.855	65.998	18.461.246	
Juillet.....	521.731	340.956	180.775	18.642.021	
Août.....	557.273	350.193	207.080	18.849.101	
Septembre.....	383.411	327.626	55.785	18.904.886	
Octobre.....	389.554	341.191	48.363	18.953.249	
Novembre.....	391.983	272.598	119.385	19.072.634	
Décembre.....	514.251	376.695	137.556	20.686.737 (3)	
1947 Janvier.....	621.541	263.882	357.659	21.044.396	
Février.....	878.350	425.706	452.644	21.497.040	
Mars.....	673.360	387.866	285.494	21.782.534	
Avril.....	561.287	423.355	137.932	21.920.466	
Mai.....	435.347	397.832	37.515	21.958.001	
Juin.....	511.311	455.638	55.673	22.013.674	
Juillet.....	598.445	480.567	117.858	22.131.532	
Août.....	545.504	386.402	159.102	22.290.634	

(1) Le solde au 31 décembre 1944 comprend les intérêts capitalisés de l'exercice.

(2) Y compris les intérêts capitalisés; mais déduction faite de l'emprunt de l'assainissement monétaire et de l'impôt sur le capital.

(3) Y compris les intérêts capitalisés et les intérêts sur les obligations de l'emprunt de l'assainissement monétaire, ainsi que le montant du rachat des obligations du même emprunt.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs)

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1944.....	301.097	64.664	19.494	385.255
1945.....	295.752	113.994	15.660	425.406
1946 Janvier.....	27.627	14.208		
Février.....	29.759	13.054	4.525	136.648
Mars.....	32.871	14.604		
Avril.....	31.767	15.328		
Mai.....	29.416	14.742		
Juin.....	p 29.117	p 15.334	p 3.266	p 138.970
Juillet.....	p 29.227	p 17.041		
Août.....	p 29.682	p 15.912	p 2.219	p 143.701
Septembre.....	p 32.542	p 17.078		
Octobre.....	p 33.529	p 19.507		
Novembre.....	p 31.450	p 17.736	p 1.175	p 157.375
Décembre.....	p 33.177	p 20.801		
1947 Janvier.....	p 37.014	p 19.196		
Février.....	p 38.096	p 18.811		
Mars.....	p 37.076	p 18.382		

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement général

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (1)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES		
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT		
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (2)
1945 Moyenne mensuelle	38 (3)	99	72.804	43	61.772	8,23	20 (4)	1.007 (3)	2.269 (4)
1946 Moyenne mensuelle	38 (3)	168	137.049	75	118.292	10,16	20	1.027 (3)	2.143
1946 Août	38	171	131.195	78	110.927	—	20	1.029	1.919
Septembre	38	176	142.914	79	122.985	10,04	21	1.026	2.007
Octobre	38	213	158.734	93	136.160	—	23	1.029	1.872
Novembre	38	190	141.729	84	120.612	—	18	1.034	1.536
Décembre	38	203	157.588	90	133.363	10,46	20	1.027	1.581
1947 Janvier	38	202	199.069	90	175.654	—	21	1.021	1.363
Février	38	193	146.353	84	124.770	—	20	1.020	1.220
Mars	38	207	157.835	93	136.025	11,59	20	1.022	1.364
Avril	38	204	188.851	91	155.831	—	20	1.022	1.128
Mai	38	201	171.995	90	141.801	—	18	1.020	999
Juin	38	208	264.451	95	227.258	14,18	21	1.018	1.322
Juillet	38	220	219.838	101	180.759	—	22	1.020	1.203
Août	38	197	193.764	90	159.583	—	20	1.021	1.087

- (1) Rapport des capitaux compensés par trimestre, au solde des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours à la fin du trimestre.
 (2) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.
 (3) Au 31 décembre.
 (4) Moyenne des sept derniers mois.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles

PÉRIODES	Call-money		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)
1946 Août	2	75.894	1	5.295	70	27.295	5	2.443	78	110.927
Septembre	2	86.084	2	8.066	71	26.868	4	1.967	79	122.985
Octobre	2	91.928	1	4.291	86	37.322	4	2.618	93	136.160
Novembre	2	81.084	1	4.527	77	32.668	4	2.332	84	120.612
Décembre	2	85.957	1	7.175	84	37.723	3	2.508	90	133.363
1947 Janvier	2	127.214	1	6.886	84	39.456	3	2.098	90	175.654
Février	2	84.429	1	3.994	78	33.741	3	2.606	84	124.770
Mars	2	93.220	1	6.199	87	33.977	2	2.628	92	136.025
Avril	2	104.563	1	6.505	85	42.133	3	2.630	91	155.831
Mai	2	93.277	1	5.702	84	39.726	3	3.096	90	141.801
Juin	3	170.511	1	7.469	88	45.745	3	3.533	95	227.258
Juillet	3	124.846	1	4.036	94	48.409	3	3.468	101	180.759
Août	2	106.836	1	3.752	84	44.669	3	4.325	90	159.582

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1945 Moyenne mensuelle	(1) 554.315	17.460	13.847	7.977	27.488	7.212	27.488	70.165	90	2,61
1946 Moyenne mensuelle	603.427	24.153	16.972	13.343	48.350	12.852	48.350	122.896	90	2,91
1946 Août	586.094	24.264	17.788	13.506	45.874	10.952	45.874	116.206	90	2,80
Septembre	589.994	23.785	17.381	12.768	46.137	15.677	46.137	120.720	90	3,04
Octobre	595.824	24.422	17.985	16.900	56.075	16.952	56.075	146.003	91	3,20
Novembre	599.585	24.436	18.019	15.021	49.531	14.216	49.531	128.299	90	3,08
Décembre	603.427	25.316	17.699	16.412	54.367	12.015	54.367	137.160	90	2,98
1947 Janvier	606.748	26.523	17.961	18.017	56.434	20.210	56.434	151.096	91	3,12
Février	608.061	25.601	17.894	16.243	55.713	19.614	55.713	147.283	92	3,45
Mars	609.823	24.105	16.588	17.262	51.531	15.672	51.531	135.996	91	3,02
Avril	610.966	25.052	16.797	17.969	55.185	18.953	55.185	147.293	91	3,30
Mai	611.492	24.926	17.088	17.490	54.025	16.727	54.025	142.267	91	3,30
Juin	612.277	25.854	17.899	17.748	55.519	16.695	55.519	145.451	91	3,18
Juillet	612.764	27.092	19.026	18.653	56.757	17.817	56.757	149.984	91	3,11
Août	613.719	27.258	19.269	17.638	54.273	18.161	54.273	144.345	91	3,14

- (1) Au 31 décembre.
 (2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.
 (*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres temporairement indisponibles et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55

Source : Administration des Mines.

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-38 Moyenne mensuelle	86.827	125.238	407	353	640	448	540	(2) 2.420	24,0	1.502
1945 Moyenne mensuelle	84.978	100.401	225	178	315	196	405	1.319	23,5	(1) 287
1946 Moyenne mensuelle	93.001	132.856	297	248	448	301	604	1.898	24,6	(1) 311
1946 Août	89.917	128.505	272	231	441	266	628	1.838	24,2	282
Septembre	90.891	130.037	290	246	455	321	575	1.887	24,8	278
Octobre	93.486	135.294	330	273	503	354	627	2.087	26,9	306
Novembre	97.238	138.695	313	264	473	315	595	1.961	24,2	321
Décembre	98.449	139.908	300	254	459	306	573	1.892	23,2	311
1947 Janvier	99.582	140.748	355	292	515	348	636	2.146	25,9	318
Février	97.722	138.438	310	258	480	316	590	1.954	23,5	338
Mars	99.234	141.002	360	293	519	350	676	2.198	25,8	320
Avril	100.083	143.080	359	294	519	355	658	2.184	24,9	294
Mai	99.490	143.270	339	280	506	342	615	2.081	23,9	291
Juin	94.621	137.313	323	280	491	319	599	2.011	24,5	296
Juillet	95.115	138.277	291	250	426	303	590	1.860	22,6	302
Août	91.373	133.404	319	230	469	276	534	1.827	23,4	342

(1) A fin d'année.

(2) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

PÉRIODES	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Pièces d'acier moulées	Acier fini	Fer fini
1936-38 Moyenne mensuelle	435	3.831	142	855	(1) 37	261	253	6,0	198	3,8
1945 Moyenne mensuelle	172	2.953	66	545	(2) 22	61	60	2,4	54	2,3
1946 Moyenne mensuelle	322	3.831	90	553	(2) 31	181	186	4,7	148	2,8
1946 Août	323	3.839	58	525	29	191	194	4,5	147	3,4
Septembre	329	3.840	66	506	30	205	193	4,8	163	2,9
Octobre	336	3.876	100	538	30	223	231	5,2	193	2,6
Novembre	327	3.878	94	504	30	211	215	4,8	163	3,3
Décembre	337	3.861	93	540	31	216	218	4,8	172	2,3
1947 Janvier	342	3.880	115	547	32	223	226	4,9	201	3,7
Février	308	3.886	111	534	32	201	202	4,5	168	2,1
Mars	347	3.902	133	575	32	223	224	5,1	198	2,5
Avril	368	3.925	126	581	32	225	228	5,2	191	3,1
Mai	385	3.936	113	574	32	229	223	5,1	182	2,4
Juin	392	4.096	110	551	32	228	228	4,5	176	2,4
Juillet	425	4.155	96	528	33	236	236	5,2	174	2,0
Août	416	4.148	79	530	32	221	222	5,1	181	1,9

(1) Au 31 décembre 1938.

(2) Au 31 décembre.

II — PRODUCTIONS DIVERSES

56

PÉRIODES	SUCRES				BRASSERIES	DISTILLERIES	ALLUMETTES			PÂCHE	
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclarations en consommation			Quantités de farines déclarées	Production d'alcool	Fabrication	Consommation	Exportation
	sucres bruts	sucres raffinés			(tonnes)	(tonnes)					
1936-38 Moy. mens.	17.493	17.183	120.910	20.667	(1) 16.412	35.046	4.421	1.807	2.590	2.260	7.189
1945 Moyenne mens.	11.447	9.608	64.895	18.481	4.572	14.210	2.170	2.035	322	1.086	23.469
1946 Moyenne mens.	18.350	9.549	59.713	12.988	9.661	20.583	3.778	2.430	1.245	2.886	26.002
1946 Août	—	6.480	9.541	9.399	10.742	28.153	3.366	2.083	1.521	2.221	21.272
Septembre	—	9.561	9.360	10.634	9.246	19.436	4.050	2.558	1.049	1.425	18.426
Octobre	61.041	12.479	62.589	11.046	10.269	31.615	4.599	2.390	2.138	2.669	25.677
Novembre	128.580	19.427	170.138	21.676	10.044	17.207	4.275	1.909	2.190	2.317	24.502
Décembre	30.168	12.579	184.125	16.135	8.660	24.559	4.020	1.950	1.984	2.643	29.976
1947 Janvier	916	8.543	166.454	16.841	7.982	27.162	4.357	1.907	2.332	2.870	35.949
Février	78	8.071	148.603	16.979	6.025	24.486	3.836	1.804	2.208	2.658	30.725
Mars	69	9.279	130.733	17.914	9.230	25.625	4.462	1.077	2.802	6.270	54.771
Avril	78	9.810	111.695	19.311	11.406	17.893	5.053	1.184	3.125	3.962	38.872
Mai	21	9.461	93.310	19.428	13.324	17.239	4.137	1.348	1.905	3.946	35.225
Juin	2	8.807	75.651	19.832	13.148	20.456	4.255	1.530	2.173	3.415	28.701
Juillet	—	11.601	55.208	19.945	12.745	21.065	2.772	1.727	2.394	3.105	26.343
Août	—	10.230	38.694	10.841	15.713	29.496	—	—	—	2.593	22.847

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harangs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

III — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Source : Ministère des Travaux publics — Office central d'Electricité et d'Electromécanique.

58

PÉRIODES	Production totale (centrales de 100 kw. et plus)					
	Total des centrales	Production (milliers de kwh.)				
		Union des Exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Total
1936-38 Moyenne mensuelle.	(1) 343	189.800	201.175	26.726	20.361	438.062
1945 Moyenne mensuelle ..	(1) 321	223.952	111.190	12.910	16.237	(2) 377.058
1946 Moyenne mensuelle ...	(1) 323	288.174	193.296	13.160	25.642	520.272
1946 Juin	324	280.389	177.137	12.170	19.962	469.658
Juillet	323	261.637	192.747	13.062	18.383	485.830
Août	323	260.629	189.158	12.037	20.792	482.616
Septembre	323	274.797	204.677	12.286	23.543	515.303
Octobre	323	315.686	227.649	14.987	30.541	588.863
Novembre	323	313.182	222.581	16.157	30.417	582.337
Décembre	323	348.637	220.277	14.230	34.443	617.587
1947 Janvier	309	363.250	237.183	10.167	34.972	645.572
Février	309	337.233	201.412	8.908	31.793	579.346
Mars	309	337.091	226.743	9.094	31.132	604.080
Avril	309	313.650	230.205	9.431	25.881	579.187
Mai	309	295.057	243.841	9.056	22.738	570.693
Juin	309	282.384	236.846	9.271	21.915	550.416
Juillet	309	294.453	234.498	9.219	20.934	559.104
Août	309	304.389	220.944	8.427	23.634	557.394

(1) A fin d'année.

(2) Y compris 12.769 milliers de kwh. produits par les centrales flottantes.

IV — DISTRIBUTION DU GAZ (1)

Source : Ministère des Travaux publics.

(milliers de mètres cubes)

59

PÉRIODES	Régies communales		Sociétés de distribution		Sociétés industrielles productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs (gaz vendu)	Total
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1936-38 Moyenne mensuelle	5.733	463	1.238	38.777	13.010	53.221
1945 Moyenne mensuelle	4.220	254	2.717	25.935	3.823	36.950
1946 Moyenne mensuelle	5.970	592	3.251	47.108	9.747	66.667
1946 Juin	5.794	617	3.337	48.077	10.497	68.322
Juillet	5.713	721	3.454	48.802	9.962	68.653
Août	5.986	758	3.211	48.728	8.930	65.613
Septembre	5.771	659	3.342	47.893	10.592	68.258
Octobre	6.499	598	3.349	48.197	10.782	69.425
Novembre	6.147	624	3.156	46.197	10.356	66.380
Décembre	6.778	586	3.207	47.755	10.287	68.613
1947 Janvier	6.884	628	3.231	48.064	10.537	69.344
Février	6.524	507	3.060	43.611	9.817	63.519
Mars	7.355	588	3.472	48.773	15.334	75.522
Avril	6.375	629	3.241	50.240	12.788	73.272
Mai	6.271	657	3.370	52.472	14.809	77.580
Juin	5.669	634	3.143	47.763	14.095	71.304
Juillet	5.517	739	3.203	49.716	14.936	74.111
Août	5.635	796	3.181	50.556	14.961	75.129

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minérales, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

(Période 1936 à 1938 = 100)

65

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS												
	VÊTEMENTS					AMEUBLEMENT				ARTICLES DE MÉNAGE ET DIVERS			
	Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples			Grands magasins spécialisés dans la confection et la couture	Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples			Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples		
		Chiffre d'affaires mensuel					Chiffres d'affaires mensuel				Chiffre d'affaires mensuel		
	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total		de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total		de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total		
1946 Juin	321	208	333	326	297	332	175	341	333	205	152	213	207
Juillet	362	230	390	381	279	381	225	390	382	246	161	258	248
Août	328	223	350	343	262	378	207	385	376	271	179	284	273
Septembre	352	259	362	357	326	426	249	433	423	264	181	276	265
Octobre	467	368	477	471	439	464	264	471	460	284	166	300	286
Novembre	384	294	402	396	327	400	286	405	399	363	210	334	366
Décembre	414	340	444	439	309	397	263	403	396	415	216	442	418
1947 Janvier	311	314	334	333	218	343	160	352	342	266	218	273	267
Février	273	242	292	290	201	306	126	314	305	244	151	257	245
Mars	393	294	397	391	402	437	174	432	419	304	178	321	305
Avril	438	333	436	429	471	429	495	423	429	297	169	314	297
Mai	428	335	439	433	408	408	309	422	409	278	174	291	278
Juin	339	278	357	352	291	338	231	352	338	251	167	261	251
Juillet	345	292	368	363	272	374	227	394	374	288	182	301	288
Août	307	297	330	328	222	353	241	368	353	316	207	329	316

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS Source : Institut National de Statistique				MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX			
	Indice général				Indice général Source : I. N. S.	Alimen- tation Source : B. N. B.	Indice général Source : I. N. S.	Boulan- gerie	Alimen- tation	Vête- ments
	Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples								
		Chiffre d'affaires mensuel								
	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total				Source : Banque Nationale de Belgique			
1946 Juin	263	166	269	260	255	228	172	90	222	321
Juillet	305	180	319	307	271	258	186	86	229	357
Août	304	191	318	307	255	229	175	87	220	327
Septembre	314	202	323	313	287	244	180	83	204	351
Octobre	373	218	380	367	281	266	225	95	233	516
Novembre	375	233	393	379	267	290	207	91	227	393
Décembre	413	247	439	423	298	319	212	89	272	369
1947 Janvier	291	236	303	297	262	281	193	86	227	363
Février	261	170	275	266	255	282	184	83	242	306
Mars	352	204	359	346	303	292	222	94	265	417
Avril	365	238	368	356	318	291	207	89	257	414
Mai	350	230	357	345	321	291	204	90	268	419
Juin	295	202	304	295	303	274	180	82	255	364
Juillet	319	214	334	323	341	313	206	90	284	414
Août	316	233	333	324	321	311	224	148	294	390

(*) Pour les consommations de sucre et d'allumettes, voir tableau no 56.

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
1936-1938 Moyenne annuelle	195	593	5.161	13.166
1945 Moyenne annuelle	108	249	2.562	6.065
1946 Moyenne annuelle	124	301	6.385	10.144
1944 2 ^e trimestre	23	46	521	947
3 ^e id.	16	39	487	954
4 ^e id.	13	38	375	977
1945 1 ^{er} id.	19	42	437	1.004
2 ^e id.	23	64	677	1.547
3 ^e id.	32	71	658	1.607
4 ^e id.	34	72	790	1.907
1946 1 ^{er} id.	31	76	1.241	2.092
2 ^e id.	31	77	1.363	1.996
3 ^e id.	32	77	1.607	2.794
4 ^e id.	30	71	2.174	3.262
1947 1 ^{er} id.	25	54	2.016	2.587
2 ^e id.	19	55	2.096	2.489

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets,	Moutons, agneaux, chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1945 Moyenne mensuelle	9.606	238	11.505	2.810	1.068
1946 Moyenne mensuelle	14.248	1.189	10.406	20.657	11.380
1946 Juin	10.987	567	17.005	32.333	9.636
Juillet	15.153	751	17.218	20.191	20.799
Août	16.004	934	11.857	14.827	17.491
Septembre	15.410	1.939	8.134	17.953	17.592
Octobre	21.387	2.129	8.788	31.078	18.420
Novembre	25.668	3.441	7.343	33.001	26.133
Décembre	23.246	2.912	5.385	28.122	21.782
1947 Janvier	13.985	1.786	6.092	29.934	12.034
Février	11.226	1.151	8.391	26.216	6.316
Mars	11.982	1.657	12.595	34.205	4.060
Avril	13.361	1.114	14.054	27.596	5.907
Mai	12.732	1.899	8.053	18.781	3.401
Juin	7.724	3.527	7.034	15.518	3.147
Juillet	16.743	3.583	11.271	21.039	2.947
Août	20.738	2.119	11.050	22.239	2.232

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation (*)

(millions de francs)

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses	Total			
1938 Moyenne mens. (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	238,9	- 13,3	105,89
1945 Moyenne mensuelle	123,6	122,0	(2) 12,0	(1) 257,6	(2) 287,4	(2) -29,8	111,58
1946 Moyenne mens. .p	227,3	360,5	(2) 18,9	(1) 606,7	(2) 693,0	(2) -86,3	114,20
1946 Juin	253,0	349,6	18,1	620,7	676,0	- 55,3	108,91
Juillet	274,9	395,6	19,7	690,2	687,3	+ 2,9	99,58
Août	296,9	376,7	16,2	689,8	674,3	+ 15,5	97,75
Septembre .p	233,9	347,5	16,7	598,1	686,6	- 88,5	114,78
Octobre .p	210,6	444,4	24,0	679,0	687,3	- 8,3	101,22
Novembre .p	198,2	415,0	18,5	631,7	649,3	- 17,6	102,78
Décembre .p	242,1	399,0	24,0	665,1	754,2	- 89,1	113,99
1947 Janvier .p	194,0	402,0	26,4	624,4	724,3	- 99,9	116,98
Février .p	164,0	384,8	28,0	576,8	708,4	- 131,6	122,81
Mars .p	224,1	467,3	23,1	714,5	724,9	- 10,4	101,46
Avril .p	180,2	482,2	53,3	715,7	738,5	- 22,8	103,19
Mai .p	225,9	430,0	27,1	683,0	712,2	- 29,2	104,20
Juin .p	239,8	405,7	16,6	662,0	707,7	- 45,7	102,11
Juillet .p	237,9	416,8	18,5	723,3	766,3	- 43,0	105,94
Août .p	315,7	410,4	21,2	747,3	738,4	+ 8,9	98,80

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Ces moyennes ne correspondent pas exactement à la moyenne des douze postes mensuels; la S.N.C.F.B. les a rectifiées en tenant compte de certains subsides spéciaux accordés par l'Etat.

(*) A partir de mai 1946, ces montants tiennent compte des subsides accordés par l'Etat.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2)						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			
								Service interne belge	Service internat.	Transit	Total
1938 Moyen.mens(3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	5.250	186	154	88	428
1945 Moyen. mens..	124.982	46.401	52.286	177.268	14.216	416	2.119	113	36	22	171
1946 Moyen. mens..	268.049	85.279	38.064	306.113	18.748	571	4.255	214	119	58	391
1946 Juin	252.200	79.698	33.084	285.204	17.337	549	4.012	194	112	58	362
Juillet	263.999	79.259	35.467	299.466	18.424	596	4.072	208	82	73	363
Août	273.129	82.565	36.554	309.683	17.974	612	4.192	194	114	83	391
Septembre	291.590	85.921	35.843	327.433	19.690	623	4.435	218	120	71	409
Octobre	336.919	93.899	42.641	379.560	19.631	388	5.237	242	146	81	469
Novembre	315.947	87.132	43.893	359.840	18.115	555	5.059	228	140	86	452
Décembre	269.371	88.061	39.641	309.012	19.204	572	4.249	200	131	68	399
1947 Janvier	202.076	98.571	37.504	329.580	19.768	579	4.557	210	143	86	439
Février	270.074	96.582	38.539	306.663	17.483	520	4.212	197	141	89	427
Mars	316.358	114.635	45.606	361.964	19.202	571	5.027	230	174	105	509
Avril	327.786	108.624	43.584	371.370	19.670	605	5.192	239	161	96	496
Mai	320.556	105.746	35.424	355.980	18.906	605	4.894	231	152	69	452
Juin	320.424	105.060	39.256	359.680	19.439	624	4.868	225	164	65	455
Juillet	313.351	97.378	42.713	356.064	18.956	671	4.727	219	173	62	454
Août	321.896	98.216	38.429	360.325	19.019	714	4.830	204	194	86	483

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)

2° Transport des principales grosses marchandises

A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Prod. chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brats et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	429	5 250	347	2 161	401	439	476	794	54	191	66	320
1945 Moyenne mensuelle ..	168	2 194	230	1 033	112	105	195	196	20	70	23	149
1946 Moyenne mensuelle ...	391	4 252	324	1 702	345	342	455	468	56	196	56	308
1946 Juin	120	1 772	139	863	35	97	181	218	8	40	30	161
Septembre	225	2 592	203	1 105	269	135	248	295	39	89	20	189
Décembre	345	3 609	314	1 750	253	209	290	330	23	179	47	214
1946 Mars	370	4 605	274	1 778	260	309	401	397	40	203	63	280
Juin	362	4 012	142	1 611	382	357	501	438	53	175	50	303
Septembre	409	4 485	249	1 723	353	388	464	609	116	144	55	354
Décembre	399	4 249	362	1 652	322	380	418	433	44	235	68	335
1947 Janvier	439	4 557	204	1 859	388	431	429	424	58	278	94	392
Février	427	4 213	201	1 806	362	416	389	272	74	277	78	338
Mars	509	5 027	244	2 176	418	487	415	425	66	313	93	380
Avril	496	5 192	231	2 057	393	481	493	685	59	271	103	419
Mai	452	4 893	172	1 885	407	449	522	710	51	214	176	397
Juin	455	4 862	155	1 865	384	493	508	716	45	223	71	402
Juillet	454	4 727	192	1 731	410	406	512	734	41	206	76	419
Août	483	4 890		1 782	505	473						

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

B — Service interne belge

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr. verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	II Soc. Nat. des Ch. de fer vicinaux
												Tonnes-km. transportées (milliers)
(milliers de tonnes)												
1938 Moyenne mensuelle (1) ...	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	28	248	5.858
1945 Moyenne mensuelle	1.722	201	823	28	88	183	179	12	56	16	135	6.124
1946 Moyenne mensuelle	3.138	244	1.459	31	205	382	375	22	135	29	256	5.894
1946 Juin	2.981	81	1.401	33	209	449	372	19	118	32	237	5.032
Juillet	3.069	136	1.368	38	206	438	449	18	108	42	266	5.660
Août	2.875	94	1.378	17	200	365	384	33	111	23	270	4.817
Septembre	3.152	173	1.433	19	195	364	470	73	107	24	295	5.435
Octobre	3.689	616	1.548	13	209	372	469	23	107	24	308	8.052
Novembre	3.522	773	1.455	12	208	321	357	10	92	19	275	8.507
Décembre	2.906	228	1.422	7	213	304	307	14	119	18	274	4.360
1947 Janvier	3.016	101	1.565	14	216	304	312	12	165	21	306	3.864
Février	2.657	84	1.471	11	198	256	181	14	162	20	260	3.074
Mars	3.132	111	1.692	14	235	285	295	12	169	25	294	4.052
Avril	3.442	100	1.695	21	239	366	495	11	156	24	335	4.635
Mai	3.312	82	1.614	15	225	382	515	12	127	28	312	4.395
Juin	3.211	70	1.557	14	233	361	525	10	116	29	296	4.411
Juillet	3.130	92	1.425	14	206	387	526	12	110	29	329	4.598
Août	2.925	100	1.344	9	199	344	435	41	127	24	302	4.355

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

71

Sources: Administration du Port d'Anvers et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
1936-1938 Moy. mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	417	3.762	1.268	366
1945 Moy. m.	299	1.121		55	240		2.049	720	139	2.014	704	399
1946 Moy. m.	440	938	743	283	152	242	2.242	782	247	2.200	774	411
1946 Août ..	478	986	840	347	136	225	2.329	812	220	2.228	731	431
Sept. ...	438	945	845	293	143	296	2.510	825	236	2.458	826	487
Octobre ..	519	1.005	770	374	143	364	2.463	893	283	2.430	860	459
Nov. ...	522	1.051	715	402	129	293	2.394	824	306	2.251	795	399
Décemb. ...	433	985	654	247	95	394	1.883	657	236	1.707	576	311
1947 Janvier ..	422	1.033	863	299	142	171	2.389	892	230	2.155	748	505
Février ..	503	1.269	962	366	133	406	384	183	10	515	215	162
Mars ...	611	1.538	1.053	466	163	547	2.207	803	237	2.204	814	551
Avril ...	642	1.529	1.263	515	137	523	2.930	1.107	358	2.928	1.162	701
Mai ...	729	1.715	1.438	551	173	883	2.965	1.146	342	2.949	1.150	763
Juin ...	716	1.768	1.451	530	183	685	3.242	1.220	324	3.035	1.160	797
Juillet ..	600	1.476	1.312	399	147	619	2.794	1.013	313	2.520	930	334
Août ...	815	2.114	1.588	638	217	427	3.435	1.096	290	3.624	1.211	816

b) Port de Gand

Sources: Administration du Port de Gand et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1936-1938 Moy. mens.	169	177	208	170	178	92	174	152
1945 Moyenne mens..	60	147		61	147			
1946 Moyenne mens..	62	76	98	60	71	19		
1946 Août	82	118	132	85	119	28	61	12
Septembre	70	86	129	63	77	28	57	25
Octobre	79	91	180	80	94	29	69	33
Novembre	70	86	46	67	65	33	76	10
Décembre	73	80	62	63	67	30	49	13
1947 Janvier	77	99	109	80	103	34	25	14
Février	54	81	66	54	74	73	2	13
Mars	74	94	123	67	83	34	14	7
Avril	76	108	132	80	104	50	61	16
Mai	73	100	116	79	121	76	99	38
Juin	90	123	116	87	113	68	90	52
Juillet	111	178	189	96	151	87	94	36
Août	99	130	191	111	169	87	69	47

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

N. B. — Les éléments qui servent de base à cette statistique étant extraits exclusivement des déclarations en douane sou-
scrites par les importateurs et les exportateurs, toutes transactions que, en raison des événements, l'Administration
des douanes n'a pas été en mesure de constater, ne sont donc pas enregistrées.

75

RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies	Totaux			
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,6	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1946 Moyenne mens.	0,7	206,6	1.381,9	55,2	1.644,4	6,3	1.016,5	1.789,1	1.538,9	29,3	4.380,1	2.664		
1946 Mars	—	309,3	1.246,8	34,3	1.590,4	2,1	748,0	1.376,2	836,7	—	2.963,0	1.863		
Avril	—	113,7	1.229,5	51,4	1.394,6	0,9	637,0	1.347,7	1.156,1	1,2	3.142,9	2.254		
Mai	0,1	124,2	1.335,9	35,7	1.495,9	2,4	821,1	1.771,2	1.185,4	0,4	3.780,5	2.527		
Juin	—	117,4	1.309,9	40,8	1.468,1	2,3	838,6	2.013,7	1.277,2	—	4.131,8	2.814		
Juillet	0,1	98,4	1.435,8	62,2	1.596,5	4,0	500,8	1.812,0	1.699,4	1,2	4.017,4	2.516		
Août	—	177,9	1.562,3	52,0	1.792,2	1,1	1.695,9	1.915,1	1.732,6	15,0	5.359,7	2.991		
Septembre	—	143,9	1.483,6	55,7	1.683,2	1,1	892,6	1.980,7	1.642,3	80,9	4.597,6	2.731		
Octobre	2,2	256,9	1.610,9	81,3	1.951,3	18,5	1.857,8	1.926,5	2.510,9	115,9	6.429,6	3.295		
Novembre	2,6	372,7	1.691,3	72,3	2.138,9	19,4	1.719,0	2.515,8	2.273,0	75,7	6.602,9	3.087		
Décembre	2,8	234,3	1.279,5	109,5	1.626,1	23,4	1.363,2	1.944,4	2.693,7	53,9	6.080,6	3.739		
1947 Janvier	2,7	232,7	1.427,1	57,8	1.720,2	19,7	1.451,6	2.572,8	1.940,2	55,4	6.039,7	3.511		
Février	1,4	157,1	1.176,5	82,8	1.417,7	12,0	1.182,8	2.072,4	1.988,4	1,5	5.257,0	3.708		
Mars	1,4	192,6	1.544,5	49,8	1.788,3	15,2	1.222,0	2.593,6	2.139,6	69,8	6.040,2	3.378		
Avril	1,8	260,1	1.932,8	65,8	2.260,5	16,6	1.118,0	2.862,8	2.516,2	68,9	6.582,5	2.912		
Mai	3,6	205,4	2.217,4	69,5	2.495,9	31,8	1.008,2	2.670,6	2.473,0	63,0	6.246,6	2.503		
Juin	3,2	230,8	2.111,9	69,7	2.415,6	37,4	1.193,9	2.671,8	2.375,4	89,1	6.367,6	2.636		
Juillet	3,9	200,7	2.145,9	56,1	2.406,6	40,9	1.138,6	2.881,3	2.012,4	10,7	6.083,9	2.528		
Août	5,8	310,9	2.210,0	73,8	2.600,5	58,4	1.516,3	2.891,9	2.622,1	59,2	7.147,9	2.749		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-159,4	92,1
1946 Moyenne mens.	0,2	13,9	412,6	192,8	619,5	9,1	73,6	866,9	1.517,1	4,5	2.471,2	3.989	-1908,9	56,4
1946 Mars	—	17,3	328,6	164,5	510,4	0,7	57,1	773,0	1.038,6	0,7	1.870,1	3.664	-1092,9	63,1
Avril	—	6,7	338,8	137,8	483,3	1,0	49,2	705,3	909,5	1,3	1.666,3	3.448	-1476,6	53,0
Mai	0,1	19,9	372,0	181,7	573,7	10,7	118,7	796,8	1.358,9	1,2	2.286,3	3.985	-1494,2	60,5
Juin	0,1	12,4	375,4	187,2	575,1	8,6	91,6	719,1	1.421,3	0,6	2.241,2	3.898	-1890,6	54,2
Juillet	0,1	4,3	490,6	223,7	718,7	9,3	36,6	1.028,0	1.815,8	0,7	2.890,4	4.022	-1127,0	71,9
Août	0,1	1,4	455,2	196,6	653,3	2,6	15,2	763,6	1.462,0	0,1	2.243,5	3.434	-3116,2	41,9
Septembre	0,2	1,4	483,1	226,5	711,2	8,8	25,1	1.133,8	1.836,1	0,2	3.003,9	4.224	-1593,7	65,3
Octobre	0,2	5,2	617,0	275,5	897,9	11,3	107,4	1.126,5	2.429,3	39,6	3.714,1	4.136	-2715,5	57,8
Novembre	0,2	10,2	471,3	246,6	728,3	16,7	65,9	1.078,9	2.130,4	2,2	3.294,1	4.523	-3308,8	49,9
Décembre	0,8	20,9	532,9	272,2	826,8	37,4	149,6	1.263,0	2.514,2	6,9	3.971,1	4.803	-2109,5	65,3
1947 Janvier	0,6	14,5	425,6	164,4	605,1	22,4	133,2	975,4	1.529,0	12,7	2.672,7	4.417	-3367,0	44,3
Février	1,4	11,6	456,4	237,0	706,4	52,1	152,3	1.272,4	2.804,5	26,3	4.307,6	6.098	-950,0	81,9
Mars	0,7	5,9	608,3	289,8	904,7	45,3	85,2	1.405,2	3.270,2	24,6	4.830,5	5.339	-1280,0	80,0
Avril	0,2	8,9	772,0	319,3	1.100,4	14,8	97,1	1.804,9	3.408,2	15,7	5.340,8	4.853	-1241,7	81,1
Mai	0,8	24,9	839,7	318,7	1.184,1	28,3	113,3	1.904,3	3.382,5	1,8	5.430,2	4.586	-816,4	86,9
Juin	0,2	11,2	817,0	344,9	1.173,3	7,3	90,7	1.957,0	3.716,8	15,0	5.786,8	4.932	-580,8	90,9
Juillet	0,1	24,7	950,3	367,7	1.342,8	1,8	141,1	1.834,5	3.794,3	3,0	5.774,7	4.300	-309,2	94,9
Août	1,2	41,8	721,1	227,2	991,3	43,3	220,9	1.390,5	2.276,9	13,2	3.944,8	3.979	-3203,1	55,2

LE CHOMAGE

I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81

Source : Fonds de Soutten des Chômeurs.

MOIS	Nombre de chômeurs contrôlés						Milliers de journées perdues		
	Chômeurs inscrits			Moyennes journalières			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels	
	complets	partiels		complets	partiels				
1946 Juin	55.718	32.324	88.042	38.174	10.778	48.952	1.107	309	1.416
Juillet	46.448	49.723	96.171	32.635	15.055	47.690	783	363	1.146
Août	42.009	65.727	107.736	30.637	18.905	49.542	705	437	1.142
Septembre	42.326	37.077	79.403	26.937	9.768	36.705	808	292	1.100
Octobre	37.123	33.918	71.041	26.076	11.128	37.204	600	256	855
Novembre	39.356	38.462	77.818	28.647	14.744	43.391	659	339	998
Décembre	54.360	137.196	191.556	36.986	43.756	80.742	1.036	1.226	2.262
1947 Janvier	54.254	122.785	177.039	40.364	49.877	90.241	969	1.197	2.166
Février	53.387	147.991	201.578	43.786	87.193	130.979	1.048	2.089	3.137
Mars	61.139	140.824	201.963	42.991	50.658	93.649	1.277	1.516	2.793
Avril	43.441	44.253	87.694	32.449	18.705	51.154	715	406	1.121
Mai	38.983	40.314	79.297	28.872	16.297	45.169	636	358	993
Juin	40.440	56.550	97.020	26.465	19.794	46.259	794	590	1.384
Juillet	40.007	93.320	133.327	28.543	26.361	54.904	655	625	1.280
Août	43.249	86.741	129.990	27.891	20.846	48.737	809	660	1.469

II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

Source : Fonds de Soutten des Chômeurs.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvra- bles	Roya- me	Anvers	Brabant	Flandre occiden- tale	Flandre orien- tale	Hainaut	Liège	Lim- bourg	Luxem- bourg	Namur
	du	au											

Moyenne journalière par mois

1946 Juin	—	—	29	48.952	15.669	4.262	9.984	13.248	3.298	1.371	784	37	299
Juillet	—	—	24	47.690	15.332	4.071	8.900	12.273	4.243	1.806	775	33	257
Août	—	—	23	49.542	16.111	3.788	10.493	10.988	4.501	2.435	837	63	326
Septembre	—	—	30	36.705	12.857	3.128	7.650	8.902	2.352	979	573	52	212
Octobre	—	—	23	37.204	16.702	3.008	6.073	8.091	1.726	815	537	34	218
Novembre	—	—	23	43.391	21.082	3.281	7.590	7.916	1.688	971	605	76	182
Décembre	—	—	28	80.742	25.870	7.046	19.455	17.452	5.395	2.431	1.531	722	840
1947 Janvier	—	—	24	90.241	27.026	8.764	19.889	19.907	5.777	3.512	2.297	1.629	1.440
Février	—	—	24	130.979	36.988	13.770	28.228	28.936	9.129	5.670	3.717	2.071	2.527
Mars	—	—	30	93.649	29.375	10.119	15.539	20.632	6.502	3.681	2.435	2.435	1.290
Avril	—	—	22	51.154	19.858	5.261	8.999	11.405	2.849	1.474	900	108	300
Mai	—	—	22	45.169	17.816	4.451	7.458	10.557	2.578	1.261	780	49	219
Juin	—	—	30	46.259	19.343	4.518	6.697	10.688	2.635	1.480	632	37	229
Juillet	—	—	23	54.904	18.381	5.612	8.008	12.498	6.347	2.933	754	38	333
Août	—	—	29	48.737	15.283	5.392	8.482	12.214	3.862	2.404	736	50	314

Moyenne journalière par semaine

1947 Juillet	6	12	6	46.361	16.445	5.048	7.828	11.485	3.172	1.516	600	38	229	
	13	19	6	57.585	24.486	5.383	7.684	11.951	4.338	2.779	696	34	234	
	20	26	5	61.572	16.260	6.330	7.839	14.088	11.238	4.175	1.025	40	579	
	27	2	6	55.213	15.980	5.809	8.654	12.732	7.458	3.469	741	38	332	
	Août	3	9	6	53.813	15.800	5.716	10.309	12.042	5.084	3.739	724	48	351
		10	16	5	54.799	17.162	5.810	9.697	12.936	5.320	2.745	960	56	313
		17	23	6	46.924	15.080	5.046	7.706	12.193	3.662	2.137	695	62	343
24		30	6	43.569	13.588	5.302	7.121	11.765	3.101	1.717	640	46	289	
	31	6	45.591	15.097	4.438	7.775	12.254	2.387	1.737	702	41	273		

III — REPARTITION DES CHOMEURS COMPLETS INSCRITS PAR GROUPE DE PROFESSIONS

(nombre de chômeurs à fin de mois)

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

PÉRIODES	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Textile (production)	Vêtement	Bois	Chimie	Verre	Céramique	Cuir	Papier	Construction	Pierre	Professions graphiques	Diamant	Tabac	Alimentation	Agriculture	Forêt, chasse	Pêche	Hôtels, Restaurants	Transports	Commerce	Employés	Manceuvres	Tutelle professionnelle	Divers	TOTAL
1947 Janvier ...	36	2.187	1.519	636	1.526	61	76	1.352	416	115	3.558	208	131	3.013	—	1.591	1.645	351	1.202	2.492	463	1.576	13.484	1.108	1.303	40.049	
Février ...	46	2.394	1.564	695	2.091	64	83	1.402	540	121	4.088	237	150	3.944	—	1.614	1.876	353	1.274	2.601	479	1.547	14.578	1.518	1.467	44.726	
Mars	40	2.149	1.483	603	1.808	106	76	1.017	480	118	2.354	202	136	4.008	—	1.652	1.420	314	1.283	2.488	552	1.542	12.873	1.445	1.653	39.802	
Avril	35	1.800	1.349	522	1.581	48	66	347	431	102	1.511	154	121	3.238	514	958	1.026	62	252	1.198	2.192	523	1.529	10.772	1.030	1.606	32.967
Mai	26	1.546	1.228	476	1.521	49	43	241	377	81	1.087	133	116	3.151	462	813	575	74	314	1.057	2.070	484	1.479	9.245	764	1.512	28.924
Juin	25	1.469	1.239	690	1.525	56	43	222	544	73	1.182	128	152	2.695	442	777	855	72	340	985	1.915	510	1.624	8.851	949	1.432	28.795
Juillet	21	1.607	1.269	983	1.695	70	47	155	832	96	1.365	112	151	2.092	456	786	755	63	206	904	1.953	539	1.697	9.257	1.132	1.467	29.710
Août	23	1.679	1.347	1.086	1.533	63	43	169	634	100	1.450	150	161	1.364	434	872	729	84	109	1.145	1.998	590	1.879	9.423	1.396	1.597	30.148

STATISTIQUES BANCAIRES

85

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ACTIF

	3-7-1947	10-7-1947	17-7-1947	24-7-1947	31-7-1947	7-8-1947	12-8-1947	21-8-1947	28-8-1947
Encaisse en or	17.532	17.690	17.703	17.707	17.721	17.927	17.938	17.959	17.960
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944).....	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
<i>Total de l'encaisse en or ...</i>	28.025	28.183	28.196	28.200	28.214	28.420	28.431	28.452	28.453
Avoirs en devises étrangères { à vue ..	4.562	4.951	4.885	5.696	5.841	6.745	6.758	7.467	7.638
{ à terme ..	7.646	7.184	7.397	6.702	6.386	5.409	5.130	4.330	4.523
Devises étrangères à recevoir	28	27	26	26	26	20	17	17	17
Créances en francs belges sur l'étranger	319	291	326	354	351	367	386	377	393
Effets commerciaux	2.832	2.142	2.140	2.109	2.781	2.463	2.246	2.730	2.193
Effets émis par des organismes sur la Belgique dont les engagements sont garantis par l'Etat	2.677	2.817	2.898	2.777	3.389	3.536	2.855	2.092	1.679
Effets publics	200	215	222	122	20	21	6	17	68
Avances sur fonds publics	368	282	197	231	266	281	276	294	356
Monnaies divisionnaires et d'appoint ..	773	787	806	820	754	760	770	794	749
Participation au Fonds Monétaire International :									
Avances à l'Etat { pour cession d'or	1.764	1.714	1.664	1.614	1.565	1.514	1.464	1.414	1.364
{ en francs belges	986	986	986	986	986	986	986	986	986
Avance au Grand-Duché de Luxembourg en francs luxembourgeois	44	44	44	44	44	44	44	44	44
Créances sur l'Etat :									
Avances au Trésor :									
Certificats « A » (compte propre et Office d'Aide Mutuelle)	45.007	45.016	44.511	44.606	45.086	45.404	46.199	46.119	46.864
Certificats « C » (soldes des armées alliées)	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032
Autres créances sur l'Etat	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050
Fonds publics	637	637	636	637	637	637	637	637	637
Immeubles de service, matériel et mobilier	146	146	146	146	146	146	146	146	146
Valeurs de la Caisse de Pension du Personnel	262	272	272	272	272	275	275	275	275
Débiteurs pour change et or à terme ..	843	865	908	877	874	989	857	837	895
Divers	136	150	165	164	167	175	177	180	180
Banque d'Emission à Bruxelles	99.337	98.791	98.507	98.465	99.887	100.274	99.742	99.290	99.542
	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597
	163.934	163.388	163.104	163.062	164.484	164.871	164.339	163.887	164.139

PASSIF

	3-7-1947	10-7-1947	17-7-1947	24-7-1947	31-7-1947	7-8-1947	12-8-1947	21-8-1947	28-8-1947
Billets en circulation	76.665	76.711	76.630	76.484	77.597	78.228	78.071	77.612	77.818
Comptes courants :									
Trésor public	5	3	3	4	3	3	4	5	1
Fonds monétaire international :									
Compte francs belges	987	986	986	986	986	986	986	986	986
Compte francs luxembourgeois	44	44	44	44	44	44	44	44	44
Banques à l'étranger	1.880	1.742	1.684	1.803	1.917	1.842	1.706	1.684	1.611
Divers	3.032	2.534	2.363	2.379	2.573	2.286	2.184	2.225	2.280
<i>Total des engagements à vue ...</i>	82.613	82.020	81.710	81.700	83.120	83.389	82.995	82.556	82.741
Comptes temporairement indisponibles ..	208	207	174	173	172	170	169	168	166
Devises étrangères et or à livrer	843	865	908	877	873	989	857	837	895
Trésor public Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944) ..	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
Caisse de Pension du personnel	262	272	272	271	272	275	275	275	275
Créditeurs pour change à terme	28	27	26	26	26	20	17	17	17
Opérations d'inventaire différées et divers	788	805	827	828	837	844	843	852	863
Capital	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Réserves et comptes d'amortissement ..	437	437	437	437	437	437	437	437	437
Arrêté-loi du 6-10-1944 :	95.872	95.326	95.047	95.005	96.430	96.817	96.286	95.835	96.087
Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés	530	530	534	534	530	530	529	528	528
Trésor public } Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'article premier, § 2, de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944.	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Comptes indisponibles } Compte spécial ouvert en vertu de l'art. 9 de la loi du 14 octobre 1945	63.523	63.523	63.523	63.523	63.524	63.524	63.524	63.524	63.524
	163.934	163.388	163.104	163.062	164.484	164.871	164.339	163.887	164.139

SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE

(millions de francs)

ACTIF

	31-12-1946	31-1-1947	28-2-1947	31-3-1947	30-4-1947	31-5-1947
Encaisse-or (*)	616	621	621	621	621	621
Compte spécial de la Colonie (**)	105	105	105	105	105	105
Encaisses diverses	29	28	27	29	29	36
Avoirs en banque { en francs	224	367	348	370	347	504
{ en devises étrangères	1.320	1.208	1.219	1.220	1.413	1.360
Fonds publics belges et congolais	186	186	186	186	186	186
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	5.855	5.917	5.980	6.272	6.567	6.437
Effets commerciaux	297	256	248	338	368	459
Débiteurs	159	162	159	185	213	217
Colonie « compte spécial avances sur or »	524	519	519	519	519	519
Etat belge	257	244	267	240	244	246
Immeubles et matériel	13	14	14	16	19	20
Divers	3	5	5	6	5	5
	9.588	9.632	9.698	10.107	10.636	10.715

PASSIF

	31-12-1946	31-1-1947	28-2-1947	31-3-1947	30-4-1947	31-5-1947
Capital	20	20	20	20	20	20
Réserves	43	43	43	43	43	43
Circulation (billets et monnaies métal- liques)	1.610	1.621	1.631	1.663	1.659	1.685
Créditeurs à vue { divers	5.896	5.809	5.921	6.119	6.714	6.727
{ Colonie	1.498	1.525	1.510	1.608	1.509	1.595
Créditeurs à terme { divers	81	67	68	62	59	56
{ Colonie	—	—	—	—	71	71
Transferts en route et divers	440	547	505	592	561	518
	9.588	9.632	9.698	10.107	10.636	10.715

(*) Soit kg. 14.632,09407 d'or fin.

(**) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935.

Banque de France

(millions de francs)

DATES	Encaisse-or (monnaies et lingots)	Bons du Trésor négociables (soucript. de l'Etat au fond. mon. int. et au cap. de la Banque intern. p ^r la recons. et dével.)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics. (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)	Avances sur titres	Bons du Trésor négociables	Prêts sans intérêt à l'Etat (loi du 9 juin 1857, convent. du 29-3-1878, etc.)	Avances provisoires à l'Etat (conventions des 29-9-33, 29-2-40, 9-6-40, 8-6-44, etc.)	Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or aux engagements à vue
1945 Moyenne ann. (2)	*) 72.593	—	(*) 44,4	19.220	14.055	3.624	3) 32.542	10.000	7.268	426.000	542.099	71.444	(3) 11,84
1946 Moyenne annuel.	106.259	—	19,3	48.976	25.779	4.173	—	10.000	20.612	426.000	638.098	56.666	15,29
1946 6 juin	94.817	—	3,0	46.131	24.399	3.959	35.000	10.000	15.600	426.000	632.398	52.737	13,84
4 juillet	94.817	—	4,4	44.639	24.998	4.053	35.000	10.000	16.850	426.000	636.706	51.187	13,78
8 août	94.817	—	4,7	59.325	24.067	4.466	35.000	10.000	1.750	426.000	624.205	59.653	13,86
5 septembre	94.817	—	2,9	60.483	26.113	4.632	35.000	10.000	12.100	426.000	648.485	54.512	13,49
10 octobre	94.817	—	3,0	64.613	32.977	4.712	35.000	10.000	34.700	426.000	683.219	53.693	12,87
7 novembre	94.817	—	2,9	68.742	31.224	5.115	35.000	10.000	55.500	426.000	700.032	57.295	12,52
5 décembre	94.817	—	2,8	72.358	37.208	4.621	35.000	10.000	57.100	426.000	715.498	59.071	12,24
1947 9 janvier	94.817	—	0,8	83.935	39.165	4.514	35.000	10.000	63.100	426.000	732.057	60.760	11,95
6 février	94.817	—	0,8	83.047	36.698	4.643	35.000	10.000	58.200	426.000	735.330	54.820	12,—
6 mars	82.817	12.000	0,3	85.893	43.334	4.305	35.000	10.000	67.500	426.000	747.922	58.315	10,27
10 avril	82.817	12.000	0,3	84.608	44.998	4.385	35.000	50.000	51.300	426.000	763.734	61.726	10,03
8 mai	82.817	12.000	0,3	86.993	44.521	4.459	35.000	50.000	55.700	426.000	774.219	62.795	9,89
5 juin	82.817	12.000	0,3	84.571	41.503	4.405	35.000	50.000	76.700	426.000	788.003	64.532	9,71
10 juillet	4) 64.817	12.000	0,2	81.287	57.514	4.696	53.000	50.000	106.700	426.000	825.187	72.670	7,22
7 août	64.817	12.000	0,2	94.550	41.633	4.420	53.000	50.000	113.700	426.000	832.422	70.363	7,18

Taux d'escompte { actuel : 1 3/4 % depuis le 10 janvier 1947.
précédent : 1 5/8 % depuis le 20 janvier 1945.

- (*) Sans tenir compte de la situation du 27-12-1945.
 (1) Cette rubrique comprend les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et, à partir du 8 novembre 1945, les effets escomptés sur l'étranger.
 (2) Moyenne calculée d'après les situations hebdomadaires des cinq premiers et des cinq derniers mois.
 (3) Conventions du 29-2-1940 et du 20-9-1945.
 (4) Transfert de 18 milliards de francs-or au Fonds national de Stabilisation des Changes.

Bank of England

(milliers £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation de la circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank, Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1945 Moyenne ann.	245	961	251.841	9.214	14.978	276.033	1.284.388	1.310.577	12.781	217.876	55.063	285.720	9,6
1946 Moyenne ann.	248	(3) 1.080	260.197	15.588	18.308	294.093	1.358.271	1.402.885	12.626	254.701	53.970	321.297	14,4
1946 5 juin	248	1.667	254.570	15.671	16.802	288.958	1.354.035	1.400.000	8.110	254.569	54.241	316.920	15,1
10 juillet	248	1.610	247.823	9.977	15.416	273.216	1.369.722	1.400.000	6.970	224.864	55.319	287.153	11,2
7 août	248	1.276	274.198	18.282	22.502	314.982	1.390.988	1.400.000	13.910	241.100	52.155	307.165	3,4
4 septembre	248	1.025	275.746	11.145	17.829	304.720	1.367.450	1.400.000	10.105	251.353	58.624	320.082	10,6
9 octobre	248	1.107	280.491	11.247	17.293	309.031	1.361.866	1.400.000	10.354	267.569	52.893	330.816	11,9
6 novembre	248	1.029	285.036	12.023	27.733	322.792	1.365.106	1.400.000	19.490	266.749	54.883	341.122	10,6
4 décembre	248	(2) 1.073	298.463	20.834	16.569	335.866	1.375.670	1.400.000	9.839	279.573	54.131	343.543	8,4
1947 8 janvier	248	1.104	321.238	17.662	18.127	357.027	1.402.033	1.450.000	13.916	314.490	59.769	388.175	12,7
5 février	248	1.068	247.783	23.662	26.725	298.170	1.371.055	1.450.000	22.909	280.742	56.428	360.079	22,3
5 mars	248	832	343.266	12.116	18.620	374.002	1.381.418	1.450.000	9.795	318.950	96.460	425.205	16,4
9 avril	248	681	335.931	18.237	16.773	370.941	1.402.890	1.450.000	9.460	289.952	101.856	401.268	12,0
7 mai	248	1.020	311.091	17.906	26.417	355.414	1.391.789	1.450.000	13.014	288.392	95.650	397.056	15,0
4 juin	248	1.382	342.371	11.038	18.736	370.145	1.396.157	1.450.000	8.045	293.761	105.798	407.604	13,6
9 juillet	248	2.086	328.016	22.243	17.602	367.861	1.403.591	1.450.000	8.804	293.207	96.387	398.398	12,2
6 août	248	2.431	334.996	18.975	27.153	381.124	1.421.724	1.450.000	18.275	279.649	95.804	393.728	7,9

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 26 octobre 1939.
précédent : 3 % depuis le 28 septembre 1939.

- (1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.
 (2) A partir du 13 novembre 1946, la rubrique s'intitule : Monnaies.
 (3) Moyenne des 45 premières situations. — Moyenne des 7 dernières situations : 1.131.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Porte-feuille effets sur la Hollande	Porte-feuille sur l'étranger	Correspondants à l'étranger	Moyens de paiement à l'étranger (non compris la monnaie d'appoint)	Avances sur nantissement de titres, marchandises et warrants	Certif. de Trésor. repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs					Ensemble des engagements à vue	
										Particuliers		Trésor				
										soldes bloqués		autres soldes	compte spécial	autres		
										des banques	autres					
1945 Moyenn. ann.	818	284,0	4.436	48,6	18,3	138	—	—	3.744	921		105	716	5.486		
1946 Moyenn. ann.	708	0,4	4.436	122,1	15,5	160	—	—	(1) 278 (2) 2.307	230	620	108	1.460	5.003		
1946 11 juin	713	1,0	4.431	108,2	15,6	172	—	—	277	2.324	65	87	662	108	1.503	5.025
8 juillet ..	713	0,1	4.431	78,2	15,2	158	—	—	275	2.391	80	54	643	108	1.434	4.985
5 août ...	713	0,1	4.431	53,2	15,6	156	—	—	274	2.466	67	57	635	109	1.349	4.957
9 septemb.	698	—	4.431	73,3	15,6	159	—	—	273	2.503	100	60	672	110	1.264	4.932
7 octobre .	699	—	4.431	122,0	15,5	161	—	—	262	2.555	55	50	679	110	1.268	4.979
4 novemb.	699	—	4.431	75,7	15,5	162	—	—	261	2.628	70	52	689	110	1.137	4.947
9 décembre	700	—	4.431	66,0	15,8	154	—	—	260	2.655	90	44	558	111	1.217	4.934
1947 6 janvier .	700	—	4.435	109,2	16,0	152	—	—	237	2.737	115	47	624	111	1.072	4.942
10 février ..	647	—	4.471	72,2	16,3	165	—	—	237	2.693	41	44	587	111	1.250	4.933
10 mars	520	—	40	64,1	4,9	152	2.100	1.500	139	2.722	47	43	680	—	709	4.340
8 avril	520	0,1	57	51,7	4,3	155	2.100	1.500	137	2.760	64	40	693	—	638	4.335
6 mai	520	0,1	127	118,2	4,5	157	2.100	1.500	137	2.754	55	36	721	—	780	4.433
9 juin	523	0,1	135	142,1	4,7	155	2.100	1.500	126	2.747	55	38	559	—	938	4.463
7 juillet....	502	—	130	230,9	4,9	158	2.100	1.500	126	2.752	31	35	725	—	874	4.543
4 août....	502	—	140	210,0	5,1	172	2.100	1.500	126	2.805	32	35	723	—	837	4.558

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 27 juin 1941.
précédent : 3 % depuis le 29 août 1939.

- (1) Anciennes émissions.
(2) Nouvelle émission.
(3) Y compris les soldes dont on ne peut disposer que par virement, soit 19 millions au 5 novembre 1945 et 51 millions au 10 décembre 1945.

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1945 Moyenn. annuel.	4.689	117,3	184,1	19,7	7,3	3.527	1.276	100,06
1946 Moyenn. annuel.	4.817	172,5	55,7	36,7	11,1	3.640	1.225	102,56
1946 7 juin	4.776	174,9	28,5	37,9	8,2	3.522	1.278	103,14
6 juillet	4.770	208,6	28,2	39,5	8,8	3.583	1.247	103,10
7 août	4.845	176,8	27,3	32,1	9,6	3.597	1.256	103,49
7 septembre ...	4.834	183,8	27,6	31,5	11,6	3.653	1.192	103,57
7 octobre	4.850	153,4	24,6	34,4	7,9	3.743	1.088	103,58
7 novembre ...	4.929	151,5	83,7	34,9	9,3	3.822	1.142	102,33
7 décembre ...	4.950	146,4	56,0	51,0	9,9	3.857	1.108	102,66
1947 7 janvier	4.939	158,7	81,9	68,6	17,0	3.965	1.156	99,54
7 février	4.925	171,6	42,9	38,9	9,1	3.822	1.216	101,15
7 mars	4.967	160,1	35,4	40,6	11,7	3.837	1.229	101,19
8 avril	5.039	152,8	23,8	44,9	10,4	3.882	1.226	101,62
7 mai	5.030	144,9	23,9	45,8	16,4	3.858	1.229	101,74
7 juin	5.041	134,3	31,1	49,8	10,9	3.862	1.160	103,04
7 juillet	5.110	118,9	20,9	57,4	11,6	3.912	1.156	103,18
7 août	5.212	88,2	25,9	60,4	12,7	3.927	1.197	103,43

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

86

DATES	Réserves de certificats-or			Autres Réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1945 Moyenne annuel.	17.404	688	18.092	240	21.350	23.139	16.977	45,1
1946 Moyenne annuel.	17.344	773	18.117	297	23.213	24.328	17.558	43,8
1946 8 mai	17.346	749	18.095	304	22.732	23.964	17.227	43,9
5 juin	17.344	747	18.091	265	22.780	24.114	17.256	43,7
10 juillet	17.341	771	18.112	271	23.394	24.282	17.670	43,2
7 août	17.352	752	18.104	298	23.593	24.318	17.778	43,0
4 septembre	17.330	766	18.096	284	23.387	24.457	17.469	43,2
9 octobre	17.342	780	18.122	280	23.602	24.652	17.422	43,2
6 novembre	17.458	780	18.238	270	23.515	24.689	17.436	43,3
4 décembre	17.521	786	18.307	257	23.888	24.844	17.818	42,9
1947 8 janvier	17.565	813	18.378	304	23.733	24.794	17.824	43,1
5 février	17.779	796	18.575	359	23.412	24.383	18.119	43,7
5 mars	18.370	793	19.163	333	23.242	24.338	18.445	44,8
9 avril	18.498	759	19.257	283	22.276	24.170	17.720	46,0
7 mai	18.850	719	19.569	256	21.852	24.071	17.445	47,1
4 juin	19.025	712	19.737	230	21.760	24.130	17.530	47,4
9 juillet	19.376	726	20.102	232	21.611	24.244	17.600	48,0

Taux d'escompte (actuel : 1 % depuis le 25 avril 1946.
précédent : 0,50 % depuis le 10 octobre 1942.

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse-or (1)	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étrangers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Comptes d'ajustement de l'or et des devises	Fonds placés à la disposition de l'Office de la Dette nationale	Actifs divers	Billets en circulation	Comptes courants				Divers passifs	Droit d'émission total (2)	Rapport en % (3)	
									des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1945 Moyenne annuelle..	1.050	335	30	739	710	937	260	2.475	722	191	31	945	216	3.043	80,83	65,79
1946 Moyenne annuelle..	1.020	321	67	996	733	835		2.566	872	100	107	1.079		2.959	67,90	58,83
1946 Juin	1.042	185	44	(4) 1.137	712	766	(5) 213	2.495	897	62	(6) 114	1.073	(7) 524	3.202	79,54	61,99
Juillet (*)	1.036	179	28	(4) 1.121	793	767	(5) 194	2.450	838	195	(6) 106	1.138	(7) 530	2.866	69,10	59,07
Août	1.046	183	30	(4) 1.076	805	754	(5) 186	2.534	797	105	(6) 109	1.011	(7) 535	2.838	67,41	60,19
Septembre	1.040	273	39	(4) 1.037	815	832	(5) 192	2.606	835	133	(6) 112	1.080	(7) 542	2.890	65,17	58,76
Octobre	1.035	140	50	(4) 916	820	822	(5) 245	2.622	582	188	(6) 102	872	(7) 533	2.848	64,45	63,82
Novembre	939	336	217	(4) 901	765	810	(5) 189	2.576	901	47	(6) 98	1.046	(7) 535	2.834	59,56	54,15
Décembre	839	1.544	172	(4) 712	(8) 632	93	(5) 415	2.877	706	84	(6) 84	875	(7) 555	3.092	47,65	44,34
1947 Janvier	768	1.446	147	(4) 659	(8) 486	93	(5) 214	2.693	560	99	(6) 72	731	(7) 573	2.858	46,58	43,88
Février	715	1.693	128	(4) 499	(8) 453	93	(5) 289	2.678	506	260	(6) 56	822	(7) 554	2.686	43,62	43,46
Mars (2)	585	1.735	146	(4) 510	(8) 370	93	(5) 401	2.640	547	35	(6) 83	665	(7) 535	3.167	36,18	30,16
Avril (2)	478	1.812	106	(4) 429	(8) 303	93	(5) 569	2.608	528	66	(6) 72	664	(7) 518	2.960	29,96	26,39
Mai (2)	418	2.046	118	(4) 363	(8) 265	93	(5) 627	2.656	581	106	(6) 85	772	(7) 502	2.765	26,70	24,68
Juin (2)	371	2.258	126	(4) 344	(8) 235	93	(5) 454	2.618	619	41	(6) 76	736	(7) 527	3.144	23,13	19,26
Juillet (2)	316	2.123	223	(4) 391	(8) 200	93	(5) 439	2.543	570	31	(6) 81	682	(7) 554	3.017	20,32	16,77
Août (2)	278	2.431	120	(4) 431	(8) 176	93	(5) 433	2.632	478	247	(6) 70	795	(7) 541	2.953	17,22	13,92

Taux d'escompte (actuel : 9 1/2 % depuis le 9 février 1945.
précédent : 3 % depuis le 29 mai 1941.

(1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
(2) Le contingent d'émission est fixé à l'encaisse métallique plus une couverture secondaire formée par certains postes d'actif. Dans le cas où cette couverture secondaire est supérieure au chiffre de l'encaisse-or augmentée de 350 millions, la couverture est constituée par le double de l'encaisse-or plus 350 millions. Ce montant est porté à 1.400 millions à partir de la situation de mars 1947 et à 2.500 millions à partir de la situation de juin 1947. L'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

(3) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix de l'or.

(4) Comprend une partie de l'ancienne rubrique « Actifs divers ».

(5) Tous autres actifs.

(6) Comprend une partie de l'ancienne rubrique « Divers passifs ».

(7) Tous autres passifs.

(8) A partir de décembre 1946, « Surplus de valeur d'or » uniquement.

(*) Réévaluation de la couronne suédoise le 13 juillet 1946.

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 31 août 1947)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Autriche	10 juillet 1935	3,50	Hongrie	1 ^{er} août 1946	7,—
Belgique	28 août 1947	3,50 (1)	Italie	11 septembre 1944	4,—
Bulgarie	14 août 1946	4,50	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Danemark	15 janvier 1946	3,50	Pologne	12 août 1947	3,50
Espagne	1 décembre 1938	4,—	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	25 avril 1946	1,—	Roumanie	8 mai 1944	4,—
Finlande	6 juin 1947	4,50	Suède	9 février 1945	2,50
France	10 janvier 1947	1,75	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Grande-Bretagne	26 octobre 1939	2,—	Tchécoslovaquie	28 octobre 1945	2,50
Grèce	16 août 1946	10,—	Turquie	1 ^{er} juillet 1938	4,—
Hollande	27 juin 1941	2,50	Yougoslavie	1 ^{er} janvier 1947	1,— à 4,— (2)

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

(2) Taux variant suivant les catégories de débiteurs.

III — BANQUE DES RÉGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en milliers de francs suisses-or

[unités de 0,29032258... grammes d'or fin (art. 5 des statuts)]

	30 juin 1947		31 juillet 1947		31 août 1947	
ACTIF						
I. Or en lingots et monnayé	82.712	16,3	82.713	16,3	79.485	15,7
II. Encaisse :						
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	13.774	2,7	14.429	2,9	9.635	1,9
III. Fonds à vue placés à intérêts	497	0,1	3.574	0,7	1.726	0,3
IV. Portefeuille réescomptable :						
1. Effets de commerce et acceptations de banque...	8.862	1,8	8.389	1,7	9.218	1,8
2. Bons du Trésor	24.799	4,9	25.062	4,9	26.041	5,3
	33.661		33.451		36.159	
V. Fonds à termes placés à intérêts :						
1. A 3 mois au maximum	8.719	1,7	6.765	1,3	3.573	0,7
2. De 3 à 6 mois	3.194	0,6	4.623	0,9	4.635	0,9
3. De 9 à 12 mois	2.145	0,4	2.150	0,4	2.155	0,4
	14.058		13.538		10.363	
VI. Effets, placements et créances divers (1) :						
1. Bons du Trésor						
a) De 3 à 6 mois	248	0,1	6.849	1,3	21.074	4,2
b) De 6 à 9 mois	26.078	5,1	19.280	3,8	3.497	0,7
c) A plus d'un an	814	0,2	808	0,2	809	0,2
2. Autres effets et placements divers :						
a) A 3 mois au maximum	30.449	6,0	33.799	6,7	43.347	8,6
b) De 3 à 6 mois	215	0,0	4.741	0,9	4.536	0,9
c) De 6 à 9 mois	4.517	0,9	—	—	—	—
d) De 9 à 12 mois	5.672	1,1	—	—	—	—
e) A plus d'un an	1.197	0,2	1.199	0,2	1.062	0,2
	69.190		66.676		74.325	
VII. Fonds placés en Allemagne :						
placés en 1930-31 en application des dispositions des accords de La Haye de 1930	291.160	57,4	291.160	57,3	291.160	57,4
VIII. Autres actifs	2.504	0,5	2.506	0,5	4.286	0,8
<i>Total actif</i> ..	507.556	100,0	508.047	100,0	507.139	100,0

PASSIF

I. Capital :						
Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune	500.000		500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %	125.000	24,6	125.000	24,6	125.000	24,7
II. Réserves :						
1. Fonds de réserve légale	6.527		6.527		6.527	
2. Fonds de réserve générale	13.343		13.343		13.343	
	19.870	3,9	19.870	3,9	19.870	3,9
III. Dépôts à court terme et à vue :						
(diverses monnaies)						
1. Banques centrales pour leur compte :						
a) A 3 mois au maximum	4.618	0,9	7.697	1,5	4.143	0,8
b) A vue	5.663	1,1	3.969	0,8	3.970	0,8
	10.281		11.666		8.113	
2. Banques centrales pour le compte d'autres déposants :						
A vue	1.641	0,3	1.652	0,3	2.110	0,4
3. Autres déposants :						
a) A 3 mois au maximum	1.381	0,3	88	0,0	88	0,0
b) A vue	350	0,1	347	0,1	393	0,1
	1.731		435		481	
IV. Dépôts à court terme et à vue (or) :						
1. A 3 mois au maximum	244	0,1	245	0,0	245	0,0
2. A vue	17.856	3,5	17.848	3,5	17.848	3,5
	18.100		18.093		18.093	
V. Dépôts à long terme reçus en application des dispositions des accords de La Haye de 1930 :						
1. Dépôts au Compte de Trust des Annuités	152.606		152.606		152.606	
2. Dépôt du gouvernement allemand	76.303		76.303		76.303	
	228.909	45,1	228.909	45,1	228.909	45,2
VI. Provision pour charges éventuelles et postes divers ...	102.024	20,1	102.422	20,2	104.563	20,6
<i>Total actif</i> ...	507.556	100,0	508.047	100,0	507.139	100,0

(1) A partir du 31 mars 1947, cette rubrique s'intitule « Effets et placements divers ».

Note : L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de Banques centrales et les fonds détenus pour le Service des Emprunts internationaux, dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal, ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Charbonnière et métallurgique	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Productions diverses	56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX		III — Production d'énergie électrique	58
I — Cours des métaux précieux	9	IV — Distribution du gaz	59
II — Cours officiels des changes	10	LA CONSOMMATION	
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		I — Indices des ventes à la consom- mation	65
I — Cours comparés de quelques fonds publics	14	II — Consommation de tabac	66
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15	LES TRANSPORTS	
IV — Cours et rendements des principaux types d'obligations	16	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	a) recettes et dépenses d'exploit- tation	
Tableau rétrospectif		b) wagons fournis à l'industrie	
Détail des émissions :		c) trafic :	
juin 1947		1° trafic général	
juillet 1947		2° grosses marchandises :	
Groupement par importance du capital		A) ensemble du trafic	
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	B) service interne belge	
VII — Opérations bancaires du Crédit Com- munal	19	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	III — Les ports	71
LES FINANCES PUBLIQUES		a) Anvers	
I — Situation de la Dette publique	25	b) Gand	
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Bel- gique	25	LE COMMERCE EXTERIEUR	
III — Rendement des impôts	26	Classification adoptée par la convention de Bruxelles	75
IV — Situation trimestrielle du Fonds d'Amortissement de la Dette pu- blique	27	LE CHOMAGE	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		I — Chômage complet et partiel	81
I — Rendement des sociétés anonymes belges	30	II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
Dividendes et coupons d'obliga- tions mis en paiement :		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
juin 1947		STATISTIQUES BANCAIRES	
juillet 1947		I — Belgique et Congo belge :	
Tableau rétrospectif		Banque Nationale de Belgique :	
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	Situations hebdomadaires	85
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		Banque du Congo belge :	
b) Versements inscrits aux comp- tes des affiliés à la Caisse de Retraite		Situations mensuelles	85
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		II — Banques d'émission étrangères :	
I — Chambres de compensation	35	Situations	86
a) Mouvement général		Banque de France	
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		Bank of England	
II — Chèques postaux	36	Nederlandsche Bank	
		Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internatio- naux, à Bâle	87

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
